



Rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne

Etude d'impact

Rapport final



30 janvier 2024

Ce rapport a été préparé pour, et uniquement pour, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental de Loire-Atlantique, conformément aux termes de nos engagements du 14 avril 2023, et à aucune autre fin. Nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou à l'égard de toute autre personne à qui ce rapport est montré ou entre les mains de laquelle il peut se trouver, sauf accord exprès et écrit de PwC.

Préambule méthodologique	4
Introduction	6
Éclairer le débat public en vue d'un potentiel référendum décisionnel portant sur le rattachement	7
Une nouvelle approche des frontières territoriales	8
Un périmètre d'étude multisectoriel pour répondre aux enjeux des territoires	9
Une ambition à définir : l'hypothèse de rattachement territorial, de quoi parle-t-on ?	9
Les fondements juridiques des compétences des collectivités territoriales au regard du périmètre d'étude.....	10
Structure et objets étudiés	12
Evolutions démographiques et géographiques	15
Présentation générale des évolutions démographiques et géographiques	16
Évolutions démographiques.....	17
Évolutions géographiques.....	19
Conclusion sur les évolutions démographiques et géographiques.....	20
Chapitre 1 Les effets d'un rattachement sur l'aménagement du territoire	21
Aménagement du territoire Présentation du domaine	22
Effets sur l'armature urbaine, les polarités et territoires inter-métropolitains.....	23
Effets sur les grands équipements et les mobilités.....	29
Aménagement du territoire Synthèse	34
Chapitre 2 Les effets d'un rattachement sur le développement économique	35
Développement économique Présentation du domaine	36
Effets sur le modèle économique.....	37
Effets sur la pêche et l'agriculture	41
Effets sur le tourisme	44
Effets sur l'insertion nationale et internationale	47
Développement économique Synthèse	51
Chapitre 3 Les effets d'un rattachement sur les aspects sociaux, sociétaux et culturels	52
Social, société et culture Présentation du domaine	53
Effets sur la santé	54
Effets sur l'éducation.....	57
Effets sur l'offre et le patrimoine culturels et sportifs	61
Effets sur la vie associative et démocratique.....	65
Social, société et culture Synthèse	69
Chapitre 4 Les effets d'un rattachement sur les institutions	70
Institutions Présentation du domaine	71
Effets sur les ressources humaines et financières des administrations	72
Effets sur l'organisation administrative	77
Institutions Synthèse	84
Conclusion	85

Annexes.....	93
Annexe 1 – Liste des entretiens menés dans le cadre de l'étude	94
Annexe 2 – Bibliographie	98

Préambule méthodologique

Dans l'hypothèse d'une consultation référendaire au sujet d'un potentiel rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne, cette étude d'impact a été conduite à la demande des élus des deux collectivités, dans une démarche conjointe, afin d'éclairer le débat public. Soucieux de garantir la neutralité des travaux et d'objectiver les analyses, les deux collectivités ont confié la réalisation de l'étude à un cabinet externe.

Les volets démographiques, géographiques, économiques, juridiques, sociaux et sociétaux, culturels et d'aménagement du territoire ont été particulièrement étudiés.

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ETUDE

L'étude porte sur le périmètre géographique du territoire de la Région Bretagne et du territoire du Département Loire-Atlantique.

Le choix a été fait, par les commanditaires, de limiter le périmètre géographique d'étude au territoire de ces deux collectivités territoriales à plusieurs titres :

- **Concentrer les travaux** autour de la caractérisation d'une Bretagne à cinq départements incluant le territoire du Département Loire-Atlantique ;
- **Ne pas préjuger** de l'évolution de la délimitation administrative de la Région Pays de la Loire à l'issue d'un potentiel détachement du territoire du Département Loire-Atlantique vers une autre Région ;
- Plus globalement, **ne pas préjuger** de la redéfinition de la carte régionale nationale.

Cette étude a été menée d'avril à décembre 2023. Au cours de cette période, vingt-cinq personnes ont été rencontrées, lors de seize entretiens. Une contribution écrite volontaire a également été communiquée.

RESULTATS ATTENDUS

Cette étude doit être comprise comme une contribution au débat. Elle n'a pas vocation à répondre à l'ensemble des problématiques susceptibles de découler du rattachement d'un territoire départemental à une nouvelle région, mais à les identifier, à l'échelle du périmètre géographique de l'étude. Elle ne saurait non plus prendre une position d'opportunité sur la question du rattachement.

Les attendus de l'étude, tels qu'exprimés par les commanditaires, sont l'identification des effets directs et indirects objectivables. L'objectif est ainsi d'identifier et appréhender les conséquences résultant d'un fait générateur – en l'espèce, la redéfinition des limites administratives de la Région Bretagne pour inclure le territoire de Loire-Atlantique. Cette étude n'est donc ni une étude sociologique, ni une évaluation de politiques publiques – lesquelles pourraient s'inscrire en complément – mais une contribution « technique », partielle mais nécessaire au débat, reposant sur des données statistiques et institutionnelles.

APPROCHE

Compte tenu de la multiplicité des scénarii envisageables et de la subjectivité des hypothèses de restructuration des limites administratives des collectivités qui auraient pu être proposées, le choix a également été fait par les commanditaires de limiter les travaux d'étude à un scénario unique.

L'étude, conformément à la commande, se consacre au seul scénario d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne, excluant *de facto* d'autres scénarii tels que celui du regroupement des Régions Pays de la Loire et Bretagne, le rattachement d'autres territoires départementaux à la Région Bretagne ou le maintien des délimitations administratives actuelles.

Par conséquent, l'étude n'aborde pas les impacts pour la Région Pays de la Loire et, plus largement, pour la carte régionale française, lesquels pourraient faire l'objet d'études spécifiques par la suite.

Cette étude d'impact n'a pas pour objectif de proposer des éléments de scénarisation ou de prospective, mais de soulever les enjeux qui résulteraient d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne.

Afin d'apporter une analyse complète, la présente étude pourrait par la suite être étayée par des recherches et analyses approfondies et complémentaires, par exemple afin de mesurer les impacts d'une redéfinition des frontières administratives du territoire de la Bretagne sur l'ensemble du territoire français.

ELEMENTS DE DEFINITION

Le rapport s'inscrivant à la fois dans un contexte actuel et futur potentiel, il convient de noter que :

- La notion de « Région Bretagne actuelle » doit être comprise comme la Région Bretagne telle que définie par ses frontières administratives à la date de réalisation de l'étude, c'est-à-dire couvrant quatre territoires départementaux (le Finistère, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor) ;
- « Le rattachement » doit être compris comme le rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne actuelle, le cas échéant ;
- La notion de « Région Bretagne à cinq départements » doit être comprise comme la Région Bretagne incluant le territoire du Département Loire-Atlantique après un rattachement, le cas échéant.

INTRODUCTION

Éclairer le débat public en vue d'un potentiel référendum décisionnel portant sur le rattachement

LE RATTACHEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE A LA BRETAGNE : UN DEBAT ANCIEN

L'opportunité d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne est régulièrement débattue, notamment à l'occasion des réflexions sur l'organisation territoriale.

En 2001, le Conseil général de Loire-Atlantique adopte un « vœu pour la reconnaissance institutionnelle de l'identité bretonne en Loire-Atlantique ». La question est ensuite relancée en 2014 alors que s'organise le redécoupage des Régions.

En 2018, l'association « Bretagne réunie » collecte 105 000 signatures pour demander au Conseil départemental de Loire-Atlantique de se prononcer sur le droit d'option ouvert par la loi relative à la délimitation des régions (janvier 2015). Jusqu'en 2019, la loi prévoyait en effet la possibilité pour un département et deux régions contiguës de demander une modification des limites régionales visant à inclure le département dans le territoire d'une région qui lui est limitrophe, dans les conditions prévues à l'article L4122-1-1 du code général des collectivités territoriales (abrogé).

Par ailleurs, en novembre 2018, la Région Bretagne publie ses « Préconisations concernant les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification », issues des travaux menés par le groupe de travail « Coopérations Loire-Atlantique/Bretagne réunifiée » créé en 2016. En outre, depuis le début des années 2000, cinq vœux ou motions relatifs au sujet d'un rattachement ont été votés à l'unanimité des membres et groupes politiques du Conseil Régional de Bretagne.

Enfin, à la suite d'un premier vœu en décembre 2018, le Conseil départemental de Loire-Atlantique s'engage en janvier 2022 à en appeler à l'État pour mettre en place un processus référendaire. Ce vœu, qui s'appuie sur la possibilité offerte par la Constitution d'engager une consultation des électeurs lorsqu'est envisagée la modification des limites des collectivités territoriales (article 72-1), s'ajoute à celui porté quelques mois plus tôt par le Conseil régional de Bretagne (en octobre 2021).

Ainsi, le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne ont demandé à l'État, à travers leurs vœux respectifs, d'engager à l'horizon 2024 un référendum décisionnel qui permettra de consulter les électeurs au sujet d'un potentiel rattachement du Département Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

LE SOUHAIT D'APPORTER UN ECLAIRAGE AU DEBAT PUBLIC

Le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne souhaitent éclairer le débat public autour de l'organisation référendaire qui serait décidée par l'État, le cas échéant.

Dans ce contexte, la réalisation d'une étude d'impact cofinancée et copilotée par le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne a été décidée par les élus.

L'objectif de ces travaux est d'apporter aux élus et aux citoyens des éléments d'information sur les conséquences possibles en cas de rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne.

L'étude d'impact a pour objectif d'identifier et, dans la mesure du possible, d'analyser l'ensemble des effets directs et indirects provoqués par un rattachement des deux territoires dans l'ensemble des sphères institutionnelles, organisationnelles et socio-économiques des collectivités du périmètre d'étude.

Remarque : les éléments identifiés recouvrent les questionnements et points d'attention émis dans ce rapport sur les potentiels effets soulevés par un rattachement pour les territoires, les acteurs publics et privés, et les individus. Ils pourraient, par la suite, faire l'objet d'analyses ou de propositions dans le cadre de projets, discussions et débats publics.

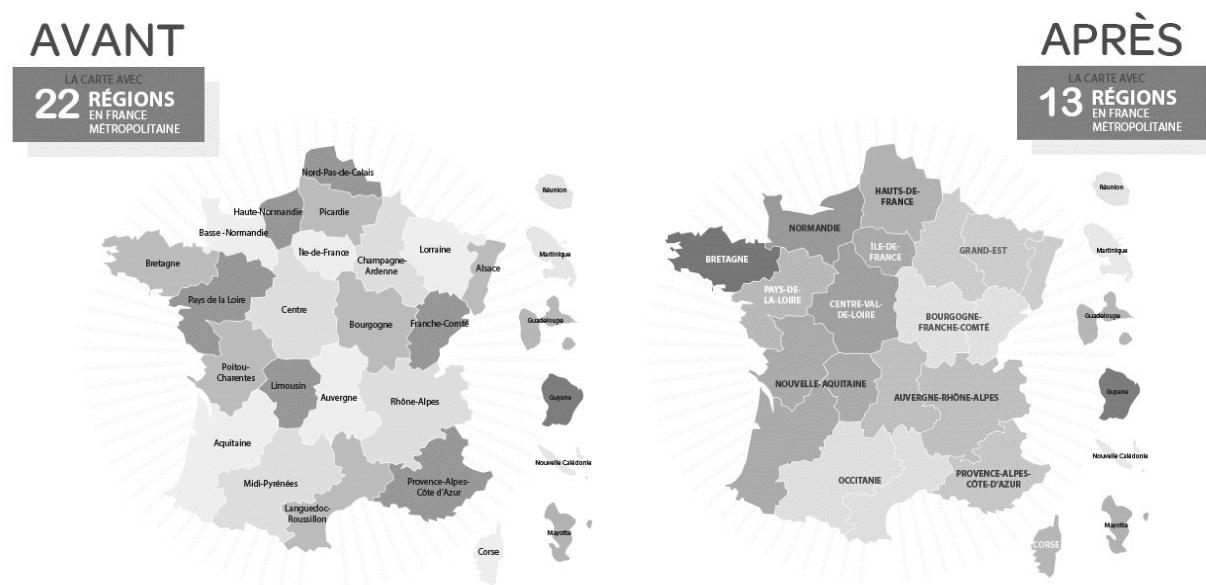
Les élus des deux collectivités ont accordé une attention particulière à la neutralité de l'étude d'impact afin de garantir son objectivité et sa non-orientation.

Une nouvelle approche des frontières territoriales

LES FONDEMENTS ESSENTIELLEMENT ECONOMIQUES DE LA CARTE REGIONALE ACTUELLE

La carte régionale française, son organisation et son fonctionnement actuels résultent principalement de trois lois successives, adoptées entre 2014 et 2015 (loi MAPTAM, loi sur la délimitation des régions, loi NOTRe). **Ces évolutions législatives ont significativement redessiné le paysage territorial** au motif d'une plus grande cohérence, pertinence et efficacité de l'exercice des compétences territoriales. Plus spécifiquement, la loi du 16 janvier 2015, relative à la délimitation des régions, a été adoptée afin de doter les régions d'une taille critique devant leur permettre d'exercer, à bonne échelle, les compétences stratégiques qui leur ont été attribuées. La taille critique des régions a été évaluée à l'échelle européenne, selon des critères principalement macroéconomiques (compétitivité, taux d'emploi, etc.) et de pertinence géographique (aménagement du territoire, accessibilité, densité de population, etc.). **Cette approche a toujours été considérée insuffisante par la Région Bretagne car sous-évaluant les dimensions politique, culturelle, sociale, sociétale ou encore historique du territoire.**

Cette loi a conservé le découpage territorial de la Région Bretagne et de la Région Pays de la Loire dans leur état antérieur. En effet, l'étude d'impact du projet de loi relatif à la délimitation des régions fait état d'une **Région Bretagne constituant l'un des espaces géographiques « les plus cohérents » du Pays**, remarquable par sa dynamique économique et appelle à maintenir « la Bretagne, en tant qu'entité administrative et territoriale [...] dans son périmètre actuel » (p. 46). Au même titre, la Région Pays de la Loire est considérée comme « une Région importante, d'ores et déjà capable de rivaliser économiquement à l'échelle européenne ».



Evolution de la carte régionale à la suite de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015

Source : Gouvernement

Si l'hypothèse d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne n'a pas été étudiée à l'occasion de cette réforme territoriale, cela résulte de la méthodologie employée. En effet, deux options avaient été envisagées :

- Procéder à une redéfinition du périmètre des régions à partir des départements ;
 - Procéder à un regroupement des régions existantes sans référence aux limites départementales.
- Cette deuxième option a été retenue, excluant *de facto* l'hypothèse d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne.

UNE REVISION DU TERRITOIRE BRETON EN RUPTURE AVEC LES APPROCHES ANTERIEURES

Les élus de Bretagne et du Département Loire-Atlantique ont souhaité entreprendre une étude **au-delà des seuls aspects économiques, pour comprendre les effets d'un rattachement sur l'ensemble des composantes du territoire d'étude.**

Un périmètre d'étude multisectoriel pour répondre aux enjeux des territoires

LE BESOIN D'UNE VUE MULTISECTORIELLE

Les objectifs poursuivis dans le cadre des travaux d'étude ont été les suivants :

- **Préciser ce qui est inclus derrière la notion de rattachement** et qualifier le fait générateur ;
- **Objectiver, dans la mesure des informations disponibles, l'ensemble des conséquences potentielles** (institutionnelles, d'aménagement, économiques et sociales, touristiques, culturelles, d'éducation, de langues régionales, de vie démocratique, de vie associative, etc.) que pourrait engendrer un rattachement ;
- **Distinguer les impacts directs et indirects** qui pourraient résulter à court, moyen ou long terme d'un rattachement des territoires des deux collectivités.

L'étude n'a pas vocation à analyser de manière exhaustive l'ensemble des éléments soulevés par un rattachement, dès lors que chacun d'entre eux appellerait à des travaux importants d'approfondissement. Néanmoins, une identification aussi complète que possible des questions et des problématiques conséquentes d'un rattachement a concentré les travaux de recherche et d'analyse.

UNE AMBITION A PRECISER

Pour comprendre la nature et les effets d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne, il est nécessaire de pouvoir caractériser, en amont, la notion de rattachement et les faits générateurs d'impact dans toutes leurs dimensions.

Une ambition à définir : l'hypothèse de rattachement territorial, de quoi parle-t-on ?

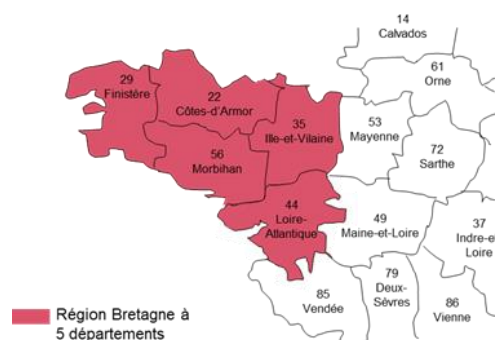
UN REDECOUPEGE ADMINISTRATIF...

Le rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne consisterait à redéfinir la délimitation administrative de la Région Bretagne et *ipso facto* de la Région des Pays de la Loire afin d'inclure, au sein du ressort territorial de la Région Bretagne, le territoire du Département Loire-Atlantique, actuellement dans le périmètre de la Région Pays de la Loire. Un rattachement donnerait donc lieu à une Région Bretagne à cinq départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique et Ile-et-Vilaine).

...DEFINISSANT UN RESSORT TERRITORIAL REGIONAL ETENDU

Le périmètre d'action du Conseil régional, défini par son ressort territorial, est le périmètre au sein duquel s'appliquent les schémas régionaux structurant les lignes directrices des politiques publiques régionales.

Un rattachement emporterait donc notamment une extension du ressort territorial actuel de la Région Bretagne, c'est-à-dire une extension de son périmètre géographique d'action, et soulèverait la question de savoir, **de quelle manière et dans quelle mesure les territoires de Loire-Atlantique et de Bretagne en seraient-ils impactés, directement et/ou indirectement ?**



Les fondements juridiques des compétences des collectivités territoriales au regard du périmètre d'étude

DES DOMAINES DE COMPETENCES DEFINIS ET ENCADRES PAR LE DROIT PUBLIC

Conformément à la Constitution et au code général des collectivités territoriales (CGCT), **les régions et les départements s'administrent librement et disposent de compétences administratives définies par le droit.**

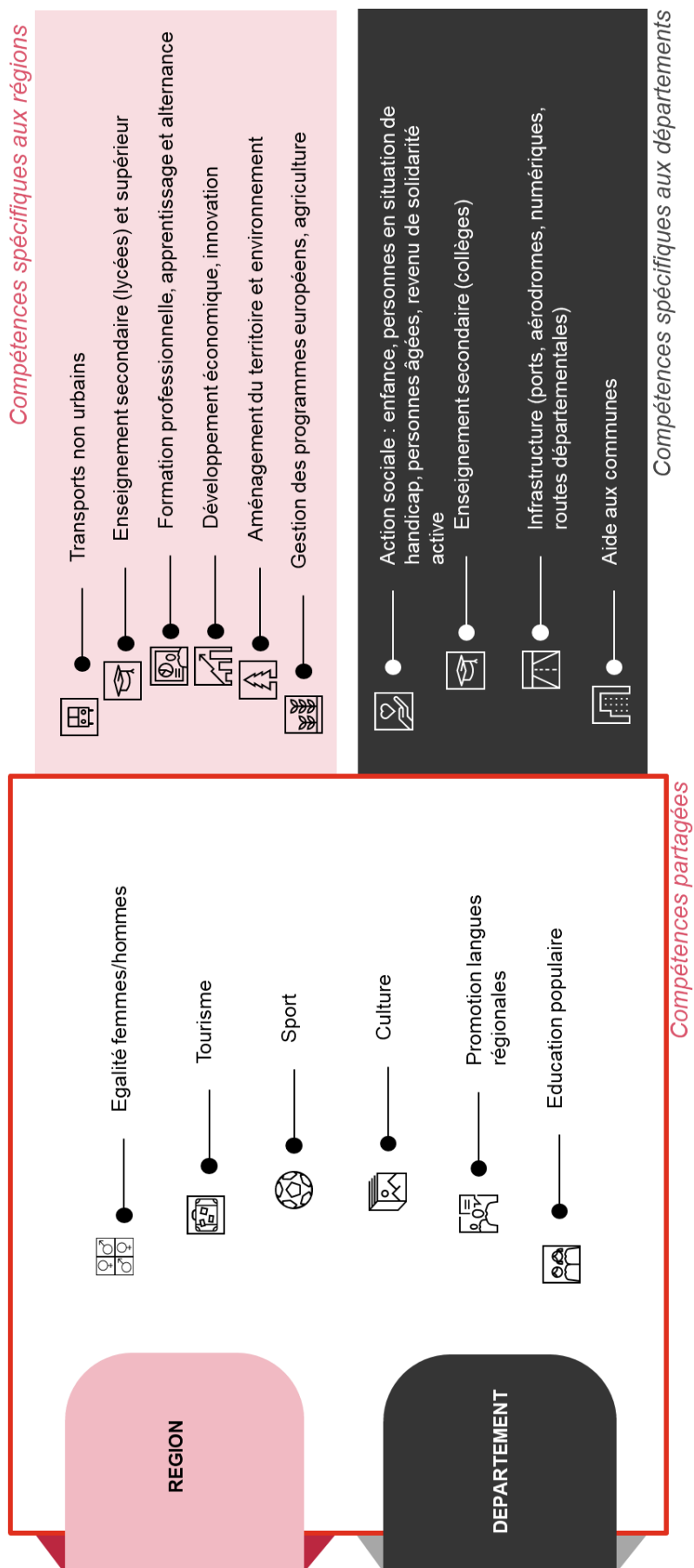
Si les communes bénéficient toujours d'une clause générale de compétence, c'est-à-dire un droit d'exercice des compétences relevant de leur niveau sans que celles-ci ne soient expressément énumérées par la loi, les régions et les départements sont soumis à des blocs de compétences clairement définis.

- Le principe de libre administration est affirmé par les articles 72 de la Constitution et L.1111-3 du code général des collectivités territoriales.
- Les compétences de la région sont définies à l'article L.4221-1 du code général des collectivités territoriales
- Les compétences du département sont définies à l'article L.3211-1 du code général des collectivités territoriales
- Les compétences partagées entre les collectivités territoriales sont définies à l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales.

LE SCHEMA DE REPARTITION DES COMPETENCES SPECIFIQUES ET PARTAGEES

Remarque : la répartition des compétences est strictement encadrée. La vue schématique ci-après ne saurait être une représentation exacte et précise. Elle est ainsi résumée afin d'apporter des éclairages aux fins de lecture du présent rapport sur les domaines d'action des collectivités territoriales, et plus spécifiquement des départements et régions au regard de l'objet de l'étude. Se reporter au code général des collectivités territoriales.

- Les **départements** disposent de compétences spécifiques dans les domaines de l'action sociale, de l'enseignement secondaire à travers la gestion des collèges, de la gestion des infrastructures et des aides aux communes. Ils sont notamment collectivité-chef de file des solidarités sociale et territoriale (se reporter à l'article L1111-9 du CGCT)
- Les **régions** exercent leurs compétences dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, des transports non urbains ainsi que de l'enseignement secondaire à travers la gestion des lycées. Elles sont notamment collectivité-chef de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les régions disposent également de compétences en matière de gestion des programmes et fonds européens (se reporter à l'article L1111-9 du CGCT).
- Concernant l'exercice des **compétences partagées**, celles-ci sont susceptibles d'être coordonnées au sein des Conférences territoriales de l'Action publique.



Vue schématique des compétences spécifiques et partagées entre départements et régions françaises

Structure et objets étudiés

PERIMETRE SECTORIEL D'ANALYSE DES IMPACTS

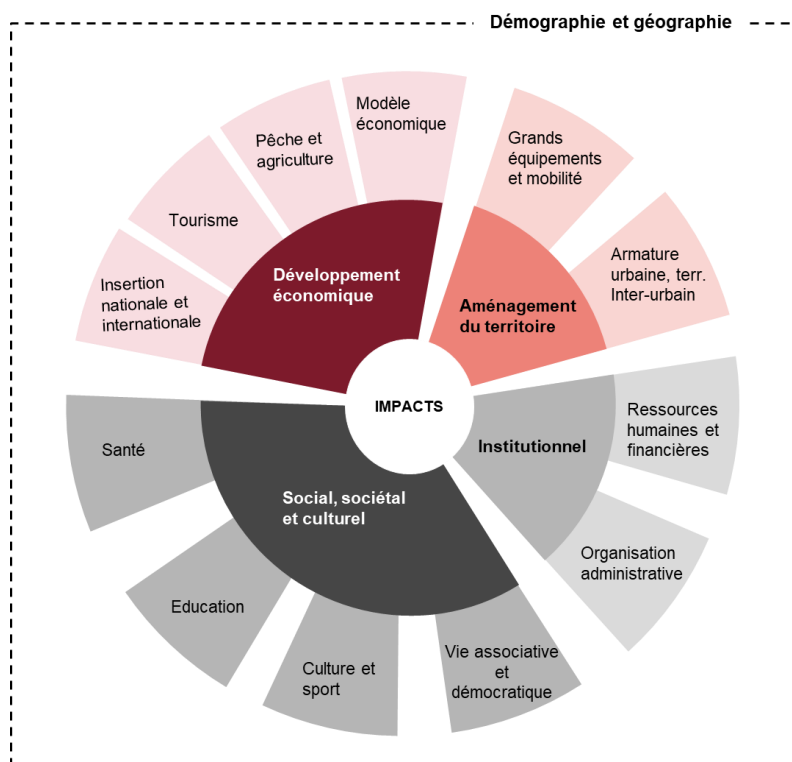


Schéma de la structure du périmètre d'étude

STRUCTURE DU RAPPORT

Introduction	Présenter le contexte et les attentes
Évolutions démographiques et géographiques	Examiner les caractéristiques statistiques d'une Bretagne à cinq départements
Analyse d'impact par domaine	Présenter les effets statistiques et mécaniques Identifier les questionnements Identifier les effets directs et indirects, potentiels ou avérés

APPROCHE

Les domaines d'impact liés au fait générateur, une « Bretagne à cinq départements », ont été sélectionnés et analysés sur la base :

- Des domaines de compétences des collectivités territoriales (aspects juridiques) ;
- De la typologie d'acteurs potentiellement affectés par un rattachement ;
- Des données statistiques et des documents stratégiques des collectivités ;
- Des sujets et enjeux relevés dans le cadre d'une revue de presse et des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude.

L'approche retenue s'inscrit dans le contexte actuel connu, et ne préjuge pas des futures politiques qui pourraient être décidées.

METHODOLOGIE D'ANALYSE

La **première étape** de l'analyse a consisté à dessiner, pour chacun des domaines d'impact, une « photographie » de la Bretagne à cinq départements. Cette visualisation est une **photographie statique qui additionne les caractéristiques des deux territoires** sans prendre en compte les potentiels effets indirects ou orientations qui pourraient modifier les dynamiques du territoire par la suite. La présentation de la Bretagne à cinq départements traduit donc les conséquences statistiques résultant de l'addition des deux territoires.

Remarque : les tendances d'évolution ont été évaluées sur la base d'un calcul de l'évolution annuelle moyenne de l'indicateur sur les dix années précédentes. Elles ne se sont pas basées sur des études prospectives.

La **deuxième étape** a consisté à relever, pour chaque domaine, les questionnements liés à la configuration du potentiel nouveau territoire au regard de la situation antérieure. Ces hypothèses sont formulées sous forme de questions à considérer par les parties prenantes, notamment agissant en Bretagne et/ou en la Loire-Atlantique.

Enfin, la **troisième et dernière étape** s'est concentrée sur la formalisation des principaux effets directs et indirects, potentiels ou avérés, du rattachement. Cette restitution non exhaustive permet de distinguer les conséquences mécaniques et les obligations qui résulteraient d'un rattachement d'une part, et les effets indirects qui résulteraient notamment d'orientations futures en termes de politiques publiques ou de choix individuels, d'autre part.

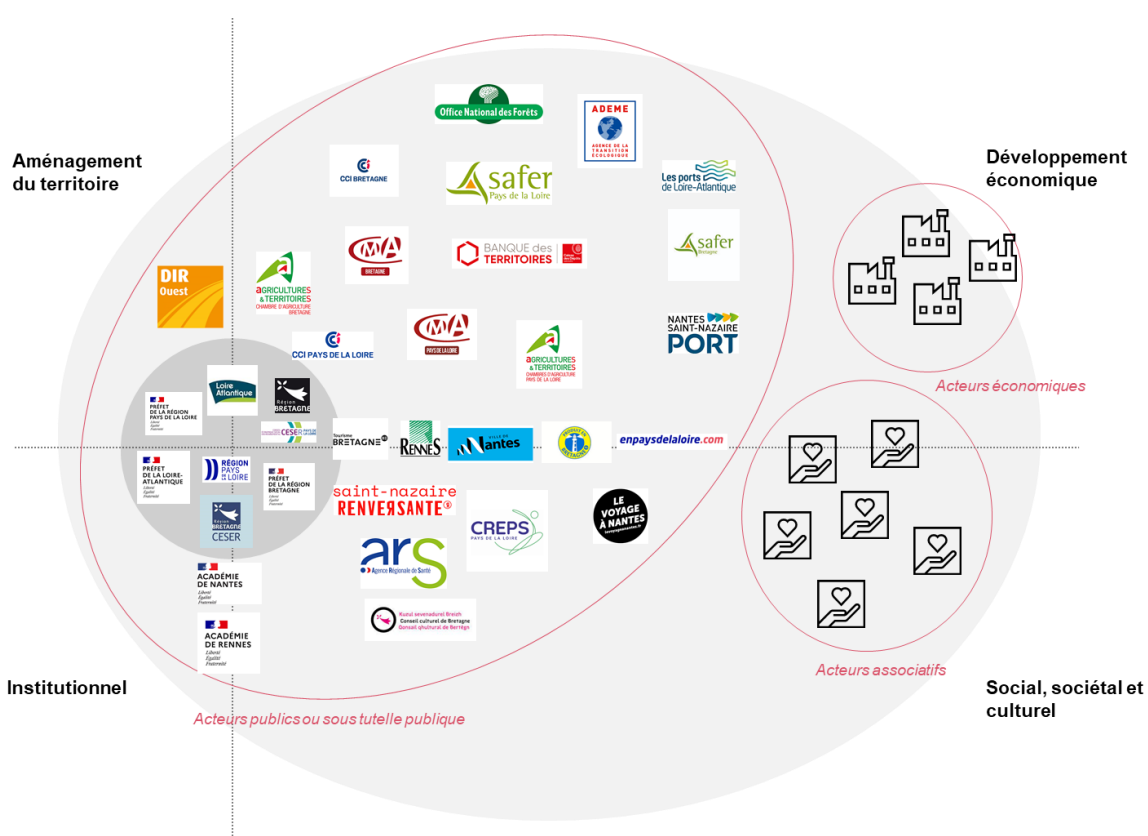
ACTEURS IDENTIFIES ET IMPACTS PREDOMINANTS

Certains acteurs et types d'acteurs, publics ou privés, implantés ou agissant sur les territoires du Département Loire-Atlantique ou des Régions Bretagne et Pays de la Loire, seraient particulièrement susceptibles d'être impactés dans leur organisation, leur métier ou leurs objectifs stratégiques, par un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne.

Trois types d'impact sont envisagés :

- **Un impact organisationnel**, qui couvre les effets du rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne sur la **structure de la partie prenante**, en termes de caractéristiques et de fonctionnement ;
- **Un impact opérationnel**, qui couvre les effets du rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne sur les **activités de la partie prenante**, en termes de processus et de métier ;
- **Un impact stratégique**, qui couvre les effets du rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne sur les **missions de la partie prenante**, en termes d'objectifs et de priorités.

Aucune analyse approfondie des impacts sur les acteurs collatéraux par rapport au périmètre d'étude n'a été menée dans le cadre de cette étude. En cas de poursuite du dialogue au sujet d'un rattachement, une analyse complémentaire dédiée aux effets sur chacun des acteurs des territoires, tels que présentés ci-après, pourrait être utile.



Remarque : cette cartographie représente une illustration des grands groupes d'acteurs, mais ne constitue pas une vue exhaustive de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire et qui seraient susceptibles d'être affectés par un rattachement, le cas échéant.

EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET GEOGRAPHIQUES

Présentation générale des évolutions démographiques et géographiques

Les évolutions démographiques et géographiques mécaniques, résultant d'un rattachement des territoires du Département Loire-Atlantique et de la Région Bretagne, auraient naturellement un impact significatif sur :

- **La caractérisation du territoire** et son inscription au sein du territoire national, européen et international ;
- **L'organisation et l'exercice des activités** en lien avec l'ensemble des domaines d'activité du territoire étendu.

Les évolutions démographiques et géographiques traduisent les conséquences statistiques résultant de l'addition de deux territoires.

Ainsi, toute différence statistique constatée entre la Bretagne actuelle et la potentielle Bretagne à cinq départements est mécaniquement créée, résultant de l'élargissement du périmètre étudié.

Par conséquent, **ces évolutions purement statistiques n'impliquent à elles seules aucun changement direct pour la situation et la vie des citoyens – ni pour les ménages vivant en Bretagne, ni pour les ménages vivant en Loire-Atlantique.**

Département Loire-Atlantique

GÉOGRAPHIE

6 874 km² **207** communes
17 intercommunalités
 Dont 13,4 % de territoires artificialisés
 Et 64 % de SAU (superficie agricole utilisée)



POPULATION



Région Bretagne actuelle

GÉOGRAPHIE

27 208 km² **1 207** communes
61 intercommunalités
 Dont 14,2 % de territoires artificialisés
 Et 59,3 % de SAU (superficie agricole utilisée)



POPULATION



Région Bretagne potentielle après le rattachement

GÉOGRAPHIE

34 082 km² **1 414** communes
78 intercommunalités
 Dont 14% de territoires artificialisés
 Et 62,7 % de SAU (superficie agricole utilisée)



POPULATION

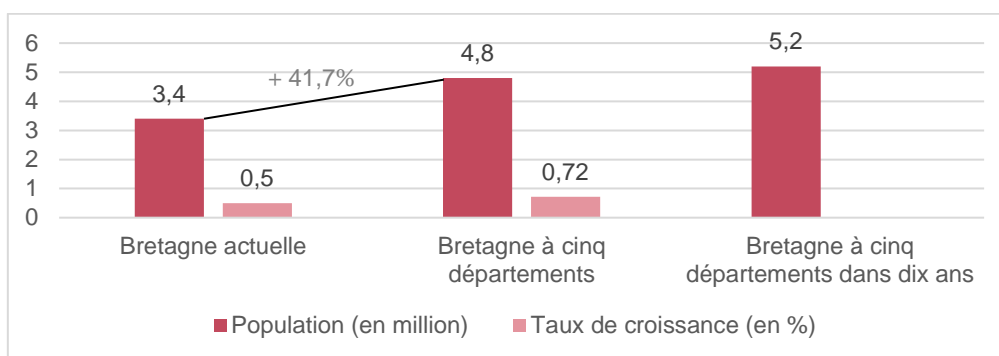


Évolutions démographiques

POPULATION DU TERRITOIRE

Le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne aurait pour conséquence d'augmenter significativement la population sur le territoire breton (de 3,4 millions d'habitants à 4,8 millions en cas de rattachement). Ainsi, la Bretagne à cinq départements rassemblerait plus de 7% de la population française contre 5% actuellement, et deviendrait la huitième région française en termes de population, gagnant ainsi une place, mais ne déséquilibrant pas fondamentalement la répartition régionale de la population en France.

Le taux de croissance annuel de la population, plus important en Loire-Atlantique que sur le territoire de la Bretagne, serait également augmenté (de 0,5% à 0,72%), projetant une population en Bretagne d'ici dix ans à environ 5,2 millions d'habitants. La population de la nouvelle Région de Bretagne se situerait ainsi entre celles, actuelles, de l'Irlande et du Danemark.



Populations actuelles et évolution en cas de rattachement

COMPOSITION DES MENAGES

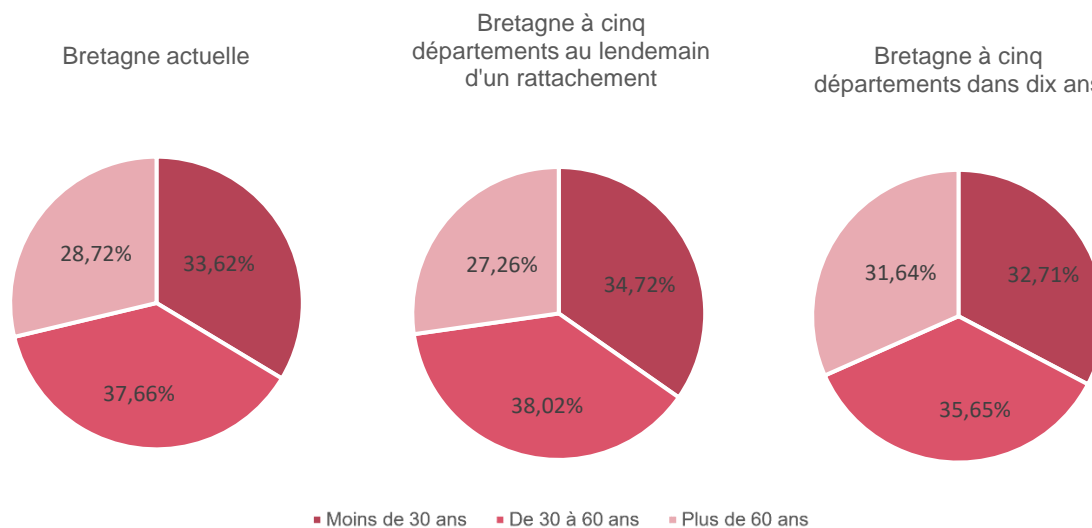
La composition des ménages et les tendances d'évolution sont assez similaires en Loire-Atlantique et en Bretagne. Par conséquent la composition des ménages cinq à dix ans après un rattachement ne devrait pas évoluer du seul fait du regroupement de la population au sein d'un territoire régional commun.

Le pourcentage de ménages composés d'une personne seule continuerait d'augmenter de manière similaire à la Bretagne actuelle, pour atteindre 41,8% des ménages dans la Bretagne à cinq départements d'ici dix ans.

ÂGE DE LA POPULATION

Le vieillissement de la population à l'échelle du territoire breton serait statistiquement ralenti par l'intégration d'une population plus jeune de Loire-Atlantique.

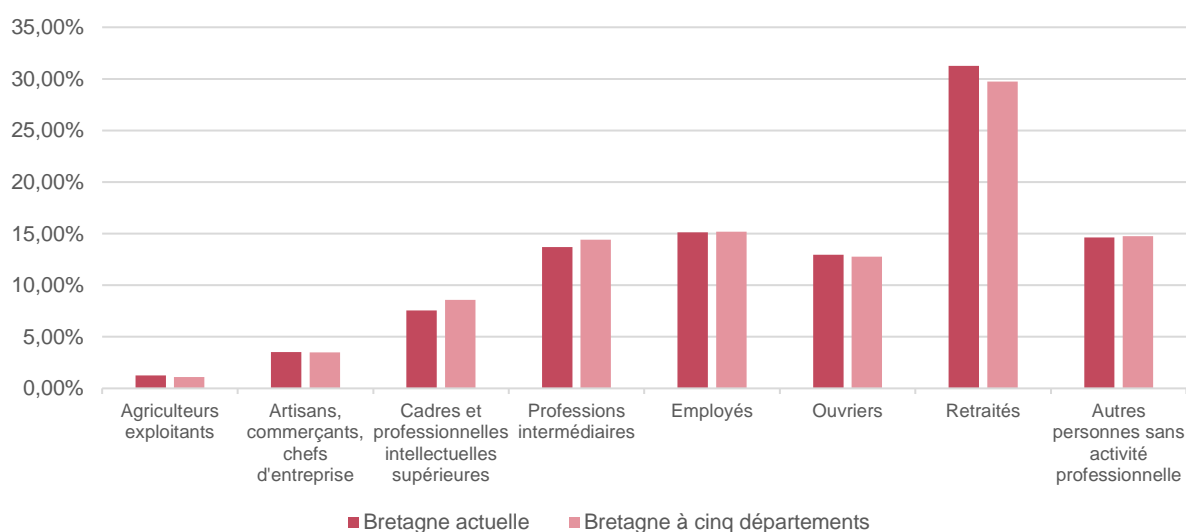
La part de jeunes de moins de 30 ans resterait quasi stable à 33% de la population pour la Bretagne à cinq départements dans dix ans, alors qu'elle avait diminué de 2,2% en Bretagne ces dix dernières années. La part de personnes âgées de plus de 60 ans continuerait d'augmenter, mais plus lentement, pour atteindre 31,6% de la population dans dix ans contre 28,7% aujourd'hui.



Répartition de la population par tranche d'âge

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Considérant un plus faible volume d'agriculteurs exploitants sur le territoire de la Loire-Atlantique que sur le territoire de la Bretagne actuelle, le rattachement du territoire de la Loire-Atlantique conduirait mécaniquement à faire baisser la part d'agriculteurs exploitants dans la population d'un territoire de Bretagne élargi à cinq départements. Cela serait également applicable à la part de retraités. *A contrario*, le rattachement du territoire de Loire-Atlantique aurait pour conséquence un accroissement mécanique de la part de cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires (+1,7% dans la Bretagne à cinq départements après rattachement et +4% sur ce territoire d'ici dix ans).



Évolution de la répartition de la population par catégories socio-professionnelles

NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie annuel médian de la population d'une Bretagne à cinq départements se verrait mécaniquement augmenté (+250 euros) à l'échelle de la Région du seul fait de l'addition des statistiques propres aux deux territoires rattachés. Toutefois, cela n'aurait *a priori* aucun impact direct sur le niveau de vie réel des citoyens établis sur ces deux territoires. De plus, malgré cette augmentation statistique significative, la Région Bretagne élargie à cinq départements resterait à son actuelle troisième position des Régions françaises classées par niveau de vie annuel.

Le rapport interdécile resterait inchangé à 2,8, tandis que le taux de pauvreté serait mécaniquement abaissé de 11,2% à 10,85% de la population, mais sans que cela n'ait un impact direct sur la vie des ménages.

Département	Taux de pauvreté
Loire-Atlantique	10%
Ille-et-Vilaine	10,7%
Côtes d'Armor	12,1%
Morbihan	11,5%
Finistère	11%

Taux de pauvreté par département

Évolutions géographiques

CARACTERISATION DU TERRITOIRE

Le rattachement du territoire de la Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne aurait pour conséquence mécanique d'augmenter la superficie du territoire breton, élargissant *de facto* le ressort territorial de la Région Bretagne pour inclure un département supplémentaire. Cette augmentation représenterait environ 25% de la superficie actuelle du territoire régional de la Bretagne, soit une superficie finale de 34 082 km², avec en son sein une plus grosse part de territoires métropolitains en raison notamment de l'intégration de la métropole de Nantes.

Nantes, Rennes et Brest constitueraient les trois Métropoles de la Région Bretagne à cinq départements. Le nombre de communes augmenterait également significativement (+17%), tout comme le nombre d'intercommunalités (+28%) au sein du ressort régional étendu.

PAYSAGE

Par un effet d'addition des deux territoires, le territoire de la Région Bretagne à cinq départements serait constitué, par rapport au territoire breton dans son périmètre actuel, d'une part à peine supérieure de territoires artificialisés (+0,34 points de pourcentage), d'une part de sols naturels réciproquement légèrement diminuée (-0,36 pts de %), et d'une part quasi-identique de sols agricoles (63,7%), au regard des données publiques disponibles (Agreste, 2020).

ARTIFICIALISATION DU PAYSAGE

L'impact potentiel du rattachement sur l'artificialisation des paysages et l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) est abordé dans le chapitre 1 « Aménagement du territoire » du présent rapport.

Conclusion sur les évolutions démographiques et géographiques

UN ACCROISSEMENT MECANIQUE IMPORTANT EN TERMES DE DEMOGRAPHIE ET GEOGRAPHIE

Un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne aurait un impact mécanique significatif d'accroissement démographique et géographique.

- La population de Loire-Atlantique représente actuellement 41,7% de la population bretonne ce qui, en cas de rattachement, ferait de la Loire-Atlantique le territoire départemental le plus peuplé de la Région Bretagne, devant l'Ille-et-Vilaine.
- Le périmètre géographique de Loire-Atlantique représente un quart du territoire (25,3%) de la Bretagne actuelle.

Territoire	Population (en million)
Bretagne à cinq départements	4,76
Loire-Atlantique	1,43
Ille-et-Vilaine	1,07
Finistère	0,91
Morbihan	0,75
Côtes-d'Armor	0,60

Classement des départements par nombre d'habitants

DES CARACTERISTIQUES ET DES DYNAMIQUES RELATIVEMENT MAINTENUES

Le rattachement aurait pour conséquence une densité démographique plus importante à l'échelle du territoire de la Région Bretagne élargie, ainsi que des caractéristiques territoriales légèrement modifiées.

- Peuvent être notés les changements tels qu'une part accrue des territoires métropolitains, une moyenne d'âge de la population légèrement abaissée, ou encore une augmentation de la part de cadres et une baisse de la proportion d'ouvriers et de retraités dans la population.
- Les dynamiques territoriales resteraient toutefois assez similaires entre la Bretagne actuelle et la Bretagne à cinq départements.

Un rattachement des territoires ne bouleverserait ainsi pas les tendances démographiques et géographiques du territoire breton actuel.

CHAPITRE 1 | Les effets d'un rattachement sur l'aménagement du territoire

Effets sur l'armature urbaine, les polarités et territoires inter-métropolitains

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Un écosystème économique urbain plus dynamique et polarisé**

En cas de rattachement, la Métropole de Nantes s'ajouterait aux Métropoles de Rennes et Brest. La Métropole de Nantes, très dynamique, est mieux classée au niveau européen en termes de fonctions métropolitaine. Elle concentre également une plus forte proportion des populations, emplois et établissements sur son territoire. Mécaniquement, la part des populations, emplois et établissements bretons concentrés dans les territoires métropolitains serait donc accrue de près de 10 points de pourcentage dans la Région Bretagne à cinq départements.

Par ailleurs, aux cinq pôles régionaux bretons (Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Quimper, Lorient), qui concentrent 13 % de la population et 18 % de l'emploi dans les quatre départements, s'ajouterait le pôle régional de Saint-Nazaire, dont la plus faible concentration d'emplois (13,7% des emplois de Loire-Atlantique) créerait mécaniquement une faible diminution de la concentration des emplois dans ces pôles régionaux en Bretagne élargie.

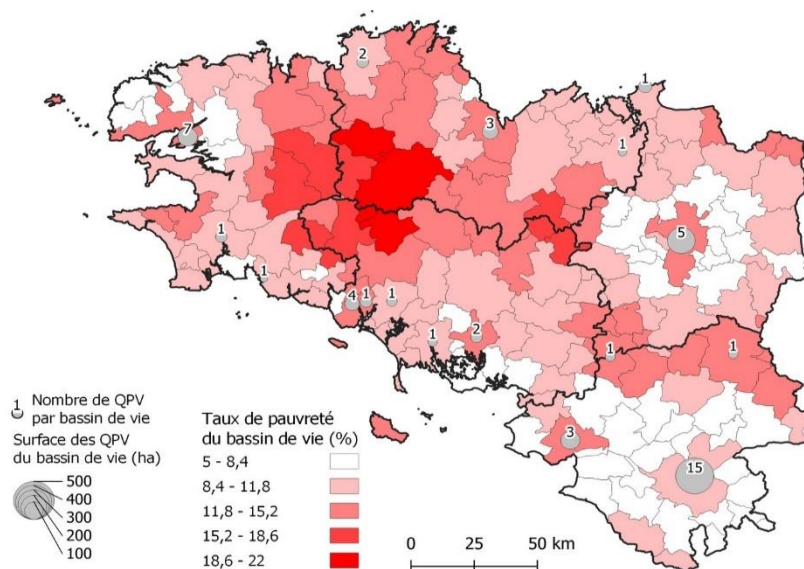
Enfin, aux pôles métropolitains du Pays de Brest (autour de la métropole de Brest), et de Loire-Bretagne (autour des métropoles d'Angers, Brest, Nantes et Rennes) s'ajouterait le pôle métropolitain de Nantes-Saint-Nazaire dans le périmètre de la Bretagne à cinq départements.

En outre, le rattachement du territoire de la Loire-Atlantique à la Bretagne créerait une augmentation mécanique des surfaces allouées aux zones d'activités économiques (ZAE) de l'ordre de 40% en Bretagne élargie (11 000 hectares de ZAE en Loire-Atlantique s'ajoutant à 27 717 ha en Bretagne).

- **Des inégalités territoriales redéfinies à l'échelle de la Bretagne à cinq départements**

Les territoires de la Bretagne comme de la Loire-Atlantique sont marqués par des revenus plus élevés dans les zones urbaines, périurbaines et sur le littoral, et au contraire par des taux de chômage et de pauvreté plus élevés au sein des espaces ruraux et des villes petites et moyennes plus éloignées des aires métropolitaines et de la côte Atlantique (cf. carte ci-après). En cas de rattachement, les zones les moins favorisées de la Région élargie seraient localisées au Centre-Ouest de la Bretagne et au nord de l'Ille-et-Vilaine, ainsi qu'au Nord de la Loire-Atlantique à la frontière avec le Département de l'Ille-et-Vilaine dans une moindre mesure.

Dans les villes, l'Etat a défini des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans lesquels de nombreux acteurs agissent afin de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le rattachement des deux territoires entraînerait une augmentation du nombre de QPV de 61% en Bretagne à cinq départements, ainsi qu'une hausse de 74% du nombre d'habitants en QPV sur le territoire. En revanche, la concentration des populations pauvres habitant dans ces QPV resterait relativement inchangée. Comme actuellement, l'aire urbaine de Nantes est celle qui concentrerait le plus de QPV (cf. carte ci-après).



Taux de pauvreté et nombre de QPV par bassin de vie dans les quatre départements bretons et le Département Loire-Atlantique

- **Des tensions sur le marché de l'habitat**

En cas de rattachement, la Bretagne inclurait un territoire départemental où le marché du logement est à grande majorité « tendu » et « très tendu », avec des zones à l'équilibre uniquement au Nord du Département. Ces tensions s'ajouteraient à celles des zones autour des villes bretonnes (Rennes, Vannes, Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Malo) et du littoral breton. La Bretagne conserverait cependant de larges zones « moyennement détendues » et « détendues » au centre et à l'est de son territoire (sauf Rennes).

Les tensions sur le marché de l'immobilier se reflètent notamment dans la part de logements en situation de suroccupation, qui atteint 7,1% en Loire-Atlantique contre 4,8% en Bretagne actuelle. À l'inverse, le taux de vacance des logements est plus important en Région Bretagne actuelle (7,5%) que dans le Département Loire-Atlantique (5,6%). Par ailleurs, la part des résidences secondaires est moins forte en Loire-Atlantique (10,5% contre 13,3% en Bretagne actuelle). Par conséquent, l'addition des deux territoires entraînerait une hausse mécanique de la part de résidences principales (+1,3 pts de %) et une baisse mécanique de la part de résidences secondaires (-0,8 pts de %) sur le territoire de la Région Bretagne à cinq départements. En outre, la Bretagne était en 2020 la région française avec la plus grande part de maisons dans le total des logements (70,9% contre 60,6% en Loire-Atlantique).

Concernant la construction de logements neufs, la Loire-Atlantique comme la Bretagne et les Pays de la Loire font partie des territoires français avec le plus grand nombre de logements commencés (constructions neuves) par an pour 1 000 habitants (5,4 en Bretagne actuelle, 5,6 en Pays de la Loire et 8,8 en Loire-Atlantique entre 2015 et 2019). Cependant, le secteur de la construction est actuellement confronté à une forte crise sur l'ensemble du territoire national.

Dans les deux territoires, l'offre de logements sociaux est également insuffisante pour répondre aux demandes. Le nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants est supérieur en Loire-Atlantique (644) qu'en Bretagne actuelle (549). Parallèlement, les locataires HLM représentent une plus grande part des résidences principales en Loire-Atlantique (12%) qu'en Bretagne actuelle (10,5%).

LE RATTACHEMENT N'AURAIT A PRIORI PAS D'EFFET SUR LES TENSIONS EXISTANTES SUR LE MARCHÉ DE L'HABITAT EN BRETAGNE A CINQ DEPARTEMENTS

Les départements sont délégataires des aides à la pierre de l'Etat. Le Département Loire-Atlantique possède un Plan départemental de l'habitat pour 2022-2027, dans lequel il fixe quatre grandes orientations (développer l'offre de logements, dynamiser les cœurs de bourg et ville, mettre l'habitat au service de la transition écologique, soutenir l'autonomie). Ce sujet ne relève pas spécifiquement de la compétence des régions qui, toutefois, proposent quelques aides publiques, en s'appuyant en priorité sur leurs responsabilités en matière de stratégie foncière. Dès lors, et sous réserves d'expertises complémentaires, le rattachement n'aurait *a priori* pas d'effet sur la situation du marché de l'habitat en Bretagne à cinq départements.

• Des défis à relever en matière d'artificialisation des sols

La part de territoires artificialisés en Bretagne à cinq départements augmenterait avec l'addition du territoire fortement artificialisé de la Loire-Atlantique, confortant la Bretagne dans le trio de tête des régions françaises les plus artificialisées. En effet, la Loire-Atlantique présente un taux d'artificialisation des sols supérieur à celui de la Bretagne actuelle (14,1% contre 12,4% en 2020 selon l'agreste), et ce phénomène se concentre en particulier sur les littoraux des deux territoires.

En outre, le Département Loire-Atlantique comme la Région Bretagne ont consommé près de 0,65% de leur territoire entre 2011 et 2021. Cependant, la diminution de la consommation d'espace a été plus rapide en Loire-Atlantique (-12,7%) qu'en Bretagne (-4,8%) entre 2014 et 2021. De plus, tandis que l'optimisation du foncier semble s'améliorer en Loire-Atlantique, avec une augmentation de la population plus rapide que l'artificialisation des sols, le constat est inverse dans le reste de la Bretagne, où l'augmentation annuelle de l'artificialisation est supérieure à l'augmentation de la population.

Dans les deux territoires, l'artificialisation des sols s'explique en premier lieu par la construction de zones à vocation d'habitat en particulier individuel, puis par le développement de zones d'activités, et dans une moindre mesure par la construction d'infrastructures (routes, voies ferrées...), au détriment en premier lieu des surfaces agricoles.

Enfin, les Régions Pays de la Loire et Bretagne ainsi que le Département Loire-Atlantique sont engagés dans la voie de la zéro artificialisation nette (ZAN) en s'appuyant notamment sur le renouvellement et la densification de l'existant.

• Une empreinte environnementale régionale modifiée par le rattachement

La Bretagne à cinq départements connaîtrait une hausse mécanique de 37% de ses émissions carbone avec l'addition des émissions comptabilisées en Loire-Atlantique (dont 31% dues aux transports et 19% à l'agriculture). La part des émissions émises par l'agriculture en Bretagne (40% actuellement) serait mécaniquement abaissée (-6 pts de %), mais resterait la source majeure d'émissions dans la Bretagne à cinq départements, suivie des transports dont la part des émissions resterait identique à 31%. La part de l'industrie (hors énergie) dans les émissions est relativement plus importante dans le Département Loire-Atlantique qu'en Bretagne actuelle (13% contre 8%).

La gestion des déchets serait aussi impactée par le potentiel rattachement du Département Loire-Atlantique à la Région Bretagne. Le nombre de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant étant inférieur en Loire-Atlantique que dans le reste de la Bretagne, la Bretagne à cinq départements verrait son nombre de DMA par habitant mécaniquement abaissé de 4,5%. En revanche, le taux de valorisation des DMA serait aussi diminué de 2 points de pourcentage en Bretagne élargie, en raison d'un taux de valorisation matière et organique des DMA plus important en Bretagne que dans le Département Loire-Atlantique (63% contre 57%). La Région Bretagne intégrerait aussi dans son territoire élargi les 6 installations de traitement de déchets dangereux situées en Loire-Atlantique.

Par ailleurs, la Bretagne et la Loire-Atlantique font face à des risques naturels et technologiques de même nature. En cas de rattachement, la Bretagne à cinq départements connaîtrait une hausse de 50% du nombre de sites classés SEVESO « seuil haut » sur son territoire, avec l'addition de 13 installations situées en Loire-Atlantique.

D'un point de vue énergétique, la consommation d'énergie du territoire breton serait mécaniquement augmentée de 37% avec l'addition du territoire de la Loire-Atlantique. Alors que la Bretagne actuelle ne couvre que 10,6% de ses besoins en énergie, en majorité grâce aux ressources locales de bois-énergie et d'éolien terrestre, la croissance de production d'énergies renouvelables locales se poursuit dans les deux territoires. L'évolution annuelle de la puissance installée en énergies renouvelables est particulièrement marquée en Loire-Atlantique (+9,5% par an depuis 2008) par rapport au reste de la Bretagne (+3,5% par an), par ailleurs appelée à connaître de fortes évolutions dans les années à venir avec la mise en œuvre de ses champs éoliens marins.

Concernant les enjeux liés à l'eau, tandis que 32% des 30 000 km de cours d'eau de Bretagne actuelle sont en bon état écologique, seulement 1% des 10 000 km de cours d'eau de Loire-Atlantique le sont. Toutefois, il existe aussi de grandes disparités entre les territoires départementaux de la Bretagne, avec seulement 3% des cours d'eau en bon état écologique en Ille-et-Vilaine. En revanche, l'état écologique des eaux souterraines est proche entre les deux collectivités (68% en bon état écologique en Loire-Atlantique, 62% en Bretagne). Dans les deux territoires, la dégradation des masses d'eau s'explique par de fortes teneurs en nitrates et pesticides. La directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne fixe des objectifs environnementaux et des échéances pour améliorer l'état écologique et chimique des masses d'eau de surface ainsi que la quantité et l'état chimique des masses d'eau souterraine. La Bretagne comme la Loire-Atlantique doivent œuvrer pour rattraper leur retard et s'approcher des objectifs fixés par la DCE, à la fois en termes de qualité et de quantité de l'eau.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Un écosystème économique urbain plus dynamique et polarisé**

La métropole nantaise s'ajoutant au pôle rennais à l'est de la Région élargie, l'Est breton pourrait être perçu comme le cœur économique et populationnel de la Bretagne, concentrant ainsi davantage de moyens et d'attention publique pour soutenir son dynamisme. Les villes plus modestes pourraient perdre en attractivité auprès des populations, entreprises et emplois, face à la présence de ce double-pôle à l'est de la Région élargie.

Toutefois, cet effet potentiel dépendrait des interprétations individuelles, politiques et économiques quant aux nouvelles caractéristiques de la Bretagne à cinq départements.

Questionnement : *Une accentuation mécanique de la concentration en populations et emplois autour des grands pôles métropolitains d'une Bretagne à cinq départements pourrait-elle s'exercer au détriment du rayonnement des autres pôles urbains régionaux ?*

De plus, en cas de rattachement, le pôle métropolitain Loire-Bretagne (constitué des quatre Métropoles de Rennes, Brest, Nantes et Angers) se retrouverait essentiellement situé sur le territoire breton, à l'exception d'Angers. Ce pôle métropolitain, né des coopérations multilatérales entre ces agglomérations dans l'objectif de travailler ensemble au rayonnement du « Grand Ouest », pourrait être fragilisé du fait d'un déséquilibre en faveur des acteurs économiques bretons.

Questionnement : *Le rattachement pourrait-il fragiliser les coopérations promues par le pôle métropolitain Loire-Bretagne, notamment avec Angers ?*

- **Des inégalités territoriales redéfinies à l'échelle de la Bretagne à cinq départements**

L'intégration du territoire de la Loire-Atlantique impliquerait pour la Région Bretagne élargie de prendre en compte de nouvelles réalités économiques et sociales au sein de son territoire. En particulier, la prise en compte d'un nombre significativement accru de quartiers de la politique de la ville (QPV) et de populations habitant en leur sein, concentrés en majorité dans une seule métropole (Nantes), représenterait un défi nouveau à appréhender pour cette nouvelle Région.

Questionnement : *De quelle manière la Région Bretagne envisagerait-elle de prendre en charge les réalités économiques et sociales du territoire nouvellement rattaché ?*

- **Des défis à relever en matière de baisse de l'artificialisation des sols**

La Région Bretagne comme le Département Loire-Atlantique ont très tôt pris la mesure de l'enjeu ZAN, et affichent dès lors des objectifs volontaristes en la matière. Conformément aux obligations législatives prévues par la Loi Climat et Résilience, les EPCI bretons comme ceux de Loire-Atlantique doivent réduire leur consommation de terres agricoles et espaces naturels de 50% d'ici à 2030. Le Département Loire-Atlantique porte d'ores et déjà une politique ambitieuse qui lui permet de limiter l'étalement urbain sur son territoire. De son côté, le Conseil régional de la Région Pays de la Loire a délibéré le 24 juin 2022 pour demander à l'État de rabaisser l'objectif de la Région à 34% d'ici 2030, afin de tenir compte des fortes dynamiques démographiques de ses territoires.

Ainsi, la volonté politique partagée par le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne en faveur du ZAN pourrait permettre d'accentuer et d'enrichir la dynamique bretonne pour la mise en œuvre et l'accompagnement du ZAN en cas de rattachement.

Questionnement : *Un volontarisme partagé en matière de ZAN pourrait-il favoriser l'atteinte des objectifs de la loi Climat et Résilience ?*

- **Une empreinte environnementale régionale modifiée par le rattachement**

L'augmentation mécanique du volume d'émissions carbone en Bretagne à cinq départements, résultant de l'addition des émissions comptabilisées en Loire-Atlantique, signifie que la Région élargie devrait éviter ou compenser un plus grand nombre d'émissions en volume afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. En particulier, la Loire-Atlantique serait le Département le plus émetteur – 1,2 fois plus d'émissions en valeur absolue qu'en Ile-et-Vilaine, et de 1,5 à 1,8 fois plus en valeur absolue que dans

les trois autres Départements bretons. La Loire-Atlantique représenterait donc près de 28% des émissions sur le territoire régional élargi, soit plus d'un quart. Les émissions proviendraient en premier lieu du secteur agricole (40% des émissions de Bretagne actuelle, 19% des émissions de Loire-Atlantique), des transports (31% en Bretagne comme en Loire-Atlantique), du résidentiel-tertiaire (18% en Bretagne, 21% en Loire-Atlantique), puis de l'industrie (8% en Bretagne, 13% en Loire-Atlantique).

Questionnement : *Quels efforts régionaux supplémentaires, le cas échéant, pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre issues du Département de Loire-Atlantique ?*

En 2019, la Bretagne ne couvrait que 10,6% de ses besoins en énergie et 16% de ses besoins en électricité. D'après RTE, la production régionale d'électricité a connu une croissance de 67% en 2022. La majeure partie de la croissance (52%) s'explique par une production thermique accrue (mise en service de la centrale à gaz de Landivisiau), tandis que le reste provient d'énergies renouvelables, en particulier éolienne (28% de la croissance). Combinée à la baisse de la demande, la part de l'électricité importée d'autres Régions est passée de 80 à 66%. L'intégration du territoire de Loire-Atlantique au sein de la Région Bretagne pourrait permettre au territoire de la Région élargie d'accroître encore son autonomie énergétique, en particulier grâce au potentiel d'énergies renouvelables présent sur le territoire de la Loire-Atlantique. Si la croissance de la production d'énergies renouvelables dans le Département est déjà forte (+9,5% annuellement), elle pourrait encore s'accroître notamment grâce à de nouvelles sources innovantes d'énergies renouvelables, telles que l'éolien offshore d'ores-et-déjà en service au large des côtes du Département, venant se cumuler aux productions des parcs éoliens marins au large des côtes bretonnes.

Questionnement : *Comment les projets de développement des ressources énergétiques renouvelables en Loire-Atlantique (notamment éolien offshore) pourraient-ils bénéficier au territoire breton élargi ?*

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe notamment l'objectif de réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant à l'échéance 2030 par rapport à 2010. En rattachant le Département Loire-Atlantique à son territoire, la Région Bretagne à cinq départements se rapprocherait de cet objectif grâce à une baisse mécanique de 4,5% du nombre de DMA par habitant par rapport à la Bretagne actuelle.

Questionnement : *Une baisse mécanique des DMA par habitant en Bretagne élargie, permettrait-elle de s'approcher durablement des objectifs réglementaires du PNPD (-15% des DMA à l'échéance 2030 par rapport à 2010) ?*

Effets sur les grands équipements et les mobilités

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIKES

- **Un réseau de transports routiers, ferroviaires et aéroportuaires mécaniquement étoffé et ouvert**

Dans l'hypothèse d'un rattachement du territoire de la Loire-Atlantique à celui de la Bretagne, les réseaux routier et ferroviaire seraient mécaniquement étoffés. Concernant le réseau routier, la longueur des autoroutes (avec ou sans péage) présentes en Région Bretagne à cinq départements serait mécaniquement triplée. En effet, il existe aujourd'hui 50 km d'autoroutes en Bretagne (A84), lesquels sont gratuits. Toutefois, la Bretagne est très bien dotée en voies rapides à 2x2 voies qui sont qualifiées de routes nationales et non pas d'autoroutes, et qui sont donc, elles aussi, gratuites. De plus, près de 18 000 km de routes viendraient s'ajouter au réseau routier breton – dont 230 km de routes nationales (+22,8%) et 17 546 km de routes départementales et communales (+24,6%) – soit une hausse mécanique de 24,4% de la taille du réseau routier en Bretagne élargie.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, l'ajout de 375 km de voies ferrées et de 59 gares entraînerait une augmentation de 41% du nombre total de voyageurs en Bretagne à cinq départements, en comptabilisant principalement les plus de 11 millions de voyageurs qui fréquentent la gare de Nantes chaque année. La connexion à Paris et au reste du territoire français serait aussi mécaniquement accrue, avec l'inclusion de la ligne Paris-Nantes qui effectue environ 18 allers-retours TGV par jour (en plus de 17 Paris-Rennes et 9 Paris-Brest journaliers), et des liaisons TGV ou Intercités directes avec les villes de Lyon, Montpellier, Bruxelles, Bourges, ou encore Bordeaux.

En outre, en cas de rattachement, l'aéroport de Nantes s'ajouterait aux 9 aéroports actuellement situés en Bretagne, favorisant la connexion de la Région élargie à près d'une centaine de destinations différentes en vol direct, contre quelques dizaines actuellement. Huitième aéroport de France en nombre de passagers, Nantes Atlantique assure des vols directs vers 14 villes françaises et 75 destinations internationales en Europe, en Afrique et au Canada. Ainsi, une forte proportion de passagers de l'aéroport de Nantes sont internationaux (58%), contrairement aux passagers des aéroports de Brest et Rennes (14,6% de passagers internationaux).

Par ailleurs, en cas de rattachement, le nombre de vols commerciaux serait multiplié par trois en Région Bretagne à cinq départements. En effet, 83% de vols de Loire-Atlantique sont des vols commerciaux, contre 47% dans les aéroports de Brest et Rennes. Le nombre de vols non-commerciaux serait aussi en hausse de 24% dans la Bretagne à cinq départements du fait de l'addition des vols comptabilisés en Loire-Atlantique.

- **Une densification des transports alternatifs sur le territoire breton à cinq départements**

Actuellement, le réseau de transport collectif géré par Aléop en Pays de la Loire assure une desserte fine du territoire de Loire-Atlantique, avec peu de communes qui apparaissent éloignées des transports en commun. Il viendrait conforter le réseau de transports en commun en Bretagne géré au niveau Région sous la marque BreizhGo (cf. carte ci-après).



Le réseau de transport 100% public en Bretagne

Source : BreizhGo

Par ailleurs, en cas de rattachement du Département Loire-Atlantique, la Région Bretagne élargie disposerait de 13 pôles d'échange multimodaux supplémentaires, s'ajoutant aux 11 existants sur son territoire. L'offre de covoiturage OuestGo, commune aux territoires des Régions Bretagne et Pays de la Loire, est également particulièrement développée sur le territoire du Département Loire-Atlantique. En effet, le Département comptabilise à lui seul 256 aires de covoiturage (contre 301 en Bretagne actuelle), équivalent à une hausse de 85% du nombre d'aires de covoiturages dans la Bretagne à cinq départements.

Les voies cyclables et voies vertes seraient également mécaniquement accrues avec les 600 km de voies cyclables de Loire-Atlantique, soit une hausse de 30% des pistes cyclables dans la Région à cinq départements. Enfin, concernant la mobilité électrique, le Département Loire-Atlantique semble mieux doté en nombre de points de charge accessibles au public que le Département de l'Ille-et-Vilaine dont les caractéristiques territoriales sont comparables (133 pour 100 000 habitants contre 106 en Ille-et-Vilaine), mais légèrement moins bien doté que la Région Bretagne actuelle dans son ensemble (136 pour 100 000 habitants).

- **Des mobilités journalières nombreuses, mais moins carbonées en Loire-Atlantique**

Les habitants de Loire-Atlantique effectuent en moyenne plus de déplacements journaliers que ceux de Bretagne actuelle (3,96 par personne contre 3,5), pour un total de 5,1 millions de déplacements journaliers comptabilisés sur le territoire du Département Loire-Atlantique.

La part des mobilités douces dans les mouvements pendulaires pour se rendre au travail est plus importante en Loire-Atlantique qu'en Bretagne actuelle (y compris en Ille-et-Vilaine), avec une part plus importante de trajets en vélo ou à pied (8,2% vs. 6,9%), en transport en commun (11,6% vs. 5,7%), et au contraire une part plus faible d'utilisation de la voiture (74,3% vs. 81,2%).

Concernant le transport scolaire, la Région Bretagne à cinq départements devrait assurer le transport scolaire de plus de 40% d'élèves supplémentaires par rapport aux effectifs transportés en Bretagne actuelle.

- **Des politiques publiques engagées en faveur de la transition dans la mobilité**

Selon les données publiques accessibles en ligne, les Régions Bretagne et Pays de la Loire allouent environ 20% de leur budget aux mobilités avec, dans les deux Régions, des orientations stratégiques similaires en faveur des transports collectifs, la mobilité décarbonée, et le covoiturage. Chaque Région offre aussi certaines aides au développement d'infrastructures. Par exemple, la Région Bretagne subventionne la création d'arrêts de bus. De son côté, la Région des Pays de la Loire soutient les aménagements cyclables, pôles d'échange multimodaux (PEM), transports collectifs, et stations BioGNC (gaz naturel). Les habitants et entreprises des Pays de la Loire bénéficient aussi d'aides pour l'achat ou la location de véhicules décarbonés (vélo, GNV-GNC).

Quant au Département Loire-Atlantique, il s'engage particulièrement pour le développement de la mobilité cyclable via un développement du maillage départemental au profit des voies cyclables, et un soutien financier pour le développement du maillage cyclable porté par les communes et EPCI (environ 68 millions d'euros sur la période 2020-2026). En complément, le Département a approuvé son nouveau schéma d'aménagements cyclables pour la période 2022-2032, avec pour objectif de relier entre elles toutes les communes de Loire-Atlantique en itinéraires cyclables à l'horizon 2032 (1 400 kilomètres à réaliser par le Département et 2 500 par les communes et EPCI). Enfin, 14 intercommunalités (sur 17) possèdent un service de location de vélos électriques.

- **Un accès inégal aux équipements et aux services publics**

Du fait des réalités géographiques, l'accès aux équipements de proximité (maçon, menuisier, serrurier, électricien, plombier, restaurant, agence immobilière, poste, boulangerie, supérette, école élémentaire, médecin généraliste, dentiste, pharmacie, bibliothèque, tennis, etc.), aux équipements intermédiaires (banque, école de conduite, gendarmerie, supermarché, librairie, magasin de chaussures, station-service, collège, orthophoniste, laboratoire d'analyses et de biologie médicale, hébergements pour personnes âgées, bassin de natation, etc.) et aux équipements supérieurs (hypermarché, produits surgelés, lycée, urgences, médecins spécialistes, hébergement pour enfants handicapés, gare, cinéma, etc.) est meilleur en Loire-Atlantique qu'en Région Bretagne actuelle, si l'on prend comme indicateur la part de population éloignée de ces équipements (cf. tableau ci-dessous).

Equipements	Loire-Atlantique	Bretagne
De proximité	0,10%	1,2%
Intermédiaires	0,4%	1,6%
Supérieurs	0%	0,8%

Part de la population éloignée des équipements

De même, alors que le territoire de Loire-Atlantique possède très peu de zones blanches (zone non couverte par un réseau mobile), il en existe plusieurs au centre de la Région Bretagne. Également, tandis que 73,5% des locaux de Loire-Atlantique étaient raccordables à la fibre optique FttH en 2022, ce chiffre était de 48,3% en Bretagne (avec toutefois de très fortes et rapides évolutions prévisibles du fait du déploiement du projet Bretagne Très Haut débit).

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire font toutes deux une priorité de la couverture numérique et fibre pour tous, ainsi que de l'accessibilité et l'inclusivité des transports notamment dans les zones peu denses. Par exemple, le projet de RER « BreizhGo express sud » vise à proposer plus de trains et de dessertes entre Quimper et Vannes. De plus, depuis 2021 la Région Bretagne offre aux jeunes de moins de 26 ans la possibilité de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau BreizhGo pendant tout l'été.

De manière générale, la Bretagne met l'accent sur l'accessibilité au premier niveau de services, en particulier dans les zones moins denses et dont la moyenne d'âge est plus élevée au centre de la Bretagne.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Un réseau de transports routiers, ferroviaires et aéroportuaires mécaniquement étoffé et ouvert**

En cas de rattachement, la Région Bretagne élargie pourrait envisager l'opportunité de réviser son offre de service en matière de dessertes et de transports publics *via*, par exemple, une refonte du réseau de TER (transport express régional) sur l'ensemble de ses cinq départements incluant la Loire-Atlantique. Les connexions et dessertes entre les territoires de Bretagne et de Loire-Atlantique pourraient être optimisées, améliorant ainsi le maillage ferroviaire en Bretagne à cinq départements et permettant par la même occasion de favoriser les échanges à l'échelle du nouveau territoire régional. Toutefois, cela pourrait alors aboutir à une concentration des transports collectifs autour du double pôle métropolitain à l'est du territoire régional élargi.

Questionnement : *Quelle révision des connexions entre la Loire-Atlantique et la Bretagne, en particulier sur l'axe Nantes-Rennes ?*

De plus, la refonte du réseau TER en Loire-Atlantique pourrait non seulement avoir des effets sur la fréquence des connexions avec les territoires bretons, mais aussi avec les communes des Régions Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire.

Questionnement : *Quelle refonte du réseau TER en Loire-Atlantique et quels impacts potentiels sur les connexions entre les villes de Loire-Atlantique et les communes des Pays de la Loire ?*

- **Une densification des transports alternatifs sur le territoire breton à cinq départements**

En cas de rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique à la Région Bretagne, les réseaux de transports en commun de Loire-Atlantique ne seraient plus gérés par Aléop, le réseau ligérien de transports collectifs dirigé localement par le service Aléop 44. Ainsi, les bus, trains, bateaux, services de transport à la demande, et services de transport scolaire passeraient sous la gouvernance de BreizhGo, le réseau de transport public de Bretagne. Les transports en commun étant particulièrement foisonnants en Loire-Atlantique, avec un grand nombre d'usagers pouvant se déplacer sur l'entièreté du territoire départemental, BreizhGo aurait à s'approprier très rapidement les larges besoins du territoire rattaché afin de ne pas perturber le quotidien des habitants de Loire-Atlantique. Notamment, BreizhGo devrait désormais assurer le transport scolaire journalier de près de 40% d'élèves supplémentaires par rapport à la Bretagne actuelle.

En outre, le réseau BreizhGo est complètement interconnecté avec l'utilisation d'une carte unique utilisable sur tous les réseaux de transports. En cas de rattachement, l'adaptation de l'ensemble des transports du Département de Loire-Atlantique serait donc nécessaire, avec des implications en matière d'investissements et d'évolution des matériels.

Ainsi, le changement de gouvernance pourrait perturber, au moins temporairement, la continuité des offres de transport collectifs sur le territoire de Loire-Atlantique.

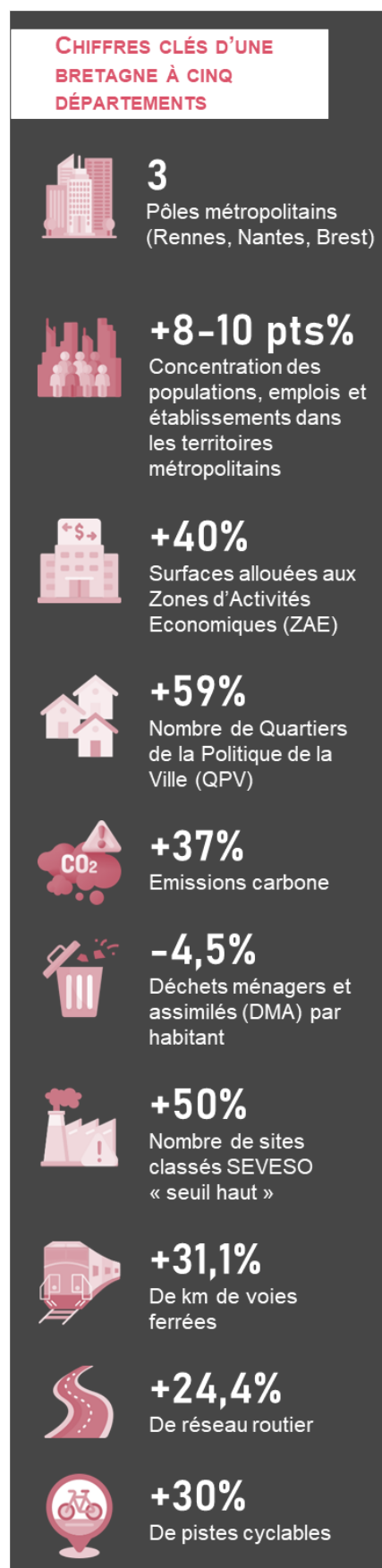
Questionnement : *Quels changements de gouvernance pour le réseau de transport en commun en Loire-Atlantique et quelles évolutions des offres existantes de transports collectifs sur le territoire départemental ?*

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard des informations publiques, la Région des Pays de la Loire propose un grand nombre d'aides financières en faveur de la transition dans la mobilité. Par exemple, les habitants et entreprises de Loire-Atlantique peuvent bénéficier des aides des Pays de la Loire pour l'achat ou la location de véhicules décarbonés (vélo, GNV-GNC). De plus, la Région Pays de la Loire soutient le développement d'un certain nombre d'aménagements durables (pistes cyclables, pôles d'échange multimodaux, stations BioGNC), importants pour le Département Loire-Atlantique qui partage ces grandes ambitions en matière de mobilité cyclable.

En cas de rattachement, la Région Bretagne pourrait être amenée à repenser ses stratégies régionales avec les enjeux du territoire départemental, ainsi que ses politiques d'aides concernant les acteurs de la mobilité, au sein de l'ensemble du territoire breton élargi.

Aménagement du territoire | Synthèse



Principaux effets directs d'un rattachement

- Mise en cohérence des documents d'urbanisme par les communes et EPCI de Loire-Atlantique
- Attribution des compétences d'aménagement sur le territoire de Loire-Atlantique à la Région Bretagne
- Transfert de gestion des transports en commun actuellement gérés par Aléop 44 en Loire-Atlantique à BreizhGo
- Prise en charge du transport scolaire avec plus de 40% d'élèves supplémentaires par rapport aux effectifs transportés en Bretagne actuelle
- Prise en charge du réseau de TER (transport express régional) sur l'ensemble des cinq départements incluant la Loire-Atlantique

Principaux effets indirects potentiels ou avérés

- Possible révision du SRADDET breton, suivie d'une mise en cohérence de l'ensemble des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes et EPCI du territoire régional élargi
- Possible révision des politiques publiques et des aides régionales sur le sujet de l'aménagement du territoire (par exemple : accès aux équipements, mobilité...)
- Possible accentuation du déséquilibre entre des grands pôles métropolitains à l'est de la Région élargie et les autres pôles urbains régionaux (attractivité, emploi...)
- Possible polarisation des transports collectifs autour des métropoles de Nantes et Rennes au détriment de territoires moins desservis
- Possible fragilisation des coopérations promues par le pôle métropolitain Loire-Bretagne, notamment avec Angers
- Possible accroissement de l'autonomie énergétique du territoire breton notamment grâce au potentiel des énergies renouvelables en Loire-Atlantique (ressources naturelles, infrastructures, investissements)
- Possible coopération entre le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne facilitant l'atteinte des objectifs de la loi Climat et Résilience (ZAN)
- Rapprochement des objectifs réglementaires du plan national de prévention des déchets (-15% de DMA à l'échéance 2030 par rapport à 2010)
- Probable nécessité d'efforts régionaux supplémentaires pour atténuer les émissions carbone issues du Département fortement émetteur de Loire-Atlantique (en valeur absolue)
- Possible refonte du réseau de TER (transport express régional) sur l'ensemble des cinq départements incluant la Loire-Atlantique, et potentielle modification des connexions avec les territoires de Bretagne et des Pays de la Loire
- Possible perturbation temporaire des offres existantes de transport collectif du fait d'une nouvelle gouvernance
- Possible nécessité d'adaptation des infrastructures de réseau de transport en commun au réseau BreizhGo (par exemple : carte unique, mise à niveau des infrastructures), avec des implications en termes d'investissements

CHAPITRE 2 | Les effets d'un rattachement sur le développement économique

Développement économique | Présentation du domaine

STRUCTURATION DU DOMAINE

Le domaine « Développement économique » est l'un des quatre grands domaines d'impact faisant l'objet de l'étude.

Pour l'analyse, ce domaine a été subdivisé en quatre segments, eux-mêmes déclinés en critères. La maille critère permet de relever des indicateurs qualitatifs et quantitatifs précis, propres aux territoires concernés par le périmètre d'étude.

Les périmètres territoriaux étudiés sont ceux de la Région Bretagne, du Département Loire-Atlantique, et de la Région Pays de la Loire quand cela est pertinent (compétences, politiques et stratégies régionales par exemple).

Les quatre segments du domaine « développement économique » et leurs critères associés sont :

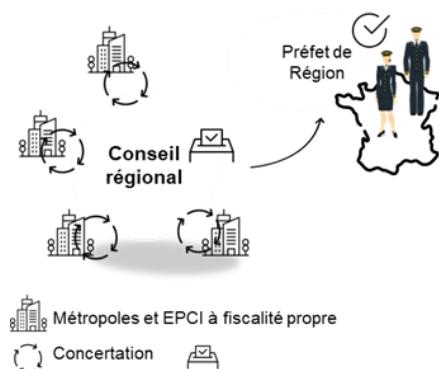
- **Modèle économique** : Indicateurs économiques - Structure de l'économie - Dynamique du marché régional
- **Pêche et agriculture** : Économie de la pêche - Économie de l'agriculture
- **Tourisme** : Économie du tourisme - Consommation touristique
- **Insertion nationale et internationale** : Commerce - Flux commerciaux aériens, maritimes et routiers - Flux humains - Flux financiers

EXERCICE DE LA COMPÉTENCE SUR LE DOMAINE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : QUEL IMPACT POUR LA REGION BRETAGNE ET LE DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE ?

Les politiques publiques régionales en matière économique sont notamment déclinées à travers le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). En cas d'évolution du périmètre administratif de la Région Bretagne, pour y inclure le territoire d'un département supplémentaire, le SRDEII pourrait être révisé en conséquence, autour de ses quatre grands axes :

- Les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, les aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ;
- L'attractivité du territoire régional ;
- Le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Le développement de l'économie circulaire, écologique, industrielle et territoriale.

Après concertation avec les Métropoles et les EPCI à fiscalité propre de son territoire, le Conseil régional adopte le SRDEII et le soumet à l'approbation du préfet de région. À ce titre, en cas de rattachement du Département Loire-Atlantique à la Région Bretagne, les EPCI de Loire-Atlantique, dont Nantes Métropole, seraient associés à la concertation visant l'élaboration du SRDEII breton. Le développement économique sur le territoire du Département serait ainsi lié aux orientations stratégiques et politiques publiques fixées par la Région Bretagne.



Remarque : pour les besoins de l'étude, le volet "Tourisme" a été intégré au chapitre dédié au développement économique. Le tourisme est une compétence partagée entre les départements et les régions et, à ce titre, dispose de sa propre stratégie et de son propre schéma au sein des deux territoires d'étude. La cohérence entre les stratégies départementales et régionales sur le volet touristique est donc particulièrement intéressante dans le contexte d'un rattachement.

Bases juridiques : articles L. 4251-12 à L. 4251-20 du code général des collectivités territoriales

Effets sur le modèle économique

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

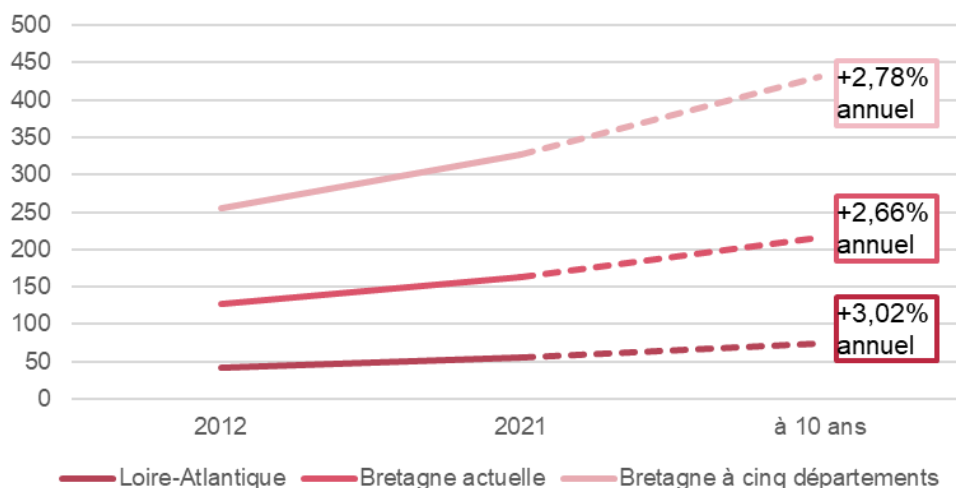
- **Une structure de l'économie relativement stable**

Le rattachement entraînerait, par simple effet d'addition, une modification mécanique des statistiques de l'emploi en Région Bretagne. En termes de volume, la quantité d'emplois comptabilisée dans une Région élargie serait supérieure. On note par exemple une augmentation de 47% du nombre d'emplois dans le secteur industriel et de 51% dans le secteur de la construction dans une Bretagne à cinq départements.

En termes relatifs, on pourrait observer une évolution de la part de chaque secteur dans l'emploi total de la Région. Les secteurs tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale) et primaire (agriculture, pêche, forêts, mines) représentent en effet une part plus importante des emplois en Bretagne actuelle qu'en Loire-Atlantique. En cas de rattachement, la part de ces secteurs serait donc mécaniquement diminuée dans les statistiques de l'emploi d'une Région Bretagne élargie (-0,7 pts de % dans le primaire, -1,9 pts de % dans le tertiaire non marchand). Le phénomène statistique inverse pourrait être constaté concernant le tertiaire marchand (+2,9 pts de %). En effet, la part du tertiaire marchand (commerce, transports, activités financières, services, hébergement-restauration, immobilier) dans l'emploi total est actuellement plus importante en Loire-Atlantique qu'en Région Bretagne. En revanche, concernant le secteur secondaire, la part dans l'emploi total de l'industrie (13,4%) et de la construction (6,7%) en Bretagne actuelle apparaît proche de la structure des emplois en Loire-Atlantique. Un rattachement serait donc, pour le secteur secondaire, non visible dans les statistiques relatives à la structure des emplois au niveau régional.

- **Un accroissement mécanique du PIB de la Bretagne**

Le rattachement du territoire de la Loire-Atlantique au territoire de la Bretagne aurait pour conséquence un accroissement mécanique du PIB brut de la Bretagne de l'ordre de 50%. La Région Bretagne à cinq départements représenterait ainsi 6,5% du PIB français, contre 4,5% actuellement.



Evolution du PIB (en milliards d'euros) et à horizon 10 ans

Cette augmentation significative ne modifierait toutefois que très légèrement le classement des régions françaises en termes de PIB, puisque la Région Bretagne élargie ne gagnerait qu'une place pour atteindre la huitième position du classement. La statistique du PIB par habitant augmenterait également de manière mécanique (+ 1 000 euros), plaçant, sur ce sujet, la Région Bretagne à cinq départements à la 4^{ème} position des régions françaises (la Bretagne actuelle étant à la 5^{ème} place), et à la 59^{ème} place à l'échelle des régions de l'Union européenne (contre 64^{ème} pour la Bretagne actuelle).

- **Une dynamique économique accrue**

La Bretagne à cinq départements intégrerait un nombre important d'infrastructures de premier plan situées en Loire-Atlantique, lui permettant de comptabiliser au total 6 pôles de compétitivité, plus de 30 ports dont le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire, et de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur son territoire.

En termes d'orientations stratégiques, les Régions Bretagne et Pays de la Loire partagent des priorités similaires en faveur des transitions énergétique et écologique, du développement de l'économie maritime, de l'ancrage territorial, et du rayonnement du territoire. En outre, le territoire du Département Loire-Atlantique bénéficie actuellement d'une politique de la Région Pays de la Loire axée sur le développement d'infrastructures performantes (port, numérique, technologies de pointe) et le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain *via* un fort investissement dans l'enseignement supérieur. De son côté, la Région Bretagne accorde une priorité à la « souveraineté industrielle et alimentaire » ainsi qu'à la « cohésion sociale » sur son territoire (cf. SRDEII Bretagne).

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

Remarque : un changement de frontières administratives apparaît, en soi, sans effet direct, a priori, sur le comportement des acteurs économiques et l'implantation des entreprises privées. Pour autant, la Région Bretagne à cinq départements aurait naturellement un rôle à jouer, dans le cadre de ses compétences, afin de favoriser le développement économique.

- **Une structure de l'économie relativement stable**

En cas de rattachement, le tissu industriel de la Bretagne à cinq départements serait élargi en termes de nombre d'acteurs, en particulier avec la présence sur le territoire de la nouvelle Région des nombreux grands groupes nationaux et internationaux présents en Loire-Atlantique. En outre, les deux territoires de Loire-Atlantique et de Bretagne accueillent les mêmes secteurs d'activités dominants (métallurgie, agroalimentaire, énergie).

Questionnement : *Quel renforcement tirer de la cohérence du tissu économique de la Région élargie, notamment pour les secteurs de l'industrie et de la construction ?*

Toutefois, il convient de noter qu'un éventuel rattachement entraînerait une évolution de l'organisation des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), notamment au regard des Chambres de commerce et d'industrie de région (CCIR). En effet, la CCIR instituée par décret gère un réseau de plusieurs CCI territoriales (CCIT) et assure une fonction de représentation et de réseau. Ainsi, la CCIR Pays de la Loire anime un réseau de 5 CCIT, dont la CCIT Nantes Saint-Nazaire. La CCIR Bretagne anime quant à elle, actuellement, un réseau de 4 CCIT. En cas de rattachement, la CCIT de Nantes Saint-Nazaire serait partie prenante du réseau de la CCIR Bretagne, lequel serait alors composé de 5 CCIT. On peut noter que des fusions entre CCIT sont possibles (L. 711-1 du Code de commerce, qui évoque notamment l'hypothèse de la fusion de deux CCIT réparties sur deux Régions différentes), de même que des fusions entre CCIR sont également envisageables (L. 711-6 du code de commerce).

Questionnement : *Quelles évolutions des interactions des acteurs économiques de Loire-Atlantique au regard des réseaux économiques ligériens ?*

- **Une dynamique économique accrue**

La Région Bretagne pourrait se positionner sur de nouvelles priorités d'investissements entre filières économiques, et au sein des différents secteurs (par exemple entre infrastructures portuaires, pôles de compétitivité, ZAE...). Ces choix d'investissements régionaux seraient ainsi susceptibles de faire évoluer le paysage économique. Ces effets dépendraient toutefois des choix stratégiques de la Région Bretagne à cinq départements.

Questionnement : *Comment repenser l'équilibre d'un territoire élargi à la Loire-Atlantique, et comment la politique d'aides pourrait-elle y contribuer ?*

L'accroissement mécanique du nombre de pôles de compétitivité et d'entreprises présentes sur le territoire d'une Région Bretagne à cinq départements, avec notamment des entreprises clés et d'envergure dans les secteurs naval, aérospatial et agro-alimentaire en Loire-Atlantique, pourrait être l'opportunité de renforcer les tissus d'entreprises sur le territoire breton étendu, et ainsi être générateur d'innovations et de croissance.

Questionnement : *Dans quelle mesure une présence plus forte de grandes entreprises et de grands groupes industriels pourrait-elle conforter les filières et jouer un rôle de locomotives régionales en Région Bretagne à cinq départements ?*

- **Un accroissement mécanique du PIB de la Bretagne**

Le rattachement du territoire de Loire-Atlantique à la Bretagne créerait mécaniquement une réévaluation statistique du PIB régional dans une Bretagne à cinq départements et renforcerait le poids économique de celle-ci. Cet accroissement mécanique du PIB pourrait aussi entraîner des conséquences mécaniques sur l'allocation de fonds européens par l'Union européenne. Les fonds

structurels et d'investissement européens sont en effet distribués aux régions. Les allocations sont définies sur la base de leur PIB par habitant. Une région présentant un PIB par habitant plus élevé que la moyenne de l'Union européenne dispose généralement d'une allocation plus faible qu'une région plus modeste économiquement. La Région Bretagne actuelle est catégorisée parmi les Régions « en transition » de l'Union européenne (PIB/habitant compris entre 75% et 100% de la moyenne de l'UE), mais est aujourd'hui à la frontière d'être qualifiée de Région « développée ». Or, l'accroissement du PIB par habitant résultant d'un rattachement de la Loire-Atlantique pourrait faire basculer la Région Bretagne à cinq départements, au sens du droit de l'Union européenne, dans la catégorie de Région « développée », créant ainsi un impact sur le volume des ressources affectées à la Bretagne par l'Union européenne (et ce quand bien même l'accroissement du PIB par habitant en cas de rattachement ne serait qu'un effet statistique et non un réel enrichissement des individus du territoire d'étude).

Questionnement : *Quel potentiel impact sur l'enveloppe financière de la Région Bretagne allouée au titre des fonds structurels et d'investissement européens, du fait de l'accroissement de la puissance économique régionale ?*

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard des informations publiques accessibles en ligne (SRDEII de Bretagne et Pays de la Loire), la Région Bretagne affiche l'ambition de contribuer à la « souveraineté alimentaire et industrielle » au profit du territoire national, et de renforcer la « cohésion sociale » comme facteur de performance pour les acteurs économiques. De son côté, la Région Pays de la Loire axe sa politique notamment sur le développement d'infrastructures performantes (port, numérique, technologies de pointe) et l'investissement dans l'enseignement supérieur sur son territoire.

En cas de rattachement, la Région Bretagne pourrait être amenée à repenser ses stratégies régionales avec les enjeux du territoire départemental, ainsi que ses politiques d'aides concernant les acteurs économiques sur son nouveau territoire à cinq départements.

PISTES DE REFLEXION COMPLEMENTAIRES

La formation professionnelle n'a pas été incluse dans le périmètre de cette étude. Dans un contexte de crise d'attractivité de certains secteurs, il serait intéressant d'étudier dans des analyses complémentaires les éventuels impacts d'un rattachement sur les métiers en tension dans les deux territoires (professionnels de santé, ouvriers qualifiés, soudeurs, maçons, conducteurs...). Pour ce faire, la réalisation d'une étude comparative des schémas régionaux relatifs à la formation serait pertinente. Il est néanmoins possible de penser que ces effets seraient limités, compte tenu du caractère majoritairement local des bassins de recrutement et de compétences.

Effets sur la pêche et l'agriculture

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIKUES

- **Un renforcement de la base de pêche en Bretagne**

Le rattachement du territoire de Loire-Atlantique ajouterait 133 km de côtes en Bretagne à cinq départements. Cet ajout n'augmenterait que de 5% la longueur des côtes de Bretagne actuelle, mais la base de pêche associée à la Région Bretagne en serait renforcée.

En effet, avec l'addition de l'activité de pêche de Loire-Atlantique, le chiffre d'affaires lié à la pêche en Bretagne connaîtrait une hausse mécanique de 37 millions d'euros, soit une augmentation de 16% des revenus liés à la pêche, et conforterait la Bretagne dans sa position de première Région française en quantité pêchée. On distinguerait une part similaire de petite pêche (78%) ainsi qu'une complémentarité des produits pêchés. En effet, la Bretagne actuelle propose une production d'ores et déjà variée (truites, huîtres, moules, algues), tandis que les pêcheurs de Loire-Atlantique vendent autant de produits à forte valeur ajoutée (langoustine, sole, crevette bouquet) que d'espèces phares (sardine, anchois, thon germon).

Enfin, les acteurs de filière de Loire-Atlantique pourraient rejoindre l'association interprofessionnelle des Pays de la Loire « Loire Océan Filière Pêche » ou l'organisation bretonne « Breizhmer ».

- **Un renforcement de la base productive agricole bretonne**

Le rattachement du territoire de Loire-Atlantique au territoire de la Bretagne impliquerait l'inclusion de 4 221 exploitations agricoles supplémentaires au sein du territoire régional breton (+16%), plus de 11 000 emplois agricoles additionnels (+20%), et un chiffre d'affaires augmenté de 1,1 million d'euros (+12%). La Région Bretagne à cinq départements deviendrait ainsi la deuxième région française en valeur économique agricole derrière la Région Nouvelle-Aquitaine et devant la Région Grand Est. Les exploitations agricoles de Loire-Atlantique sont caractérisées par une plus petite taille, en moyenne, que les exploitations agricoles de Bretagne, ainsi que par une part plus grande d'exploitations certifiées agriculture biologique (19,3% des surfaces agricoles utilisées sont biologiques en Loire-Atlantique contre 8,3% en Bretagne actuelle).

- **Certaines différences entre les orientations régionales ligériennes et bretonnes**

En matière de pêche, si les Pays de la Loire et la Bretagne affichent certaines orientations régionales similaires – notamment en faveur d'une gestion mutualisée des ports pour la création de synergies, de la transition écologique, et de l'attractivité des métiers – les deux Régions se distinguent aussi sur certains plans. En particulier, les Pays de la Loire affichent un axe stratégique sur le commerce de la pêche et les infrastructures de vente, qui résonne avec les engagements de la Loire-Atlantique. Les deux Régions proposent aussi certaines aides publiques, notamment pour la transition écologique des halles à marée et des entreprises de commercialisation-transformation des produits de la mer et dulcicoles en Bretagne, ou pour l'installation des jeunes pêcheurs et agriculteurs en Pays de la Loire.

En matière d'agriculture, la Bretagne met l'accent sur les enjeux de transmission des exploitations et d'attractivité des métiers. Les Pays de la Loire insistent sur l'agriculture durable et proposent de très nombreuses aides en la matière (bio, circuits courts, biodiversité, modernisation des exploitations...), faisant écho aux engagements du Département Loire-Atlantique en matière d'agriculture durable. La Région Bretagne a aussi récemment lancé, en septembre 2023, le dispositif Agri'Invest pour l'accompagnement des transitions et la modernisation des exploitations agricoles.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

• **Un renforcement des bases productives agricoles et halieutiques en Bretagne**

L'élargissement des réseaux de pêche – grâce au rattachement des ports, navires de pêche et marins pêcheurs de Loire-Atlantique – et des réseaux agricoles – avec le rattachement des exploitations et emplois agricoles comptabilisés en Loire-Atlantique – au sein de la Région Bretagne élargie renforcerait le poids économique des filières bretonnes en valeur absolue.

Questionnement : *Quel niveau de renforcement économique et d'attractivité accrue pour les filières interprofessionnelles de la pêche et de l'agriculture en Bretagne élargie ?*

Avec ce complexe agro-industriel renforcé, c'est toute la marque bretonne qui pourrait bénéficier d'un rayonnement accru. En particulier, les produits cultivés et pêchés en Loire-Atlantique pourraient profiter de l'image des labels bretons tels que Breizhmer. Cette tendance liée à la marque bretonne pourrait s'étendre à d'autres secteurs, et notamment à l'artisanat en Bretagne à cinq départements, y compris en Loire-Atlantique.

Questionnement : *Quel accroissement du rayonnement et de la commercialisation des produits labélisés « bretons » grâce à un complexe agro-industriel renforcé ?*

Par ailleurs, un éventuel rattachement ferait évoluer les réseaux institutionnels traditionnels de l'agriculture et de la pêche en Loire-Atlantique, notamment concernant les Comités régionaux des pêches et des élevages marins et les Chambres d'agriculture régionales.

Ainsi, les acteurs économiques de Loire-Atlantique pourraient faire évoluer leurs interactions avec les réseaux déjà établis en Pays de la Loire, et en particulier avec la Vendée s'agissant de la pêche. L'avenir de l'association « Loire Océan filière pêche », basée à Nantes, pourrait par exemple être incertain.

Questionnement : *Quelles évolutions des interactions des acteurs économiques de Loire-Atlantique au regard des réseaux de l'agriculture et de la pêche ligériens ?*

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard des informations publiques accessibles en ligne (sites internet des Régions Bretagne et Pays de la Loire, site du Département Loire-Atlantique), les priorités affichées à ce jour par le Département Loire-Atlantique en matière de pêche et d'agriculture semblent alignées avec les orientations régionales ligériennes. En matière de pêche, le Département affiche notamment certains engagements pour poursuivre l'évolution des criées départementales et assurer la promotion des produits de la mer locaux, auxquels les Pays de la Loire font écho avec un axe stratégique sur le commerce de la pêche et les infrastructures de vente (pour améliorer les prestations des halles à marée et ports de pêche ainsi que la prise en charge des produits). En matière d'agriculture, les Pays de la Loire et le Département Loire-Atlantique semblent très focalisés sur l'agriculture durable.

En outre, les acteurs de Loire-Atlantique peuvent bénéficier, dans leur Région actuelle, d'un très grand nombre d'aides (en termes de nombre d'instruments). Les Pays de la Loire proposent en effet certaines aides spécifiques, par exemple pour l'installation des jeunes pêcheurs et agriculteurs, et de nombreuses aides en faveur du développement d'une agriculture durable (par exemple : aide à l'installation en agriculture biologique, aide à la protection des races menacées, accompagnement des agriculteurs engagés en agriculture bio, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles, animation des mesures agro environnementales et climatiques, structuration des filières biologiques régionales, déploiement des fermes Bas Carbone...).

Les dynamiques en faveur de l'agriculture durable sur le territoire de Loire-Atlantique sont particulièrement fortes, et les aides disponibles dans les Pays de la Loire sont nombreuses. La Région Bretagne tend à s'inscrire dans une dynamique similaire en se dotant de certains dispositifs (exemple récent avec le dispositif Agri'Invest mis en place en septembre 2023). Il est donc possible

de considérer que, en cas de rattachement, la Région Bretagne pourrait s'appuyer sur un territoire dont les pratiques en matière d'agriculture durable sont établies. Cet apport appellerait la Région Bretagne à poursuivre sa dynamique de soutien en la matière. Néanmoins, la pêche et l'agriculture occupant une place significative de l'économie bretonne, l'extension à l'ensemble des cinq départements de nouvelles politiques et aides publiques en matière de pêche et d'agriculture pourrait représenter un coût important pour la Bretagne.

PISTES DE REFLEXION COMPLEMENTAIRES

Il serait intéressant d'étudier, dans des analyses complémentaires, les éventuels impacts d'un rattachement sur les flottes des ports de pêche de la Loire-Atlantique. Pourraient-elles être attirées vers les ports de pêche bretons compétitifs ? Quels impacts pour les deux criées départementales, et notamment la Turballe ?

Par ailleurs, quels éventuels effets pourrait avoir un rattachement sur les Groupements d'Intérêt Public (GIP) agricoles auxquels appartiennent la Bretagne et la Loire-Atlantique ? Par exemple, les 10 établissements d'enseignement agricole public de Bretagne sont rassemblés au sein d'une structure GIP dénommée Breizh FormAgro depuis 2021. Du côté de la Loire-Atlantique, les laboratoires publics départementaux appartiennent au GIP Inovalys qui regroupe les laboratoires de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et du Morbihan. Les GIP dans lesquels s'inscrit le Département Loire-Atlantique devraient-ils être modifiés en cas de rattachement ? Toutefois, à l'image du GIP Inovalys, les coopérations peuvent déjà s'inscrire au-delà d'un territoire régional.

Effets sur le tourisme

EFFETS STATISTIQUES ET MECANQUES

- **Un accroissement de l'économie du tourisme en Bretagne à cinq départements**

Le rattachement du territoire de Loire-Atlantique aurait pour conséquence mécanique d'accroître le chiffre d'affaires du tourisme à l'échelle du territoire breton à cinq départements (le chiffre d'affaires lié au tourisme en Loire-Atlantique était de 3,1 milliards d'euros en 2019). Le nombre de nuitées touristiques connaîtrait aussi une hausse mécanique de 32% en Bretagne à cinq départements, avec l'addition des nuitées comptabilisées en Loire-Atlantique. Enfin, ces hausses s'accompagneraient d'une augmentation du volume de l'emploi touristique (+35%), représentant cependant une plus faible part des emplois totaux (4,1% en Bretagne actuelle contre 3,7% dans une Bretagne à cinq départements).

- **Une consommation touristique diversifiée**

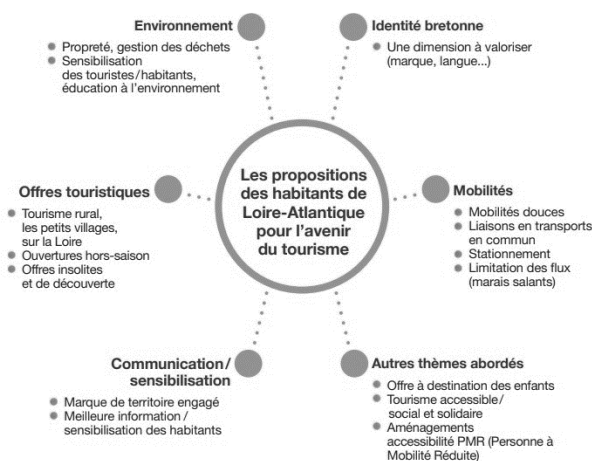
Les profils de touristes semblent différer légèrement entre les deux territoires, avec en Loire-Atlantique des séjours plus courts (-4,3 jours par séjour en moyenne) et des dépenses journalières plus élevées (+15 euros par jour) par rapport au reste de la Bretagne. Les Français représentent aussi une plus grande part de la clientèle en Loire-Atlantique (85%) qu'en Bretagne (73%), ce qui pourrait s'expliquer en partie par une part du tourisme d'affaires plus importante en Loire-Atlantique. Enfin, dans les deux territoires, les touristes étrangers proviennent de certains mêmes pays (Allemagne, Belgique, Pays-Bas).

- **Un changement de politique et d'identité régionales en Loire-Atlantique**

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire partagent à ce jour certaines orientations en matière de tourisme (tourisme durable et responsable, attractivité internationale, tourisme culturel et patrimonial). La différence réside dans leurs objectifs, avec en Bretagne la volonté marquée de développer des parcours touristiques et d'investir dans des destinations d'excellence qui se distinguent par leur singularité (destinations maritimes et littorales notamment), tandis que les Pays de la Loire abordent la question du tourisme davantage sous l'angle de la performance des entreprises et de l'attractivité des emplois, en misant sur un soutien régional sous forme de prêts ainsi que sur le développement de plus d'interactions entre acteurs.

Le schéma du tourisme et des loisirs responsables du Département Loire-Atlantique pour la période 2023-2028 s'inscrit en adéquation avec les orientations bretonnes pour la valorisation de tous les territoires et l'accessibilité du tourisme, mais aussi avec les objectifs ligériens de fédérer et accompagner les acteurs touristiques pour la bonne performance économique du secteur.

Remarque : le tourisme est une compétence partagée entre les Régions et les Département (CGCT).



Source : Schéma du tourisme et des loisirs responsables 2023-2028 du Département Loire-Atlantique, p. 18

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Un accroissement de l'économie du tourisme en Bretagne à cinq départements**

L'accroissement mécanique du secteur touristique en Bretagne à cinq départements en termes de nombre d'entreprises et de professionnels pourrait permettre de créer une filière plus vaste, riche, et attractive pour ces acteurs. La croissance du secteur pourrait être soutenue grâce à la fédération de réseaux touristiques dans les cinq départements. Certaines associations bretonnes pourraient être impliquées, telles que l'association Tourisme Bretagne qui déploie la stratégie de soutien aux activités touristiques, ou encore le réseau UNAT (Union régionale des associations de tourisme) qui fédère 48 opérateurs bretons de tourisme social et solidaire.

Questionnement : *Quel accroissement et niveau de développement du secteur touristique induit par la synergie avec les réseaux touristiques bretons ?*

Il est à noter que la croissance potentielle des activités touristiques en Bretagne comme en Loire-Atlantique n'est pas toujours un élément souhaitable pour l'ensemble des citoyens et acteurs économiques des deux territoires. En effet, un nombre croissant d'acteurs se positionne contre le « surtourisme », qui aurait, selon eux, des effets écologiques néfastes ainsi que des impacts socio-économiques négatifs – avec par exemple l'achat de résidences secondaires créant des tensions sur le marché de l'immobilier, et une hausse générale du coût de la vie pour les résidents locaux. Pour rappel, le tourisme de proximité est notamment privilégié en Loire-Atlantique.

Questionnement : *Quels effets d'une potentielle croissance économique et attractivité touristique accrue sur le cadre de vie souhaité par les résidents locaux ?*

- **Un changement de politique et d'identité régionales en Loire-Atlantique**

La marque Bretagne ayant un rayonnement particulièrement fort en France mais également auprès d'autres pays à l'international, l'extension du périmètre géographique de la Bretagne à l'ensemble du territoire de Loire-Atlantique pourrait potentiellement permettre d'attirer une clientèle supplémentaire en Loire-Atlantique. En outre, le rattachement pourrait permettre de simplifier la lecture entre les limites géographiques actuelles et l'identité bretonne de certains acteurs du tourisme en Loire-Atlantique.

Questionnement : *Quels effets de l'identité bretonne sur l'attractivité touristique des territoires de Loire-Atlantique ?*

Les Pays de la Loire comme le Département Loire-Atlantique affichent les objectifs de mieux fédérer les acteurs touristiques, faciliter leurs échanges et mutualiser les moyens pour créer des synergies dans la sphère touristique. En changeant de région, les acteurs économiques de Loire-Atlantique pourraient faire évoluer leurs réseaux établis et impulsés par la Région des Pays de la Loire (exemples : Solutions pro tourisme, e-SPRIT).

Questionnement : *Quelles évolutions des interactions des acteurs du tourisme de Loire-Atlantique au regard des réseaux touristiques ligériens ?*

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard des informations publiques accessibles en ligne (sites internet des Régions Bretagne et Pays de la Loire), la Région des Pays de la Loire offre certaines aides publiques en faveur de la performance des entreprises et l'attractivité des emplois touristiques. Ce soutien prend notamment la forme de prêts accordés par la Région, ainsi que d'accompagnements spécifiques *via* des missions de conseil, au regard de la situation financière et de la performance des entreprises ligériennes.

Du côté de la Bretagne, la politique touristique bretonne pour la création de destinations d'excellence s'engage à valoriser tous les territoires et à créer des parcours touristiques d'exception, notamment sur les littoraux.

Si une grande partie de la Loire-Atlantique, et notamment de sa façade maritime, fait déjà partie de l'une des dix « destinations » valorisées par la Bretagne (la destination « Bretagne Loire Océan »), elle ne bénéficie pas à ce jour d'investissements de la Région Bretagne, du fait de son rattachement territorial à la Région Pays de la Loire. En cas de rattachement, cette destination touristique en Loire-Atlantique pourrait bénéficier d'un soutien de la Région Bretagne au même titre que les autres destinations bretonnes. En outre, en raison de l'engagement de la Région Bretagne pour la préservation de la culture et de l'histoire bretonnes, les sites touristiques historiquement bretons ou en lien avec l'histoire bretonne en Loire-Atlantique (par exemple : Château des Ducs de Bretagne, Collégiale de Saint-Aubin de Guérande...) pourraient être davantage soutenus financièrement par leur nouvelle Région. Toutefois, les éventuels arbitrages décidés par la Région Bretagne en faveur de certaines destinations et en matière d'investissements dans l'un ou l'autre des territoires pourraient remettre en question les équilibres en place.

Effets sur l'insertion nationale et internationale

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIKES

- **Des infrastructures maritimes et aéroportuaires plus importantes**

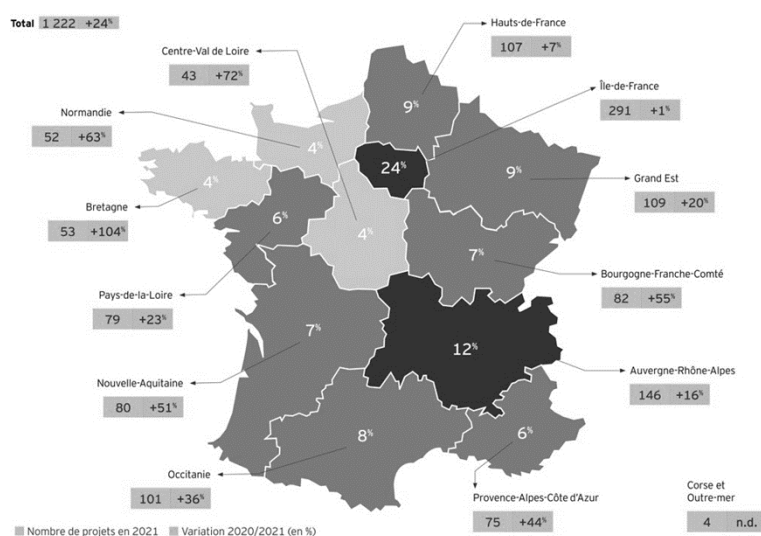
En cas de rattachement, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN), cinquième plus grand port d'État et premier port de commerce de la façade Atlantique en tonnes de marchandises, serait inclus au sein du territoire de la Région Bretagne à cinq départements. Ce port serait porteur de 28 500 emplois, un nombre toujours en croissance, s'ajoutant aux plus de 80 000 emplois maritimes situés en Bretagne. Il s'ajouterait aux cinq ports de commerce déjà présents en Bretagne (Brest, Lorient, Saint-Malo, St-Brieuc, Roscoff), conduisant mécaniquement à une multiplication par 5 du volume de marchandises échangées en Région Bretagne élargie (de 6,8 millions de tonnes actuellement à 39,3 millions en incluant le GPMNSN). Actuellement présidée par la Présidence de Région des Pays de la Loire, la gouvernance du conseil de surveillance du GPMNSN pourrait être amenée à évoluer.

Concernant les infrastructures aéroportuaires, l'aéroport de Nantes compte environ 7,2 millions de passagers aériens annuels. En cas de rattachement, les flux de l'aéroport de Nantes seraient intégrés dans les statistiques de la Région Bretagne. En conséquence, le nombre annuel de passagers comptabilisé en Région Bretagne élargie serait mécaniquement triplé par rapport aux flux actuels dans les 9 plus petits aéroports bretons. En outre, la tendance à la croissance des flux humains constatée dans l'ensemble des aéroports bretons (hors période covid-19) serait statistiquement poursuivie avec l'intégration de l'aéroport Nantes Atlantique.

- **Un accroissement mécanique du nombre de projets financés par des investissements étrangers**

En cas de rattachement, la statistique du nombre de projets financés par des investissements étrangers en Région Bretagne à cinq départements serait mécaniquement augmentée de 56% avec la comptabilisation des projets financés sur le territoire de Loire-Atlantique (selon les données de 2021, ces données conjoncturelles étant toutefois susceptibles d'évoluer fortement d'une année sur l'autre). En tout, la centaine de projets financés en Bretagne élargie renverrait à la création ou au maintien de près de 2 000 emplois au total, dont une petite moitié serait située en Loire-Atlantique.

Les acteurs de la Région Bretagne, tels que l'association « Bretagne Commerce International » financée par la Région et la CCI Bretagne, œuvrent activement au développement commercial des entreprises de son territoire, en proposant un accompagnement pour le développement à l'international ou pour acquérir des financements internationaux.



Répartition des projets d'investissements étrangers par région en 2021 (en % du total de projets recensés)

Source : Localtis (Banque des territoires)

UNE EVOLUTION DU DEFICIT COMMERCIAL BRETON DIFFICILE A INTERPRETER

En cas de rattachement, le déficit commercial de la Bretagne à cinq départements atteindrait les 17,3 milliards d'euros (contre 3,6 milliards en Bretagne actuelle), en raison d'un déficit presque 4 fois supérieur en Loire-Atlantique qu'en Bretagne. En effet, si la Loire-Atlantique exporte à elle seule presque autant que la Bretagne, elle importe 1,5 fois plus.

Toutefois, ces données sont difficiles à interpréter et ne reflètent pas de dépendance particulière du territoire de Loire-Atlantique à l'importation. En effet, selon les modalités de comptabilisation douanières, les importations ne sont pas forcément comptabilisées selon la consommation ou l'utilisation du territoire. Ainsi, sans en être originaire ou à destination, certains flux sont attribués aux régions possédant d'importantes plateformes logistiques d'échanges commerciaux, notamment pour les produits pétroliers. Le GPMNSN se situant en Loire-Atlantique, les données pourraient refléter cette méthode de comptabilisation.

Territoire	Exports (mds€)	Imports (mds€)	Balance (mds€)
Bretagne	12,9	16,3	-3,6
Loire-Atlantique	11,6	25,4	-13,7
Bretagne à cinq départements	24,4	38,4	-17,3

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Des infrastructures maritimes et aéroportuaires plus importantes**

L'intégration du GPMNSN au sein du territoire de la Bretagne à cinq départements pourrait conduire la Région Bretagne à repenser sa stratégie d'ouverture sur le monde via le commerce maritime. Cette nouvelle stratégie maritime pourrait être facilitée notamment par le rôle que pourrait prendre la Région Bretagne au sein de la gouvernance du GPMNSN, le cas échéant (par exemple : souhait d'intégrer le conseil de surveillance). La stratégie maritime de la Région Bretagne à cinq départements pourrait tenir compte de la stratégie d'Etat pour le GPMNSN afin de gagner en complémentarité avec les cinq ports bretons, et former un ensemble maritime cohérent et efficace. Cette réorganisation pourrait stimuler l'attractivité de la façade Atlantique comme partenaire commercial.

Questionnement : *Les synergies entre acteurs portuaires et les stratégies maritimes pourraient-elles être renforcées, pour permettre à la Bretagne d'affirmer son positionnement sur la scène maritime internationale ?*

La présence du GPMNSN aux côtés des cinq ports de commerce bretons dans une même région questionne à deux niveaux. D'un point de vue opérationnel, l'organisation d'un trafic de marchandises par bateau multiplié par 5 en Bretagne à cinq départements pourrait se révéler complexe et motiver une concentration de l'ensemble des flux de marchandises dans un unique port. A titre d'illustration, le GPMNSN pourrait être le port privilégié puisqu'il dispose déjà des infrastructures aptes à accueillir un grand nombre de porte-conteneurs.

D'un point de vue stratégique, considérant les forts besoins en investissements du GPMNSN, une concurrence entre les ports pour le soutien régional risquerait également de s'installer. A titre d'exemple, un risque pourrait être de limiter la dynamique de développement du GPMNSN en privilégiant les ports bretons pour certains trafics et certaines activités.

Questionnement : *Quel potentiel accroissement de la concurrence pour les flux commerciaux entre les différents ports de commerce de Bretagne du fait de la présence du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire ?*

DES INVESTISSEMENTS CONSEQUENTS POUR LE GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE...

En tant que port d'État, le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire bénéficie d'investissements conséquents de sources multiples, dans le cadre du Contrat Plan État Région (CPER), ainsi que de la part de la Région Pays de la Loire et des collectivités territoriales (dont le Département Loire-Atlantique). De même, il est soumis d'une part aux objectifs de l'État, et d'autre part à la stratégie ligérienne pour son développement.

Les investissements programmés dans le cadre du CPER ligérien : sur le prochain volet mobilité du CPER 2021-2027, sont envisagés des grands projets d'aménagement dans le cadre de la transition énergétique. Notamment, le projet Eole, d'environ 120 à 150 millions d'euros, a pour objectif de mettre à disposition de la filière *offshore* une base industrielle d'intégration dédiée à l'éolien posé et flottant. Il s'agit d'aménager un quai de plus de 700 mètres pour l'assemblage d'éoliennes flottantes XXL pour 2028.

Les investissements de la Région Pays de la Loire : selon les sources publiques et tel que rappelé par des acteurs sollicités dans le cadre de l'étude, la Région Pays de la Loire a soutenu le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire à hauteur de 26 millions d'euros pour la période 2015-2020.

Dans l'hypothèse d'un rattachement, plusieurs questions peuvent donc être soulevées :

- De quelle manière la Région Bretagne à cinq départements envisagerait-elle les investissements pour le GPMNSN ?
 - La Bretagne s'inscrirait-elle dans une continuité stratégique ?
 - Le cas échéant, quels seraient ses engagements vis-à-vis du GPMNSN ainsi que des autres ports bretons ?
- *Quid* d'une révision du CPER breton 2021-2027 ?

...PORTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ?

Selon les informations publiques accessibles en ligne, le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire a commandé en 2019 des prestations auprès d'entreprises régionales des Pays de la Loire pour un montant de 19,8 millions d'euros. Ainsi, en cas de changement de territoire régional, les achats du GPMNSN pourraient-ils s'effectuer auprès d'entreprises bretonnes et ainsi être porteurs de dynamisme pour le tissu économique régional ? Dans quelle mesure les potentiels investissements de la Région Bretagne pour le GPMNSN pourraient-ils être réinjectés dans son économie régionale ?

LES EFFETS D'UN RATTACHEMENT SUR LES FLUX HUMAINS TRANSITANT PAR LES AEROPORTS DE LA REGION BRETAGNE A CINQ DEPARTEMENTS

L'aéroport Nantes Atlantique est déjà le premier aéroport utilisé pour se rendre sur le territoire de la Région Bretagne. Par conséquent, une redéfinition des frontières administratives n'aurait pas d'incidences directes sur sa fréquentation, le volume de flux ou son positionnement concurrentiel. Toutefois, la présence de l'aéroport de Nantes Atlantique sur le territoire de la Région Bretagne pourrait inviter le Conseil régional de la Bretagne élargie à déployer une nouvelle politique en matière de desserte et de mobilité autour de cette infrastructure.

- **Un commerce de proximité dynamique**

Le commerce de proximité et les produits fabriqués en Loire-Atlantique pourraient bénéficier de la marque bretonne et de son attractivité, notamment grâce à certains labels tels que « Produit en Bretagne ». Cette marque, image de qualité, pourrait stimuler la demande locale intérieure. De même, la demande extérieure pour ces produits pourrait être accrue, et donc aussi les activités à l'export du Département. En effet, d'après les informations communiquées par les représentants du réseau « Produit en Bretagne », la marque semble avoir un effet significatif sur la performance des produits bénéficiaires. Ainsi, bien que les marchés couverts par « Produit en Bretagne » soient en décroissance (-7,1%) en UVC (Unité de Vente Consommateur), les marques adhérentes à « Produit en Bretagne » affichent une baisse moins significative, de -0,6%. Au sein de ces marques adhérentes, les références porteuses du logo « Produit en Bretagne » seraient même en hausse de 3,5% (contre une perte de 2,2% sur les références non porteuses du logo). Les entreprises de Loire-Atlantique, dont l'adhésion à « Produit en Bretagne » pourrait être facilitée à la suite d'un rattachement, pourraient alors, si elles adhèrent, bénéficier de cette dynamique. Toutefois, peu d'entreprises de Loire-Atlantique adhèrent à ce jour au réseau « Produit en Bretagne » qui leur est déjà ouvert. Il n'est cependant pas possible de déterminer les motifs de ce faible taux d'adhésion : absence de volonté des entreprises de Loire-Atlantique, ou réserve de positionnement par rapport à la Région Pays de la Loire ?

Questionnement : *Quelle stimulation du commerce de proximité en Loire-Atlantique grâce à l'attractivité de la marque Bretagne ?*

Développement économique | Synthèse



Principaux effets directs d'un rattachement

- Une attribution des compétences en matière de développement économique sur le territoire de Loire-Atlantique à la Région Bretagne
- Une restructuration des réseaux institutionnels dans le domaine économique (CCI, Chambres des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture régionale, comité régional des pêches et des élevages marins...)

Principaux effets indirects potentiels ou avérés

- Possible mise en cohérence des schémas du tourisme afin d'assurer l'adéquation des stratégies départementales et régionales sur le volet touristique (compétence partagée)
- Potentielle réduction de l'enveloppe financière allouée au titre des fonds structurels et d'investissement européens du fait de l'accroissement du PIB/habitant régional
- Possible création / renforcement des synergies entre acteurs économiques portées, notamment, par les grands groupes industriels
- Possible révision des dispositifs et aides en faveur des acteurs économiques et des différents secteurs économiques
- Possible efforts de réappropriation d'un réseau pour les acteurs économiques de Loire Atlantique précédemment associés aux réseaux institutionnels ligériens
- Possible mouvements des acteurs de la filière pêche vers l'organisation bretonne « Breizhmer »
- Possible renforcement du rayonnement de la marque Bretagne grâce à un complexe agro-industriel renforcé
- Possible accroissement des adhésions et des marques référencées « Produit en Bretagne »
- Possible stimulation du commerce de proximité et local en Loire-Atlantique
- Possible accroissement des réseaux touristiques bretons
- Possible participation de la Région Bretagne au conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

CHAPITRE 3 | Les effets d'un rattachement sur les aspects sociaux, sociétaux et culturels

Social, société et culture | Présentation du domaine

STRUCTURATION DU DOMAINE

Le domaine « Social, société et culture » est l'un des quatre grands domaines d'impact faisant l'objet de l'étude.

Pour l'analyse, ce domaine a été subdivisé en quatre segments eux-mêmes déclinés en critères. La maille critère permet de relever des indicateurs qualitatifs et quantitatifs précis, propres aux territoires concernés par le périmètre d'étude.

Les périmètres territoriaux étudiés sont ceux de la Région Bretagne, du Département Loire-Atlantique, et de la Région Pays de la Loire quand cela est pertinent (compétence, politiques et stratégies régionales par exemple).

Les quatre segments du domaine « social, société et culture » et leurs critères associés sont :

- **Santé** : Accès à la santé – Santé et environnement
- **Éducation** : Politique éducative régionale – Enseignement des langues régionales – Primaire – Secondaire (collèges et lycées) – Enseignement supérieur
- **Offre et patrimoine culturels et sportifs** : Équipements culturels et sportifs – Accès à la culture – Accès aux sports
- **Vie associative et démocratique** : Vie associative – Vie démocratique

EXERCICE DE LA COMPETENCE SUR LE DOMAINE « SOCIAL, SOCIÉTÉ ET CULTURE » : QUEL IMPACT POUR LA RÉGION BRETAGNE ET LE DÉPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE ?

L'exercice de la compétence dans le domaine « Social, société et culture » est varié : la culture est une compétence partagée des collectivités territoriales. La vie citoyenne est également animée par les collectivités territoriales, départementales et régionales. La santé est à la charge des agences régionales de santé, établissements publics de l'État à caractère administratif, mais les villes ont toutefois des compétences en matière de fonctionnement des hôpitaux, et les régions en matière de formations sanitaires. L'éducation est une politique de l'État également, mais la gestion des établissements primaires est à la charge des municipalités, celle des collèges à la charge des départements et celle des lycées à la charge des régions, qui participent par ailleurs au financement des sites d'enseignement supérieur.

À titre d'illustration, la définition, conception et adoption des stratégies culturelles s'effectuent à l'échelle du territoire concerné. Dès lors, en cas de changement des limites administratives de la Région Bretagne pour y inclure le territoire du Département Loire-Atlantique, seule la Région Bretagne serait impactée pour l'élaboration de son Schéma en matière culturelle, puisqu'il tiendrait compte d'un territoire supplémentaire. Les schémas et politiques du Département Loire-Atlantique pourraient être maintenus.

SANTÉ

Effet sur l'organisation et le périmètre d'activité des agences régionales de santé des Régions Bretagne et Pays de la Loire

ÉDUCATION

Effet sur l'organisation et le périmètre d'activité des Académies de Bretagne et des Pays de la Loire

CULTURE ET SPORT

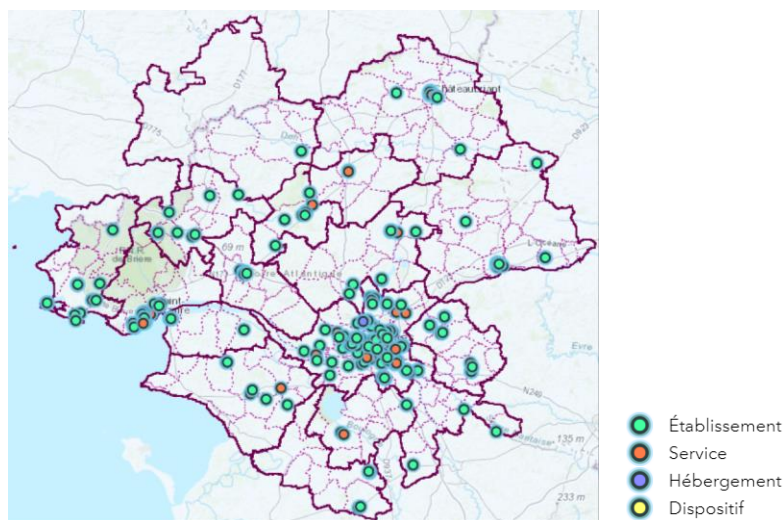
Effet sur le périmètre de conception et d'application de la stratégie culturelle régionale de la Région Bretagne incluant le territoire de la Loire-Atlantique

VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Effet sur l'offre et le soutien régionaux à la vie associative et citoyenne sur le territoire de Bretagne et des Pays de la Loire

Bases juridiques principales : articles R211-1 à R216-19 du code de l'éducation, R1443-5 du code de la santé publique, L1111-4 du code général des collectivités territoriales

étant moindre en Loire-Atlantique que dans le reste de la Bretagne (3,8 places d'hébergement pour 1000 personnes de 20 à 59 ans, contre 5,1 en Bretagne), une baisse mécanique de l'offre par personne serait constatée. De plus, l'offre de santé à destination des personnes âgées et handicapées est en tension dans les deux territoires.



Établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap en Loire-Atlantique

Source : Observatoire du Département Loire-Atlantique

- **Des politiques publiques régionales avec leurs propres modes d'action en faveur de la santé**

Les agences régionales de santé (ARS) sont chargées du pilotage régional du système national de santé dans chaque région. En cas de rattachement, l'ARS Bretagne serait donc chargée d'assurer un pilotage unifié de la santé en Région Bretagne à cinq départements, et de répondre aux besoins des populations y compris vivant en Loire-Atlantique, ce qui est jusqu'à présent la responsabilité de l'ARS Pays de la Loire.

Dans leur Plan régional de santé 2023-2028, les ARS Bretagne et Pays de la Loire affichent de nombreuses orientations similaires (prévention et promotion de la santé, réduction des inégalités, accès aux soins, prise en charge coordonnée, autonomie, innovation, attractivité des métiers, place des usagers-citoyens dans les systèmes de santé). L'ARS Bretagne ajoute des axes sur les enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, et sur la réponse à des enjeux populationnels spécifiques (enfants, femmes, personnes défavorisées, migrants). De son côté, l'ARS Pays de la Loire insiste sur la performance médico-économique des systèmes de santé.

Au niveau des régions cette fois, les Pays de la Loire ont dévoilé en 2017 leur propre stratégie pour l'accès à la santé, dans laquelle ils insistaient sur le soutien aux territoires en difficulté, en particulier les petites communes et intercommunalités, *via* quelques moyens particuliers (plusieurs aides pour le développement de maisons et centres de santé pluriprofessionnels, sensibilisation des élus et professionnels, accompagnement à la recherche d'emploi du conjoint des professionnels de santé dans les territoires fragiles...). De son côté, la Région Bretagne offre plusieurs aides régionales, notamment en faveur des centres et services de santé de proximité. Le dispositif "Bien vivre partout en Bretagne en 2022" vise par exemple à soutenir les projets pour l'amélioration de l'accès de chaque Breton aux services publics, dont les services de santé.

En matière de santé-environnement, les ARS des deux Régions partagent des orientations régionales similaires dans leur Plan régional santé-environnement (alimentation, eau, cadre de vie, urbanisme, qualité de l'air intérieur, santé au travail, sensibilisation...), avec en plus en Bretagne deux axes sur l'acquisition de connaissances et la réponse aux nouveaux défis (changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux), et en Pays de la Loire un axe sur la mise en réseau d'acteurs (citoyens, collectivités, professionnels de santé) sur les enjeux sanitaires liés à l'environnement.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Des politiques publiques régionales avec leurs propres modes d'action en faveur de la santé**

Le rattachement d'un territoire supplémentaire pourrait impliquer une restructuration de l'organisation et du périmètre d'action de l'Agence régionale de santé de Bretagne. Ainsi, les politiques de santé publique seraient nécessairement adaptées pour prendre en compte les besoins spécifiques du territoire rattaché. Cependant, la révision des politiques régionales de santé publique par l'ARS en Région Bretagne à cinq départements serait susceptible de créer, au moins temporairement, de la désorganisation au sein de systèmes de santé déjà soumis à de fortes contraintes. Le défi serait donc de parvenir à prendre en compte les besoins spécifiques de l'ensemble des territoires de la Bretagne élargie à cinq départements, tout en ne perturbant pas les modes de fonctionnement actuels des établissements de soins et professionnels de santé.

Questionnement : *Quelle révision des politiques régionales de santé pilotées par l'ARS Bretagne ?*

Le rattachement du territoire de Loire-Atlantique serait aussi une occasion pour l'ARS Bretagne de réviser sa politique de santé publique en Région. Dans un contexte de crise majeure du système de santé, alors que le Conseil régional de Bretagne a rendu en 2023 un avis négatif sur le Projet régional de santé de l'ARS, et que le Département de Loire-Atlantique a fait de même en octobre 2023, le rattachement pourrait donc également constituer l'opportunité de repenser la politique régionale de santé, pour faire face aux enjeux de désertification du centre et de vieillissement de la population bretonne notamment. Cependant, la réalisation de cette opportunité dépendrait aussi de la volonté de l'État et de l'ARS Bretagne de s'en saisir, ainsi que des moyens additionnels octroyés à l'ARS pour assumer la prise en compte d'un territoire supplémentaire dans son périmètre.

Questionnement : *La révision de la politique régionale de santé publique pilotée par l'ARS Bretagne pourrait-elle permettre, dans un second temps, de mieux répondre aux besoins des populations et d'accroître l'efficacité des systèmes de santé ?*

LE RATTACHEMENT NE MODIFIERAIT PAS LES FLUX DE PATIENTS ENTRE LES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET MEDICO-SOCIAUX A L'ECHELLE DE LA REGION BRETAGNE A CINQ DEPARTEMENTS

L'accroissement mécanique du nombre d'établissements de santé publics et privés résultant de l'addition des structures présentes sur le territoire de Loire-Atlantique permettrait à la Région Bretagne à cinq départements de disposer au total de plus nombreuses places pour accueillir les patients de toute la Région élargie. Néanmoins, considérant l'accroissement de la population en Bretagne à cinq départements, le nombre de lits et places disponibles par habitant serait en baisse dans la Région élargie (-7,5%). En outre, la redirection des malades de Loire-Atlantique vers les centres de soins de Bretagne (et réciproquement) est déjà effective en cas de besoins spécifiques. En cas de rattachement, l'accélération de ce phénomène, déjà largement utilisé, serait donc minimale. De plus, en l'absence de facilité d'accès aux divers établissements de soins notamment *via* les transports en commun, l'éloignement géographique entre les habitants et les structures de soins de l'ensemble de la Région élargie limite encore cette possibilité. Également, tandis que la Région Bretagne actuelle dispose d'une large offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap, le territoire de Loire-Atlantique se démarque lui par une capacité supérieure d'accueil des personnes âgées (par personne de 75 ans et plus). En théorie, le rattachement semblerait donc permettre une certaine complémentarité entre les offres médico-sociales proposées sur les deux territoires. Or, en pratique, les personnes âgées et en situation de handicap se tournent déjà vers les hébergements les moins saturés, et le territoire de recrutement des résidents est majoritairement un territoire de proximité à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, et non pas de la Région. De plus, par rapport aux départements bretons, les autres départements des Pays de la Loire disposent également d'une bonne capacité d'accueil pour les personnes âgées et handicapées.

Effets sur l'éducation

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIKES

- **Une augmentation importante des effectifs du primaire et du secondaire en Bretagne élargie**

En cas de rattachement, l'écosystème primaire et secondaire breton connaîtrait une augmentation significative du nombre d'élèves, avec une hausse mécanique de 47% du nombre d'élèves au premier degré et de 45% au second degré.

En outre, la forte part des élèves du premier et second degré relevant de l'enseignement privé en Bretagne (respectivement 38,9% et 42,7%) serait mécaniquement abaissée de respectivement 1,7 et 0,8 points de pourcentage en raison de l'addition d'une part un peu plus faible en Loire-Atlantique (respectivement 33,6% et 40,2%).

Par ailleurs, le taux d'inclusion des élèves en situation de handicap est supérieur dans les établissements scolaires de la Région Bretagne que dans ceux du Département Loire-Atlantique (au premier degré : 27,8‰ des élèves en milieu ordinaire sont en situation de handicap, contre 20,6‰ en Loire-Atlantique ; au second degré : 28,5‰ en Bretagne contre 19,9‰ en Loire-Atlantique).

Enfin, le nombre d'élèves par enseignant est quasi-identique dans les deux territoires au primaire comme au secondaire, tout comme le taux de réussite au baccalauréat est également quasi-égal en Bretagne actuelle (96,4%) et en Loire-Atlantique (96%).

- **Un écosystème de l'enseignement supérieur dynamique**

En cas de rattachement, le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur en Bretagne à cinq départements connaîtrait une hausse mécanique de 48%, avec l'addition des 71 000 étudiants de Loire-Atlantique. De plus, plusieurs grands établissements d'enseignement supérieur dont les sièges sont situés en Loire-Atlantique seraient inclus au sein de la Région élargie (par exemple : Audencia, l'École nationale vétérinaire agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique, l'École supérieure du bois, et Nantes Université).

Au niveau de la recherche, le nombre de laboratoires universitaires connaîtrait une augmentation mécanique de 58% en Région Bretagne à cinq départements, avec l'addition des 42 laboratoires de Nantes Université. Le nombre de doctorants et d'enseignants-chercheurs serait aussi en hausse à hauteur de 50%, sur une large offre académique allant des sciences des matériaux et de l'ingénieur aux sciences humaines et sociales.

Enfin, en termes de dynamique internationale, la Bretagne actuelle accueille plus d'étudiants étrangers que les Pays de la Loire, d'où une plus grande part d'étudiants étrangers parmi le corps étudiant de la Bretagne (8% contre 6,8%). Cependant, sur l'année scolaire 2018-2019 (dernières données disponibles), les Pays de la Loire étaient davantage impliqués dans le programme européen Erasmus+, avec 1 350 étudiants Erasmus accueillis contre 1 080 en Bretagne, et 1 550 étudiants envoyés en Europe depuis la Loire-Atlantique contre 2 710 sortants de Bretagne (soit +40% d'étudiants envoyés *via* Erasmus en Bretagne élargie). Les Pays de la Loire offrent également de plus nombreuses bourses pour les séjours à l'étranger des étudiants (2 940 contre 1 250 en Bretagne).

- **Un changement d'Académie pour les établissements scolaires situés en Loire-Atlantique**

Tandis que la dépense moyenne par lycéen est quasi identique en Régions Bretagne et Pays de la Loire (environ 7 330€), la dépense moyenne par étudiant dans l'enseignement supérieur est plus élevée de 23% en Bretagne (8 227€ contre 6 687€ en Pays de la Loire, données 2019).

En cas de rattachement, la gestion des établissements scolaires établis sur le territoire de Loire-Atlantique serait transférée à la Région académique Bretagne. En outre, l'Académie de Rennes devrait mettre en cohérence sa politique éducative pour répondre aux besoins des populations des cinq départements, et adapter les dépenses associées.

- **Des politiques publiques régionales avec leurs propres modes d'action pour l'éducation**

Chaque Région présente sur son site internet des dispositifs d'aides publiques. En matière d'éducation, les Régions Bretagne et Pays de la Loire offrent certaines aides régionales comparables (soutien aux projets éducatifs, équipement des lycéens professionnels, ressources pédagogiques). Par ailleurs, la Région Bretagne actuelle alloue certaines aides en faveur de l'aménagement des établissements (par exemple : rénovation des équipements sportifs, aménagement aux abords des lycées publics, label « Qualycée » pour les lycées professionnels et technologiques) et pour les voyages scolaires (classes de mer, classes nature et biodiversité). Les Pays de la Loire offrent des aides à visée sociale (par exemple : Fonds social lycéen pour alléger les dépenses des familles, gratuité des ressources pédagogiques, distribution gilets haute visibilité) et en faveur du numérique (ordinateur gratuit pour les lycéens, espace numérique de travail – découlant notamment d'un partenariat avec le Département Loire-Atlantique).

En matière d'enseignement supérieur et de recherche universitaire, un document de stratégie régionale de référence est la Stratégie régionale de recherche et d'innovation, disponible en Bretagne et en Pays de la Loire. Les deux Régions affichent des orientations similaires en faveur des transitions écologiques, économiques, numériques et sociales. Les aides publiques proposées par les Pays de la Loire en soutien à la recherche dans l'enseignement supérieur, telles que visibles sur le site internet de la Région, sont particulièrement nombreuses et diverses (allocations doctorat, collaborations étudiants et entreprises, attractivité enseignants-chercheurs, coopération et rayonnement international...).

- **Une politique éducative des langues régionales bretonnes**

La Région Bretagne affiche deux langues régionales officielles, le breton et le gallo, et porte des investissements importants pour l'enseignement de ces langues et le développement de filières bilingues de la maternelle au lycée sur son territoire actuel. La politique volontariste de cette Région en faveur de la transmission des langues régionales s'étend d'ores et déjà à la Loire-Atlantique, via certaines aides publiques allouées à des associations actives notamment sur le territoire départemental. Par exemple l'association Div Yezh pour l'enseignement de la langue bretonne dans l'enseignement public est déjà active en Loire-Atlantique, impliquant 335 élèves de la maternelle au collège.

En cas de rattachement, la Région Bretagne à cinq départements compterait au total 19 800 élèves scolarisés dans une filière bilingue français-breton, avec l'ajout des 800 élèves (+4,2%) situés sur le territoire du Département Loire-Atlantique, dont 500 à Nantes. La Région élargie compterait aussi sur son territoire 55 établissements du réseau Diwan qui dispensent d'un enseignement immersif en breton, dont 7 sont déjà situés en Loire-Atlantique.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Un changement d'Académie pour les établissements scolaires situés en Loire-Atlantique**

Au lendemain d'un éventuel rattachement, le territoire de la Bretagne à cinq départements comporterait deux villes académiques : Rennes, siège du Rectorat de la Région académique Bretagne, et Nantes, qui accueille actuellement le Rectorat de l'Académie de la Région Pays de la Loire. En cas de rattachement, au moins l'une de ces deux villes risquerait de perdre son statut de ville « académique ». De plus, les politiques éducatives régionales déclinées par cette nouvelle Académie seraient nécessairement adaptées pour prendre en compte les nouvelles caractéristiques régionales, avec l'accroissement significatif du nombre d'élèves, étudiants et établissements sur le territoire régional élargi.

Questionnement : *Quelle révision des politiques éducatives déclinées localement par la Région académique Bretagne ?*

Au moins l'une des deux villes actuellement académiques, Rennes et Nantes, pourrait perdre son poids en matière d'éducation. En effet, le lieu de décision politique en matière d'éducation pourrait avoir un effet, notamment pour l'allocation des ressources financières et du soutien politique. Au moins l'une de ces villes risquerait donc de perdre en rayonnement, avec en conséquence une potentielle perte d'attractivité auprès des chercheurs, doctorants, voire même des étudiants plus largement.

Questionnement : *Quel potentiel effet sur le statut académique, pour au moins Rennes ou Nantes, d'une Région Bretagne à cinq départements ?*

L'ENJEU DE LA COEXISTENCE DES UNIVERSITES SUR UN MEME TERRITOIRE EN CAS DE RATTACHEMENT

Alors que la recherche universitaire en Bretagne actuelle s'organise autour de 13 écoles doctorales réparties dans les différentes universités sur le territoire, Nantes Université regroupe à elle seule 10 écoles doctorales, sur les mêmes sujets de recherche (sciences de l'ingénieur, humaines et sociales). De plus, l'université de Nantes a obtenu en 2022 le label I-site, un label d'excellence attribué par l'État sur proposition d'un jury international en reconnaissance de la qualité du travail de recherche, de formation, d'innovation, et de la vie de campus. En théorie, l'inclusion du riche écosystème académique de Nantes Université au sein de l'Académie de Bretagne en cas de rattachement pourrait permettre d'encourager la mutualisation des travaux et moyens destinés à la recherche entre toutes les universités de la Bretagne à cinq départements, du fait du pilotage unique au sein d'une même académie. Ces synergies pourraient permettre aux laboratoires de recherche de gagner en performance et de faire des économies d'échelle, mais aussi de gagner en rayonnement et attractivité, notamment pour l'accueil de chercheurs internationaux. Toutefois, les coopérations entre universités sont déjà possibles aujourd'hui, sous réserve d'une volonté de ces universités autonomes d'accroître leurs coopérations. L'échec de la tentative du rapprochement des universités de Nantes et de Bretagne semble témoigner de la difficulté à faire coexister les intérêts de plusieurs universités, et il semble peu probable que le fait d'être regroupées au sein d'une même région administrative ne modifie leurs agendas respectifs.

- **Une politique éducative des langues régionales bretonnes**

En cas de rattachement du Département Loire-Atlantique à la Région Bretagne, l'apprentissage du breton et du gallo pourrait être rendu plus courant dans un nombre plus large d'écoles de Loire-Atlantique, comme cela est le cas dans les quatre départements bretons. En effet, en ce qui concerne la langue gallèse en Région Bretagne actuelle, l'association Cillâssiars (aussi active en Loire-Atlantique) travaille à l'introduction et à la généralisation des cours de gallo au primaire, tandis que le gallo constitue une matière facultative dans certains collèges et lycées. Enfin, l'Université Rennes 2 propose des Unités d'Enseignements Libres de gallo en première langue vivante (LV1). Concernant la langue bretonne, il existe trois filières d'enseignement bilingue dans le primaire et le secondaire : un

enseignement immersif avec les écoles Diwan (privé laïc sous contrat d'association avec l'Etat), un enseignement bilingue proposé par l'enseignement public, et un enseignement bilingue proposé par l'enseignement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. Si les écoles Diwan sont déjà présentes en Loire-Atlantique et que certaines associations sont déjà soutenues par la Région Bretagne, l'apprentissage des langues régionales pourrait devenir plus fréquemment disponible dans les établissements scolaires de Loire-Atlantique, grâce à un soutien plus actif et visible de la part de leur nouvelle région, notamment pour la formation des professeurs à l'apprentissage du breton et gallo. Cependant, les actions de soutien au profit de l'apprentissage des langues régionales ne seraient suivies d'effets qu'en cas d'adhésion des habitants de Loire-Atlantique (élèves, parents d'élèves, professeurs) aux dispositifs proposés.

Questionnement : *Quels effets du rattachement sur l'apprentissage des langues régionales (breton et gallo) en Loire-Atlantique ?*

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard des informations publiques disponibles, la Région Bretagne actuelle offre certaines aides spécifiques, notamment en faveur de l'aménagement des établissements (par exemple : rénovation des équipements sportifs, aménagement aux abords des lycées publics, label « Qualycée » pour les lycées professionnels et technologiques) et pour les voyages scolaires (classes de mer, classes nature et biodiversité). Les Pays de la Loire offrent notamment des aides à visée sociale (par exemple : Fonds social lycéen régional pour alléger les dépenses des familles, gratuité des ressources pédagogiques) et en faveur du numérique (par exemple : ordinateur gratuit pour les lycéens, espace numérique éducatif). En matière d'enseignement supérieur et de recherche universitaire, la Région Pays de la Loire offre aussi de nombreuses bourses pour les séjours à l'étranger, et propose de nombreuses aides en soutien à la recherche (par exemple : allocations doctorat, collaborations étudiants et entreprises, attractivité enseignants-chercheurs, coopération et rayonnement international).

Effets sur l'offre et le patrimoine culturels et sportifs

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIKUES

- **Des budgets culture et sport hétérogènes entre les Régions**

En 2023, la Région Bretagne consacre à la culture et aux sports une part plus importante de son budget (fonctionnement et investissement compris) que ne le fait la Région Pays de la Loire (3,1% contre 2,2%). En 2020 (dernières données disponibles), les dépenses culturelles par habitant étaient identiques en Régions Bretagne et Pays de la Loire (11 euros). Toutefois, les dépenses par habitant pour le sport étaient plus élevées en Région Pays de la Loire qu'en Bretagne (7 euros contre 2 euros, données du budget 2020).

- **Des équipements culturels et sportifs nombreux et variés**

Si la Région Bretagne semble davantage dotée en équipements sportifs et culturels par habitant que le Département Loire-Atlantique, elle l'est moins que la Région Pays de la Loire dans son ensemble. Cela est vrai pour la gamme d'équipements de proximité (gymnase, bibliothèque...), intermédiaires (natation, athlétisme...) et supérieurs (théâtre, cinémas, musées...).

Gamme	Bretagne	Loire-Atlantique	Pays de la Loire
Proximité	22,77	14,78	23,43
Intermédiaire	5,53	5,27	6,27
Supérieure	1,14	1,05	1,19

Nombre d'équipements pour 10 000 habitants

En valeur absolue cependant, le nombre d'équipements culturels et sportifs en Région Bretagne à cinq départements serait significativement accru avec l'addition des équipements comptabilisés en Loire-Atlantique. Le nombre d'équipements sportifs serait le plus fortement en hausse par rapport à l'existant en Bretagne actuelle, en particulier pour les équipements d'extérieur (par exemple : +47% nombre de complexes d'athlétisme, +45% terrains de golf, +47% skate-parks, +37% circuits de randonnées...). En termes d'équipements culturels, la Loire-Atlantique apporterait un relativement plus grand nombre d'équipements dans l'audiovisuel (cinémas) et le spectacle vivant (salles de spectacle, Conservatoire à rayonnement régional de Nantes s'ajoutant à ceux de Rennes et Brest, Opéra régional de Nantes s'ajoutant à celui de Rennes).

- **Un écosystème culturel actif**

En cas de rattachement, le nombre de manifestations culturelles en Région Bretagne élargie serait mécaniquement accru. En particulier, le nombre d'événements proposés lors de la fête de la musique, la nuit européenne des musées, et les journées du patrimoine serait en hausse de 40% à 50%. Le nombre de festivals accueillis sur le territoire connaîtrait également une hausse de 21,5%, la Loire-Atlantique étant cependant le département avec l'offre de festivals la moins dense par rapport aux départements bretons (125 festivals annuels contre 183 en Ille-et-Vilaine). Le nombre de structures et professionnels du secteur culturel connaîtrait également une augmentation mécanique. Le pourcentage d'actifs déclarant une profession culturelle passerait ainsi de 1,8% à 1,96% en Bretagne élargie, tandis que la part d'entreprises du secteur culturel passerait de 3,5% à 3,83%.

Par ailleurs, les territoires de Bretagne et de Loire-Atlantique partagent d'importantes traditions culturelles communes (fest-noz, cercles celtiques, bagad, sites historiques bretons), et accueillent ainsi un écosystème d'acteurs culturels bretons qui promeuvent le partenariat dans différentes disciplines (arts visuels, musées, spectacle vivant, cinéma...). Cependant, les acteurs culturels de Loire-Atlantique et de Bretagne s'inscrivent aujourd'hui dans certains réseaux régionaux distincts : réseaux littéraires (Agence du Livre et lecture Bretagne ; Mobilis en Pays de la Loire), cinématographiques (Bretagne Cinéma ; La Plateforme en Pays de la Loire), spectacle vivant (Spectacle Vivant en Bretagne ; Pôle de coopération pour la filière musicale et Pôle spectacle vivant en Pays de la Loire), etc.

- **Un environnement sportif dynamique**

En cas de rattachement, le nombre de licences sportives délivrées en Région Bretagne à cinq départements connaîtrait une hausse de 47%, faisant de la Bretagne élargie la Région avec le plus grand effectif de licenciés sportifs en valeur absolue (en revanche, la part de licenciés en pourcentage de la population resterait supérieure en Pays de la Loire, notamment grâce au département de la Mayenne).

En particulier, l'augmentation de 80% du nombre de licenciés de la Fédération française de Basketball hisserait cette Fédération à la cinquième place du classement des fédérations sportives les plus importantes en Bretagne à cinq départements, doublant ainsi la Fédération française de Voile qui occupe actuellement cette position en Bretagne. Du reste, le top 4 des fédérations françaises dans la Région resterait inchangé, avec la Fédération française de Football qui resterait première du classement en termes de nombre de licenciés, avec plus de 189 000 licences en Bretagne à cinq départements, suivie de la Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL) (165 658 licences), la Fédération française de Tennis (58 160 licences), et la Fédération française d'Equitation.

Enfin, en cas de rattachement, le mouvement sportif de Loire-Atlantique serait désormais représenté par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne.

- **Des politiques régionales qui disposent d'instruments différents en faveur de la culture**

La Région Pays de la Loire dispose d'une stratégie spécifique au secteur culturel (la « politique culturelle et patrimoniale ») qui décline ses grandes orientations : rassembler, découvrir, rayonner. De son côté, la Région Bretagne porte sa feuille de route « De la culture à la permaculture » pour soutenir le secteur artistique, encourager l'éducation artistique et culturelle, et favoriser les dynamiques et la promotion culturelles.

Si de nombreuses aides, telles que visibles sur leur site internet respectif, sont similaires dans les deux Régions, la Région Bretagne se distingue par ses aides notamment en faveur de l'industrie cinématographique, du rayonnement de la culture bretonne à l'international, ainsi que de la production et la diffusion culturelle en langues bretonne et galloise. La Région Bretagne actuelle soutient ainsi les associations bretonnes même établies en dehors de son territoire, incluant celles de Loire-Atlantique telles que celles réunies au sein de l'Agence Culturelle Bretonne (ACB 44). De son côté, la Région Pays de la Loire se distingue également par certaines aides, notamment pour l'accessibilité à la culture (jeunesse et handicap) et le soutien au développement et à la promotion de musiques actuelles. De plus, tandis que la Région Bretagne investit fortement pour la préservation des langues régionales, la Région Pays de la Loire soutient les interventions artistiques et/ou culturelles dans les écoles afin de promouvoir le patrimoine local dans son acceptation large.

- **Des politiques régionales qui disposent d'instruments différents en faveur des sports**

Des projets sportifs territoriaux comparables ont été mis en place dans les Régions Bretagne et Pays de la Loire. Par ailleurs, les priorités politiques régionales en matière de sport se reflètent dans les aides accordées par les Régions. Une grande partie des aides publiques sont proposées dans les deux collectivités (rénovation d'équipements, aides aux manifestations sportives, sport de haut niveau, ligues, comités et fédérations). La Région Bretagne offre aussi des aides dédiées à la mobilité sportive et au montage de projets européens. De son côté, la Région Pays de la Loire se distingue par des aides spécifiques pour la pratique équestre, et plusieurs aides sociales notamment dédiées au handicap dans le sport et aux jeunes sportifs. De plus, la Région Pays de la Loire soutient un grand nombre de manifestations sportives (250 manifestations sportives annuellement contre 90 en Région Bretagne).

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Des équipements culturels et sportifs nombreux et variés**

La culture et les sports étant une compétence partagée, la concertation entre Région Bretagne, départements bretons et communes bretonnes pour la construction de leur politique culturelle et sportive inclurait les collectivités du territoire de Loire-Atlantique en cas de rattachement. Le rassemblement au sein d'un même ressort territorial régional des grands équipements culturels et sportifs de Loire-Atlantique et de Bretagne pourrait permettre de revoir l'offre culturelle et sportive de la Région élargie.

Questionnement : *Quelle articulation des offres culturelles et sportives proposées dans les cinq départements bretons, pour diversifier l'offre sur le territoire régional ?*

En cas de rattachement, la Bretagne à cinq départements aurait sur son territoire plusieurs institutions d'envergure nationale proposant une offre similaire. En particulier dans le domaine du spectacle vivant, la Région élargie compterait deux « maisons d'opéra en région » soutenues par l'État : l'Opéra de Rennes, et Angers-Nantes Opéra. Si la coexistence de deux opéras régionaux a pu être possible dans trois grandes Régions françaises (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Grand Est), il s'agit d'un phénomène peu fréquent. Le financement et la gouvernance de l'Opéra régional situé à Nantes seraient certainement amenés à être revus, étant donné que la ville d'Angers et le Conseil Départemental de Maine-et-Loire sont aussi parties prenantes et financeurs de cette maison d'opéra.

Questionnement : *Quelle coopération entre les institutions culturelles d'envergure nationale, notamment les Opéras de Rennes et Angers-Nantes ? Quelle gouvernance et quel financement pour Angers-Nantes Opéra ?*

- **Un écosystème culturel et sportif actif**

En cas de rattachement, la Bretagne à cinq départements connaîtrait une forte augmentation mécanique du nombre d'équipements culturels et sportifs sur son territoire. Ces infrastructures pourraient permettre l'accueil par la Région Bretagne de nombreuses équipes sportives, troupes, orchestres nationaux et internationaux, favorisant le rayonnement national et international de la Région élargie dans les domaines du sport et de la culture. L'augmentation de la part des actifs et entreprises du secteur culturel présents sur le territoire de la Région élargie pourrait également entraîner une nouvelle dynamique de la sphère culturelle bretonne. De plus, les acteurs culturels de Loire-Atlantique pourraient rejoindre le Forum des politiques culturelles en Bretagne porté par le Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB) afin d'engager une forte dynamique culturelle inter-collectivités.

Questionnement : *Quel accroissement du rayonnement national et international d'une Bretagne à cinq départements dans les sphères sportives et culturelles ?*

- **Des politiques régionales qui disposent d'instruments différents pour la culture**

En cas de rattachement, les acteurs culturels notamment associatifs qui promeuvent la culture bretonne en Loire-Atlantique pourraient être plus largement et systématiquement subventionnés par la Région Bretagne, sous réserve d'un budget régional accru. Ce soutien permettrait de multiplier le nombre d'offres et événements culturels bretons, et ainsi de renforcer la culture populaire bretonne sur le territoire départemental. Tous les monuments et sites historiquement bretons présents en Loire-Atlantique pourraient par exemple être mis particulièrement en valeur dans leur nouvelle Région.

Questionnement : *Quelle dynamique culturelle engendrée et renforcée grâce aux racines communes bretonnes ?*

La Loire-Atlantique propose une offre culturelle diversifiée, et la culture bretonne y est proportionnellement moins représentée qu'en Région Bretagne actuelle. Dans l'hypothèse d'un rattachement, certains acteurs du territoire de Loire-Atlantique craignent que la Région Bretagne ne cible ses financements au profit du rayonnement de la culture bretonne, au détriment des projets de valorisation d'autres formes de cultures présentes en Loire-Atlantique (culture vendéenne, de l'Anjou, des Mauges) qui seraient moins soutenues.

Questionnement : *Quels potentiels effets sur la diversification des aides ou soutiens aux associations culturelles ?*

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard des informations publiques accessibles en ligne, la Bretagne offre un grand nombre d'aides publiques culturelles, notamment dans le domaine cinématographique et à l'international. En matière d'aide à la pratique sportive, la Bretagne offre aussi certaines aides spécifiques notamment pour la mobilité des sportifs, et le montage de projets européens.

De son côté, la Région des Pays de la Loire soutient un grand nombre de manifestations sportives, et se distingue par certaines aides publiques pour les jeunes sportifs, le handisport et la pratique équestre par exemple. En matière de culture, la Région Pays de la Loire assure aussi certaines aides publiques spécifiques, notamment pour l'accessibilité à la culture (jeunesse et handicap), le soutien au développement et à la promotion de musiques actuelles, et la promotion du patrimoine local dans les écoles.

Effets sur la vie associative et démocratique

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIKUES

- **Un tissu associatif plus large**

En cas de rattachement, la vie associative serait mécaniquement étoffée dans une Bretagne à cinq départements, avec une augmentation de 43,5% du nombre d'associations et d'environ 40% de bénévoles actifs par rapport aux données actuelles. Rapporté au nombre d'habitants, le réseau associatif de Loire-Atlantique est à peine moins dense que celui de Bretagne actuelle (21 associations pour 1 000 habitants en Loire-Atlantique contre 21,6‰ dans le reste de la Bretagne).

Le nombre d'emplois associatifs serait également mécaniquement augmenté de 46,3% en Bretagne à cinq départements. Néanmoins, les emplois associatifs représentent une légère plus grande part de l'emploi privé en Bretagne actuelle qu'en Loire-Atlantique (10,6% contre 9%), expliquant une baisse de la part des emplois associatifs dans l'emploi privé en Bretagne à cinq départements. En Loire-Atlantique, les emplois associatifs sont à 50% sociaux – en premier lieu dans l'hébergement médicalisé puis l'hébergement social – tandis que ce sont 46% des emplois associatifs de Bretagne actuelle qui sont dans le domaine social. L'enseignement vient en deuxième position en nombre d'emplois associatifs dans les deux collectivités (environ 16%).

- **Une dynamique associative relativement identique**

La dynamique de création d'associations est légèrement supérieure en Loire-Atlantique, avec 10,2 associations créées pour 10 000 habitants contre 10 en Bretagne actuelle. En volume, le nombre annuel moyen de créations d'association connaîtrait une forte hausse de 47,7% dans la Bretagne à cinq départements.

Dans les deux territoires d'étude, les nouvelles associations créées le sont en premier lieu dans le domaine de la culture (environ 25% des nouvelles associations).

- **Un nouveau réseau d'Entreprises Sociales et Solidaires (ESS)**

Concernant le monde des entreprises sociales et solidaires (ESS), la Bretagne à cinq départements comptabiliserait une augmentation mécanique de 43,7% du nombre d'ESS sur son territoire, ainsi qu'une hausse de 42,6% de salariés et de 40,9% d'ETP en ESS du fait de l'addition des informations statistiques relatives à la Loire-Atlantique. Si l'emploi en ESS représente une plus grosse part de l'emploi total en Bretagne qu'en Loire-Atlantique (14,3% contre 11,8%), la croissance annuelle moyenne de l'emploi salarié en ESS est plus importante en Loire-Atlantique.

L'organisation et l'accompagnement du réseau d'ESS sur les territoires sont opérés par les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaires (CRESS). La CRESS Pays de la Loire a structuré son réseau ESS en regroupements à l'échelle des territoires départementaux (réseau Ecosolies en Loire-Atlantique), tandis que la CRESS Bretagne emploie une approche plus intégrée à l'échelle régionale.

- **Des politiques régionales qui disposent d'instruments différents en faveur des associations**

Alors que la Région Pays de la Loire dispose d'une stratégie spécifique en faveur de la vie associative, la « stratégie régionale égalité, civisme et engagement », la Région Bretagne organise périodiquement des Assises régionales de la vie associative. De plus, les deux Régions déploient des aides conséquentes en soutien au monde associatif (engagement des jeunes, aides aux ESS, projets d'action européenne, solidarité internationale, égalité femmes-hommes). La Région Bretagne actuelle se distingue par des aides nombreuses et diverses proposées aux ESS ainsi que par un soutien aux « projets des Bretonnes et Bretons du monde qui contribuent à faire rayonner la Bretagne dans le monde », tandis que la Région des Pays de la Loire s'engage notamment en faveur de l'innovation sociale via son Fonds innovation sociale.

- **Une vie démocratique marquée par une forte hausse du nombre d'électeurs en Région élargie**

En cas de rattachement du territoire de Loire-Atlantique à la Région Bretagne, le nombre d'électeurs inscrits sur liste principale en Région Bretagne à cinq départements connaîtrait une forte hausse mécanique de 41%.

Depuis 2017, les taux d'abstention en Loire-Atlantique sont supérieurs aux taux d'abstention constatés en Bretagne, quelles que soient les élections. En effet, la différence entre les taux d'abstention en Bretagne et en Loire-Atlantique varie de +1,2 points de pourcentage pour les élections présidentielles (premier tour 2022), à +2,8 points de pourcentage pour les élections européennes (2019), et enfin +4,8 points de pourcentage pour les élections régionales (premier tour de 2021).

Elections	Taux d'abstention	
	Loire-Atlantique	Bretagne
Présidentielles		
1 ^{er} tour 2022	22,4%	21,2%
2 ^e tour 2022	24,1%	22,1%
1 ^e tour 2017	16,4%	16,5%
2 ^e tour 2017	21,6%	20,3%
Législatives		
1 ^{er} tour 2022	48,8%	46,7%
1 ^e tour 2017	45,8%	44,3%
Régionales		
1 ^{er} tour 2021	69%	64,2%
Européennes		
2019	47,8%	45%

Taux d'abstention aux dernières élections présidentielles, législatives, régionales et européennes

- **Quelques politiques et initiatives régionales en matière de vie citoyenne et démocratique**

Dans les deux Régions, peu d'aides publiques ciblent spécifiquement la vie démocratique des citoyens, à l'exception de deux aides à destination de l'initiation et la sensibilisation des jeunes en Région Bretagne (simulation Parlement européen, éco-citoyenneté des lycéens), et deux aides des Pays de la Loire pour la formation aux enjeux européens et la valorisation des enjeux et actions de l'Europe sur le territoire ligérien.

Toutefois, les deux Régions possèdent un laboratoire d'innovation publique (Ti Lab en Bretagne, État'LIN en Pays de la Loire) et ont déployé des instances de participation citoyenne (Atelier breton en Bretagne, Centre à l'appui de la participation citoyenne en Pays de la Loire). Ce mode de concertation citoyen est important pour le Département Loire-Atlantique, puisqu'il dispose de sa propre plateforme participative et place la participation citoyenne au cœur de ses politiques publiques.

En outre, les deux Régions disposent d'un Conseil Régional des Jeunes (CRJ) qui permet aux jeunes de s'investir dans les politiques publiques régionales.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Un tissu associatif plus large**

L'accroissement mécanique du secteur associatif en Bretagne à cinq départements en termes de nombre d'associations, professionnels et bénévoles investis pourrait permettre de créer un secteur plus vaste, porteur d'engagements plus variés, et donc être plus attractif. Des synergies entre acteurs associatifs pourraient être développées grâce à la fédération de ces associations au sein de réseaux bretons actifs dans les cinq départements. Par exemple, le Mouvement associatif de Bretagne qui représente au niveau régional la vie associative organisée, ou encore le réseau Bretagne Solidaire qui met en relation les structures engagées dans des projets de coopération et solidarité internationales, pourraient contribuer à structurer ces nouveaux acteurs afin de promouvoir une vie associative riche sur le territoire régional élargi.

Une opportunité identique concernerait le réseau des entreprises sociales et solidaires (ESS), avec un nombre de structures et d'employés qui serait multiplié par 1,4 en Bretagne à cinq départements. La CRESS Bretagne pourrait ainsi jouer sur de nouvelles synergies grâce à un réseau ESS plus large. Ce dynamisme pourrait être renforcé par les nombreuses et diverses aides distribuées par la Région Bretagne à destination des ESS, lesquelles pourraient profiter aussi aux ESS de Loire-Atlantique.

Questionnement : *Quelles synergies pouvant être créées par des réseaux associatifs et ESS étoffés et soutenus en Bretagne à cinq départements, et quel effet en termes d'attractivité et d'emploi ?*

- **Une dynamique associative relativement identique**

Dans les deux territoires d'étude, les nouvelles associations créées le sont en premier lieu dans le domaine de la culture (environ 25% des nouvelles associations), témoignant d'un dynamisme du secteur associatif culturel ces dernières années. En outre, le rattachement du territoire de Loire-Atlantique au territoire breton répondrait aux aspirations de militants attachés à une Bretagne dite « historique », qui revêt une dimension culturelle importante. Cette hypothèse serait également favorisée par l'existence des aides publiques offertes par la Région Bretagne en soutien aux initiatives notamment associatives pour le rayonnement de la culture bretonne. Cependant, cet effet serait susceptible de s'estomper à long terme, une fois les nouvelles frontières régionales assimilées.

Questionnement : *Quels effets sur la dynamique en termes de création d'associations dans le domaine culturel en Bretagne à cinq départements, en particulier pour la promotion de la culture bretonne ?*

- **Un nouveau réseau d'Entreprises Sociales et Solidaires**

En cas de rattachement, le réseau ESS présent en Loire-Atlantique serait profondément transformé. En effet, comme la CRESS Pays de la Loire organise son réseau de manière décentralisée, le réseau ESS en Loire-Atlantique est aujourd'hui relativement autonome dans son organisation, ses prises de décision et ses actions. Au contraire, la CRESS Bretagne emploie une approche plus intégrée à l'échelle régionale. Dès lors, dans l'hypothèse d'un rattachement, le réseau ESS de Loire-Atlantique devrait sortir du mode de fonctionnement dont il a l'habitude pour s'inscrire dans une organisation plus intégrée. Réciproquement, la CRESS Bretagne pourrait rencontrer des difficultés pour intégrer un réseau ESS aujourd'hui quasi indépendant, qui représenterait de surcroît plus de 40% de son réseau actuel en termes d'établissements et d'emplois. Le devenir du réseau Ecosolies en Loire-Atlantique pourrait être interrogé.

Questionnement : *Quels potentiels effets dans le fonctionnement du réseau ESS en Loire-Atlantique, et quelles éventuelles difficultés de la CRESS Bretagne à intégrer ce réseau ESS important et indépendant ?*

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES

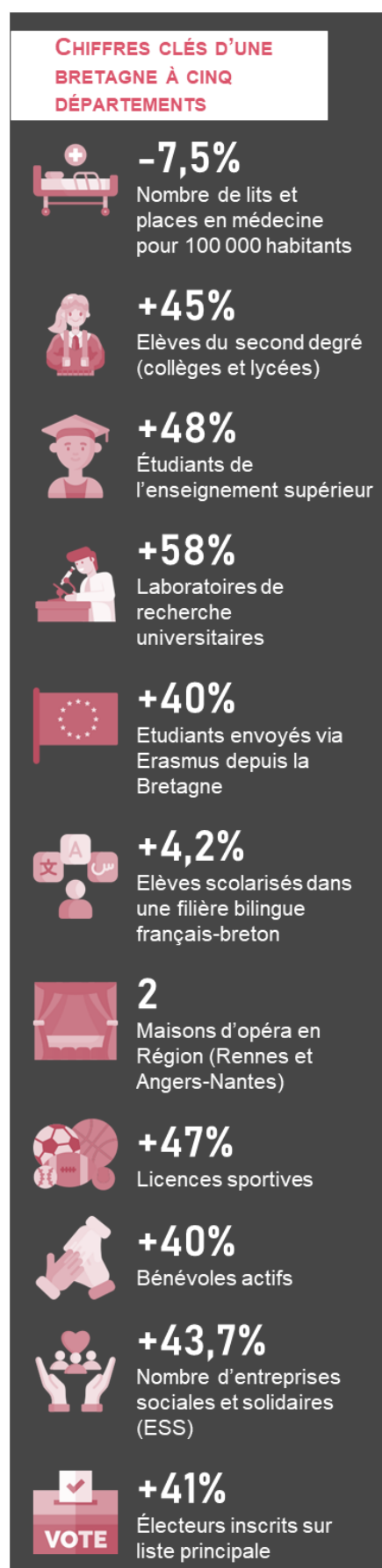
La Région des Pays de la Loire propose aujourd'hui plusieurs dispositifs spécifiques, notamment en faveur de l'innovation sociale, avec un Fonds Innovation Sociale dédié à accompagner et soutenir les associations qui contribuent au développement d'un territoire solidaire, innovant et capable de répondre aux défis sociétaux rencontrés en Pays de la Loire.

L'EFFET DU RATTACHEMENT SUR L'ENGAGEMENT POLITIQUE DES CITOYENS EST INCERTAIN A CE STADE

Le sentiment d'identité bretonne sur le territoire d'une Bretagne à cinq départements occupe une place primordiale dans le débat public autour d'un potentiel rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne. L'identité bretonne sur le territoire de Loire-Atlantique est discutée, pouvant représenter un sujet d'enthousiasme chez les uns, et de crispation chez les autres. Or, la proportion de personnes se revendiquant ou pas de l'appartenance bretonne en Loire-Atlantique est difficile à estimer. Les différents sondages qui ont pu être menés sur la question du rattachement s'étant intéressés à un périmètre différent et présentant des résultats variés, aucune certitude ne peut être dégagée.

La mobilisation des citoyens des territoires d'étude (Bretagne actuelle et Loire-Atlantique) à un processus référendaire portant sur le rattachement serait un précieux indicateur pour disposer de clés de lecture supplémentaires.

Social, société et culture | Synthèse



Principaux effets directs

- Mise en cohérence des stratégies culturelles de la Région Bretagne
- Réorganisation et extension du périmètre d'activité de l'Agence régionale de santé (ARS) de la Région Bretagne
- Réorganisation et extension du périmètre d'activité de l'Académie de la Région Bretagne
- Transfert de la gestion des lycées de Loire-Atlantique à la Région Bretagne
- Transfert du mouvement sportif de Loire-Atlantique sous la représentation du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne
- Transfert du réseau ESS de Loire-Atlantique à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaires (CRESS) de Bretagne

Principaux effets indirects potentiels ou avérés

- Possible révision des politiques de santé pilotées par l'ARS Bretagne
- Possible révision des politiques éducatives pilotées par l'Académie de la Région Bretagne
- Possible révision des politiques publiques et des aides régionales en matière de santé, d'éducation, de culture, de sports, et de vie associative et démocratique
- Potentielle perte de rayonnement d'au moins Rennes ou Nantes en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- Possible accroissement du soutien et de l'offre d'apprentissage du breton et du gallo dans les écoles de Loire-Atlantique
- Possible changement de la gouvernance de Angers-Nantes Opéra situé à Nantes
- Possible dynamique culturelle bretonne renforcée
- Potentielle dynamique de création d'associations dans le domaine culturel
- Possible concurrence entre associations culturelles
- Potentiel accroissement du rayonnement national et international culturel breton
- Probable évolution du mode de gouvernance du réseau ESS en Loire-Atlantique

CHAPITRE 4 | Les effets d'un rattachement sur les institutions

Institutions | Présentation du domaine

STRUCTURATION DU DOMAINE

Le domaine « institutionnel » est l'un des quatre grands domaines d'impact faisant l'objet de l'étude.

Pour l'analyse, ce domaine a été subdivisé en deux segments eux-mêmes déclinés en critères. La maille critère permet de relever des indicateurs qualitatifs et quantitatifs précis, propres aux territoires concernés par le périmètre d'étude.

Les périmètres territoriaux étudiés sont principalement ceux de la Région Bretagne, du territoire de Loire-Atlantique, et de la Région Pays de la Loire quand cela est pertinent (institution, compétence, politiques et stratégies régionales par exemple).

Les deux segments du domaine « Institutions » et les critères qui leur sont associés sont :

- **Les ressources humaines et financières** : effectifs — budget – contenu des programmes de financement
- **L'organisation administrative** : réorganisation institutionnelle – gestion des programmes de financement

LE DOMAINE INSTITUTIONNEL : QUEL IMPACT POUR LA REGION BRETAGNE ET LE DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE ?

Le périmètre d'étude vise à caractériser une Bretagne à cinq départements issus du rattachement d'un territoire départemental à un territoire régional. Considérant la répartition des compétences entre les départements et les régions issue de la loi NOTRe de 2015, un tel rattachement ne met pas directement en opposition l'organisation et l'autonomie dans l'élaboration des politiques publiques des deux collectivités de l'étude, à l'exception de celles conduites dans l'exercice des compétences partagées. Néanmoins, en l'espèce, le Département Loire-Atlantique accueille une part importante des structures publiques de sa Région actuelle (Pays de la Loire) et des services déconcentrés de l'État agissant sur ce même périmètre institutionnel. Son rattachement au territoire d'une autre région affectera donc en premier lieu significativement l'organisation administrative de la Région Pays de la Loire. Également, et sous réserve des arbitrages qui seront faits, le rattachement pourrait également affecter l'organisation administrative de la Région Bretagne. La nature et l'intensité de cet impact sur la Région Bretagne seront étroitement liés aux arbitrages régionaux, mais également étatiques, qu'il n'est toutefois possible de présager à ce stade.

Les principaux impacts institutionnels recouvreraient plusieurs volets :

- En termes de ressources (humaines et financières)
 - Ressources humaines : ex. augmentation éventuelle d'effectifs et mobilité des agents
 - Ressources financières : budget régional et programmes de financement
- En termes d'organisation administrative

Si les démarches d'un rattachement du territoire Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne étaient engagées, une étude approfondie de ces volets semble indispensable et devrait se mener tant sur le territoire d'étude que sur les territoires limitrophes au sein desquels les institutions établies en Loire-Atlantique agissent (Conseil régional des Pays de la Loire, ARS, Préfecture, Rectorat de Nantes, etc.)

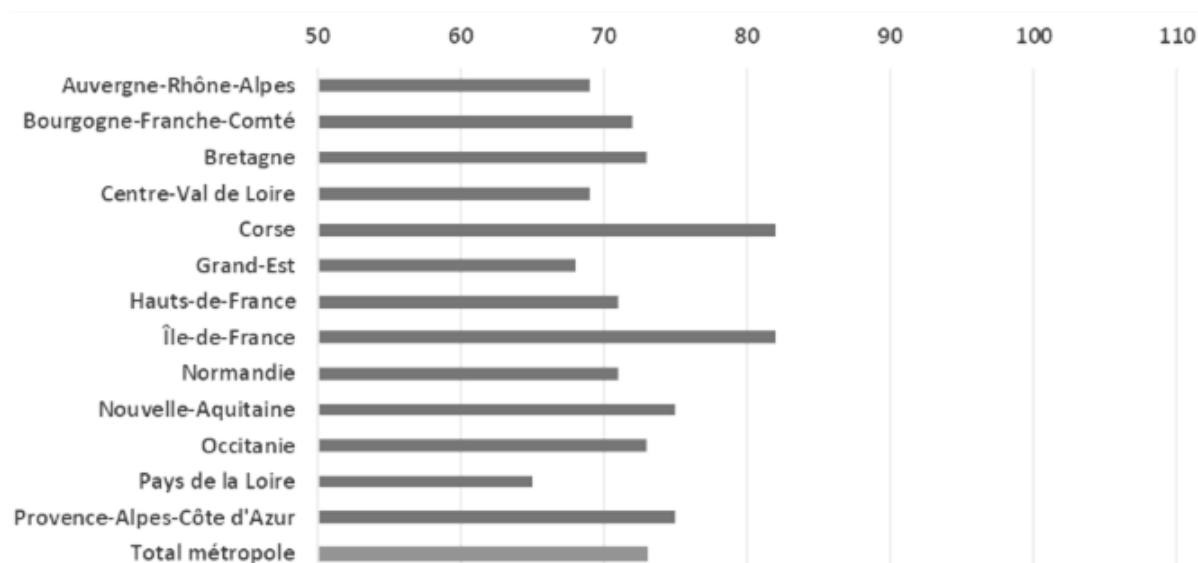
Effets sur les ressources humaines et financières des administrations

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Effectifs et mobilité des agents publics à l'échelle régionale**

Un rattachement du Département Loire-Atlantique pourrait avoir des effets en termes de nombre et de mobilité des agents publics sur le territoire de la Région Bretagne à cinq départements.

En termes de nombre, d'abord, le Conseil régional de Bretagne compte 1 100 agents établis sur le site rennais (hors personnels lycées). Entre 2010 et 2020, la fonction publique territoriale en Bretagne a augmenté de 9,7% aussi bien du fait du recrutement de nouveaux agents que de mutations interrégionales. A cela s'ajoutent les effectifs de la fonction publique d'Etat travaillant dans les services situés à Rennes. Au total, sur les 13 Régions métropolitaines, la Région Bretagne se classe 5^e en termes d'agents publics par nombre d'habitants.



Nombre d'agents publics civils pour 1 000 habitants en 2020

Source : Rapport sur l'état de la fonction publique de 2022, FIPECO.

Un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique pourrait justifier une augmentation du nombre d'agents régionaux afin d'administrer un territoire élargi. Une telle augmentation d'effectifs ne serait pour autant pas mécanique, dès lors que le rattachement, simple élargissement des frontières, n'emporterait ni absorption par la Région Bretagne d'une nouvelle institution, ni transfert de nouvelles compétences à son profit.

En termes de mobilité, ensuite, un rattachement entraînerait des mouvements pour un certain nombre d'agents publics travaillant sur le territoire de Loire-Atlantique. Seraient concernés, d'abord, les agents du Conseil régional des Pays de la Loire (1 200 agents), actuellement situé à Nantes, dès lors que le siège du Conseil régional devrait être déplacé pour se resituer au sein des frontières redéfinies de la Région Pays de la Loire, le cas échéant. Seraient concernés, ensuite, des agents des services déconcentrés de l'Etat en Région Pays de la Loire et dont les sièges ne pourraient être maintenus en Loire-Atlantique (à Nantes), une fois ce territoire rattaché à la Région Bretagne.

- **Le budget de la Région**

Le budget primitif de la Région Bretagne pour 2023 était de 1,86 milliards d'euros. L'intégration du Département Loire-Atlantique dans la Région Bretagne entraînera nécessairement des répercussions financières pour cette dernière. Elles résulteront, par exemple, de la gestion nouvelle des 53 lycées publics situés en Loire-Atlantique, accueillant plus de 22 000 lycéens. La question est de savoir si et comment l'augmentation prévisible des dépenses de fonctionnement et d'investissement pourra être suivie d'une augmentation proportionnelle des recettes.

Sur ce plan, les effets du rattachement doivent s'apprécier en tenant compte de trois éléments : la nature très diverse des recettes perçues par la Région (fraction de TVA transférée, fiscalité avec pouvoir de taux ou encore crédits européens) ; l'absence, pour l'essentiel, d'ajustement automatique de ces recettes en fonction des besoins ou des données démographiques ou économiques de la Région (et qui permettrait une prise en compte mécanique des nouvelles données régionales) ; l'absence, enfin, pour l'essentiel d'entre elles, de maîtrise de la Région sur leur montant et donc l'impossibilité pour cette dernière d'opérer par elle-même le réajustement nécessaire de ses recettes (quasi-absence d'autonomie fiscale).

Compte tenu de ces trois contraintes – diversité, rigidité, extériorité –, la question de l'adaptation du niveau de recettes de la Région Bretagne à cinq départements nécessite une approche différenciée par type de recettes, sans permettre d'anticiper avec certitude pour chacune une estimation mécanique de leur éventuelle réévaluation.

- **Le contenu des programmes de financement en Région**

En tant que chef de file en matière de développement économique, la Région est au cœur d'une politique d'aides financières. Celle-ci est pensée dans un cadre pluriannuel 2021-2027, notamment exposé dans la le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et les programmes opérationnels (PO) relatifs aux fonds structurels européens, à titre principal le programme FEDER-FSE+. Cette politique d'aides financières déclinée à l'échelle du territoire régional, c'est-à-dire étant liée aux politiques publiques et schémas régionaux, le rattachement du territoire Loire-Atlantique aurait un impact sur la stricte adéquation entre les fondements stratégiques et les données de références sur la base desquels les programmes précités ont été pensés.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Effectifs et mobilité des agents publics à l'échelle régionale**

Concernant les effectifs de la fonction publique régionale, une extension du périmètre d'action de la Région Bretagne pourrait justifier le recrutement de nouveaux agents.

Questionnement : *Quel besoin de recrutement pour faire face aux nouveaux besoins d'une Bretagne à cinq départements ?*

Concernant la mobilité des agents travaillant en Loire-Atlantique, que ce soit au sein du Conseil régional des Pays de la Loire ou des services déconcentrés de l'Etat affectés à la Région Pays de la Loire, ils seraient exposés à une restructuration avec des incidences en termes de ressources humaines. Le sujet appelle une analyse et un suivi spécifiques, ainsi que des réflexions autour des enjeux logistiques et immobiliers. L'expérience des restructurations, à la fois des services régionaux et des services déconcentrés de l'Etat, dans le cadre des fusions de régions décidées en 2015, constitue une expérience de référence pour appréhender ces enjeux.

Questionnement : *Quelle est l'étendue des impacts sur les ressources humaines et des coûts (logistique, accompagnement RH, infrastructures), au moins temporaires, résultant d'une réorganisation administrative ?*

- **Le budget de la Région**

Un rattachement pose la question générale de l'adaptation des recettes de la Région Bretagne, mais les termes de la question varient en fonction du type de recettes. Compte tenu du nombre de recettes de la Région, l'examen proposé ici n'est pas exhaustif.

Certaines recettes posent spécialement des questions quant à leur réévaluation dans une Région Bretagne à cinq départements.

C'est le cas, d'abord, de la quote-part de TVA perçue par les régions : il s'agit de la recette la plus importante désormais perçue par les régions : dans les budgets primitifs (BP) 2023, elle représente 38% des recettes de la Région Bretagne (soit 711,3 M€), et 40% des recettes de la Région Pays de la Loire (soit 817,5 M€). Cette recette consiste à attribuer à chaque région une part du produit de TVA perçu au niveau national. L'avantage pour les régions est de percevoir une recette dynamique (leurs recettes augmentent si le produit de TVA au niveau national augmente). L'inconvénient est de les rendre en partie tributaires de l'état de santé de l'économie nationale, et de les priver de toute maîtrise quant au niveau de cette recette. Surtout, le mode de calcul de la part attribuée à chaque région ne semble pas permettre, en l'état actuel de la réglementation, de prendre en compte un éventuel changement de périmètre d'une région.

La fraction de TVA perçue par les régions résulte en effet de deux compensations : d'une part, la compensation de la suppression de la Dotation globale de financement (DGF) depuis 2018 (prévu par la loi de finances pour 2017, art. 149, II ; v. L. 4331-2, 10°, CGCT) ; d'autre part, la compensation de la suppression de la part régionale de la CVAE depuis 2021 (prévu par la loi de finances pour 2021, art. 8, IV ; v. L. 4331-2, 11°, CGCT). Le calcul du montant de la fraction de TVA perçue par chaque région est ainsi basé, pour la première part, sur la DGF notifiée en 2017 et, pour la seconde part, sur le niveau de CVAE perçu en 2020. Autrement dit, la part de TVA perçue par une région est fonction de critères figés et non pas fonction de critères dynamiques liés à des facteurs économiques, démographiques ou aux besoins de financement réactualisés périodiquement. Une modification du périmètre de la Région Bretagne nécessiterait alors une redéfinition législative, au moins pour les deux régions concernées, des bases de calcul de la fraction de TVA qui leur est attribuée afin de les adapter à leurs nouveaux besoins.

Questionnement : *Quelle adaptabilité de la fraction de TVA versée à la Région, principale recette du budget régional ?*

D'autres recettes seraient réajustées de façon plus mécanique.

C'est le cas de la fiscalité régionale avec pouvoir de taux : le dernier levier de pouvoir fiscal dont elles disposent a été actionné concomitamment par la Région Bretagne et la Région Pays de la Loire dans leur budget primitif respectif de 2023, à savoir une augmentation de la taxe sur les cartes grises (de 51 à 55€ par cheval vapeur en Bretagne ; de 48 à 51€ en Pays de la Loire) et la suppression de l'exonération de 50% accordée aux véhicules hybrides. Il y aurait donc, sur ce plan, une augmentation mécanique des recettes de la Région, opérée en relative continuité avec la fiscalité déjà applicable au Département Loire-Atlantique.

On peut également anticiper un ajustement mécanique du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : le FCTVA consiste à restituer aux régions la part de TVA non déductible qu'elles paient sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement (L. 1615-1, I, CGCT). Il représentait 25 millions d'euros dans le budget primitif 2023 de la Région Bretagne. Il ne pose, *a priori*, pas de difficulté de transition dans la mesure où il est calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par la région. Une augmentation des dépenses résultant du rattachement devrait donc être suivie par une augmentation proportionnelle du FCTVA perçu par la Région Bretagne à cinq départements.

Questionnement : *Quel budget anticiper en raison de la réévaluation des différentes recettes de la Région ? Quel niveau de précision quant à une éventuelle estimation d'ensemble des futures recettes ?*

- **Le contenu des programmes de financement en région**

Le rattachement du territoire Loire-Atlantique pose la question du contenu des programmes pluriannuels d'attribution des aides.

L'évaluation de l'impact budgétaire anticipé en cette matière nécessiterait d'identifier la part d'aides régionales actuellement perçues par le Département Loire-Atlantique. Une telle évaluation se heurte à une difficulté tenant à l'approche transversale et thématique (et non département par département) dans la détermination des axes prioritaires du CPER et des programmes d'allocation des fonds européens. Il est toutefois possible d'identifier toute une série de projets situés en Loire-Atlantique et programmés par le CPER 2021-2027 conclu par la Région Pays de la Loire : le réaménagement du port de La Turballe, des projets de rénovation de bâtiments d'enseignement supérieur et des opérations ANRU à Nantes et Saint-Nazaire, ou encore le GPMNSN. On peut également identifier une liste de projets en Loire-Atlantique bénéficiant du FEDER. Ce recensement permettrait une première estimation du niveau d'aides régionales apportées au Département Loire-Atlantique.

Questionnement : *Comment et dans quelle mesure le rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique pourrait avoir un impact sur la politique régionale de soutien au développement économique ? Réciproquement, le territoire Loire-Atlantique pourrait-il bénéficier d'un soutien régional similaire à celui de la Région Pays de la Loire ? La question se pose tant d'un point de vue des montants des aides attribuées que du choix des projets soutenus.*

L'ajustement des crédits européens peut également poser question : la plupart des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) fonctionne en co-gestion : l'Union européenne attribue une enveloppe à l'autorité de gestion nationale qui distribue les fonds pour soutenir une série de projets qui se trouvent ainsi cofinancés par l'UE. La Région Bretagne, à l'instar des autres régions, intervient dans la gestion de quatre fonds : elle est autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), d'une partie du Fonds social européen (FSE+ ; à hauteur de 35% des crédits, le reste des crédits étant géré par l'Etat) et d'une partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Enfin, l'Etat est autorité de gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) mais en délègue la mise en œuvre aux régions en tant qu'organismes intermédiaires.

Chaque autorité de gestion doit utiliser ces fonds au regard d'un programme opérationnel (PO) pluriannuel (2021-2027) validé préalablement par la Commission européenne. La question est de savoir si un rattachement pourra être répercuté sur le montant des enveloppes gérées par la Région Bretagne.

Questionnement : *Quelle prise en compte des nouveaux enjeux d'une Bretagne à cinq départements dans la détermination des différents crédits européens ?*

PISTES DE REFLEXION COMPLEMENTAIRES

Quelle politique d'accompagnement des ressources humaines pourrait être suivie pour encadrer les éventuelles restructurations de services en Loire-Atlantique ? Le droit de la fonction publique a tendu, ces dernières années, à renforcer les garanties dont bénéficient les agents en cas de mobilité contrainte. On notera, notamment, l'adoption de décrets relatifs à la continuité des droits et aux indemnités de mobilité en cas de restructuration, tant pour la fonction publique territoriale (décret n° 2015-933 du 30 juillet 2015) que pour la fonction publique d'Etat (décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019). La jurisprudence accompagne ce mouvement, v. une récente et importante décision CE, 7 juillet 2022, *M. M...*, n° 459456.

ENJEUX POLITIQUES SOULEVES

En matière de politique d'aides financières, on notera que les axes des CPER conclus respectivement par les Régions Bretagne et Pays de la Loire avec l'Etat ne sont pas identiques. Toutefois plusieurs thèmes se recoupent, comme la transition écologique. Il en va de même quant aux programmes opérationnels FEDER-FSE+ : le programme de la Région Bretagne (321,5 millions d'euros, approuvé par la Commission européenne le 13 septembre 2022) comporte, notamment, un axe « Recherche, innovation et transition numérique » (136 M€) et un axe « Mobilités durables » (37 M€), qui peuvent être rapprochés, au sein du programme de la Région Pays de la Loire (301,2 millions d'euros, approuvé par la Commission le 20 octobre 2022) des axes « Recherche et innovation, transition numérique, compétitivité des PME » (131 M€) et « Mobilité urbaine multimodale durable » (20,1M€). Enfin, la politique actuelle d'investissement n'est pas identique d'une région à l'autre : dans les budgets primitifs 2023, la Région Bretagne consacre 42% de son budget à l'investissement (soit 773 millions d'euros) contre 24% pour la Région Pays de la Loire (soit 495 millions d'euros).

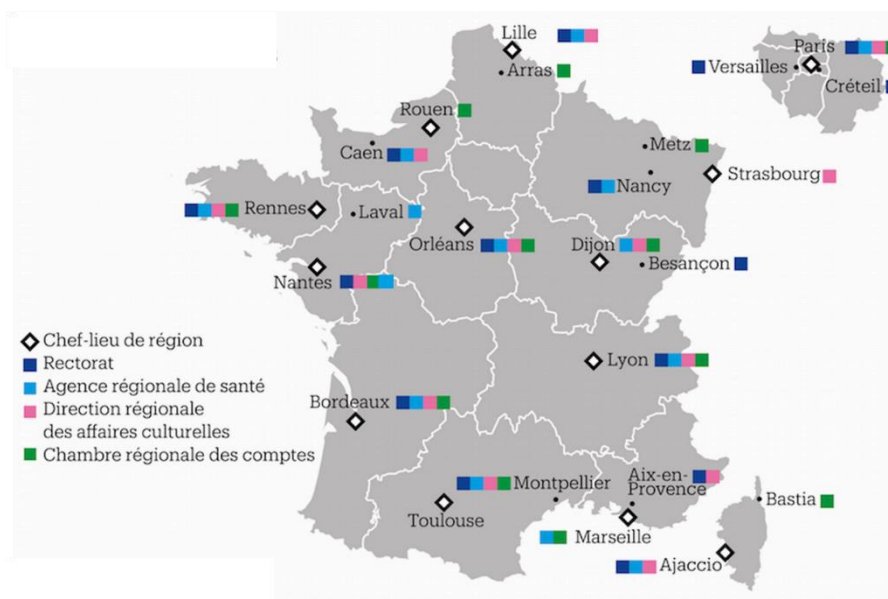
Effets sur l'organisation administrative

EFFETS STATISTIQUES ET MECANIKES

- **La présence de nombreux services déconcentrés sur les territoires d'étude**

Le territoire du Département Loire-Atlantique accueille actuellement plusieurs services déconcentrés de l'État, dont le ressort s'étend sur le territoire de la Région Pays de la Loire. Cela s'explique par la qualité de Chef-lieu de la ville de Nantes.

Parmi ces services se trouvent la Préfecture du Département Loire-Atlantique dont le préfet porte le titre de Préfet de Région, les Directions régionales des ministères (DRFiP, DREAL, DRAJES, DREETS, DRAC...), le Rectorat et l'ARS, qui sont tous établis à Nantes pour la Région Pays de la Loire. L'ensemble de ces services sont établis à Rennes pour la Région Bretagne.



Chefs-lieux et implantations territoriales en France métropolitaine

Source : gouvernement

Par ailleurs, concernant les Chambres régionales des comptes, les villes de Nantes et de Rennes les accueillent également, respectivement, pour leur région actuelle.

- **Des directions interrégionales principalement basées à Rennes**

Les territoires d'étude s'inscrivent également dans le ressort des directions interrégionales en charge de la supervision et de la coordination de l'action des services de l'État à l'échelle régionale. Parmi celles qui concernent le périmètre se trouvent :

- Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DIRPJJ) Grand Ouest
- Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) Grand Ouest
- Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects (DIRDDI) du Grand Ouest
- Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique - Manche Ouest (DIRM NAMO)

La DIRPJJ et la DISP du périmètre d'étude ont toutes deux leur siège à Rennes et leur ressort s'étend notamment sur les Régions Bretagne et Pays de la Loire. Il en est de même concernant la DIRM NAMO. En revanche, la DRDDI Bretagne - Pays de la Loire est quant à elle basée à Nantes.



Organisation territoriale en France métropolitaine de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des services pénitentiaires

Source : ministère de la justice

À l'échelle des départements, se trouve également la Direction interdépartementale des routes Ouest (DIRO) dont le périmètre géographique s'étend sur la Bretagne et une partie du territoire de la Région Pays de la Loire incluant le territoire du Département Loire-Atlantique et dont le siège se situe à Rennes.

Concernant les juridictions judiciaires et administratives, Rennes accueille la Cour d'Appel dont le ressort s'étend en Bretagne actuelle et sur le territoire du Département Loire-Atlantique tandis que la Cour Administrative d'Appel dont le ressort s'étend sur trois Régions (Pays de la Loire, Bretagne et Normandie) est établie à Nantes.



Carte des ressorts et juridictions administratives

Source : Conseil d'Etat

On notera, enfin, que la ville Nantes accueille certains services centraux de l'Etat délocalisés tels que le service central d'état civil du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, dont le contentieux relève du ressort du tribunal administratif de Nantes, ainsi que le Service des retraites de l'Etat.

Remarque : les effets d'un rattachement sur l'organisation administrative de l'institution régionale d'une Bretagne à cinq départements ne présente pas de caractère mécanique et dépendent des choix de l'Institution régionale de repenser son organisation à la suite du rattachement, le cas échéant. Par conséquent, le sujet de l'organisation de l'institution régionale ainsi que le sujet de la capitale régionale sont abordés ci-après, respectivement au sein des parties dédiées aux pistes de réflexions complémentaires d'une part, et aux enjeux politiques soulevés, d'autre part.

QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR LES EFFETS STATISTIQUES ET MECANIQUES

- **Les services et directions de l'administration à dimension suprarégionale**

La présence de nombreux services déconcentrés sur les territoires d'étude : les villes de Rennes et de Nantes hébergent respectivement les sièges institutionnels des services déconcentrés de l'Etat pour les Régions Bretagne et Pays de la Loire. Ainsi, en cas de rattachement du territoire de la Loire-Atlantique au territoire de la Bretagne, la Bretagne à cinq départements accueillerait sur son territoire le siège de plusieurs institutions relevant du ressort territorial des services déconcentrés de l'Etat en Région Pays de la Loire, impliquant la nécessité de déplacer les sites, actuellement à Nantes, sur le territoire de cette dernière. Sans présager des choix d'implantation finaux des services déconcentrés en Bretagne à cinq départements à la suite d'un rattachement, la seule perspective d'une réorganisation territoriale des services de l'État soulève un enjeu de continuité d'activité et de positionnement des implantations des sites institutionnels de l'État dont il sera nécessaire de tenir compte afin de ne pas créer un sentiment de « perte de positionnement » et de faire subir aux territoires concernés des effets négatifs qui pourraient être évités ou, au minimum, limités.

Questionnement : *Quelle potentielle perte de connexion avec les lieux de pouvoir nationaux et européens et des autorités décisionnaires sur les territoires de Loire-Atlantique ou d'Ille-et-Vilaine ? Quelles perturbations, au moins temporaires, sur le fonctionnement et la continuité des institutions et services déconcentrés sur les territoires des Régions Bretagne et Pays de la Loire ?*

La révision de la carte régionale française à la suite de l'adoption de la loi du 16 janvier 2015 portant sur la délimitation des régions a servi de cas d'école concernant les impacts pour les services de l'État d'une redéfinition des frontières administratives. Le choix qui a été fait pour certains services déconcentrés de l'Etat de fonctionner en multisite a notamment permis de préserver les agents publics, limitant les mutations géographiques mécaniques résultant de ce redécoupage dans un contexte de réticence forte des personnels et des syndicats de fonctionnaires tout comme une réticence des élus des chefs-lieux des régions initiales.

Questionnement : *Quelle implantation (mono-site, multisite) du/des sièges des services déconcentrés permettant de préserver les agents publics d'État de mutations géographiques ? Quelle implantation multisite des sièges des services déconcentrés selon une logique de spécialisation fonctionnelle pour une recherche d'optimisation de l'action publique d'État, le cas échéant ?*

Néanmoins, et comme le révèle le rapport de la Cour des Comptes relatif aux services déconcentrés de l'État de décembre 2017, le fonctionnement multisite a soulevé de nombreux obstacles organisationnels (éloignement managérial, frais de déplacement importants) et opérationnels (perte de synergie) relativisant son intérêt.

Questionnement : *Quels effets d'une implantation multisite sur les aspects managériaux, organisationnels et budgétaires, le cas échéant ? Quels effets sur les coûts de fonctionnement ? Quels obstacles aux synergies d'intérêt entre les services de l'État ?*

Des directions interrégionales principalement basées à Rennes : la présence de directions interrégionales couvrant les territoires du Département Loire-Atlantique et de la Bretagne actuelle et implantées à Rennes illustre la capacité institutionnelle d'action d'un ressort territorial plus étendu que celui des Régions administratives. En outre, cela pourrait même représenter l'occasion d'aligner les différentes cartes régionales afin d'apporter plus de lisibilité au découpage administratif du territoire, tout en prenant en compte l'existence de deux grandes métropoles administratives, Nantes et Rennes.

Questionnement : *Quelle redéfinition des limites des différents ressorts territoriaux pour garantir une meilleure lisibilité du périmètre géographique de l'action publique territoriale ?*

- **La gestion des programmes de financement en Région**

Le rattachement du territoire Loire-Atlantique pose la question de la gestion et voire de la révision des programmes de financements en cours d'exécution au moment du rattachement.

Le sujet de la gestion des projets soutenus par des fonds européens pose plus spécifiquement question pour les projets en cours d'exécution sur le territoire de Loire-Atlantique au lendemain d'un rattachement. Tout d'abord, l'emplacement d'un projet sur le territoire couvert par l'autorité de gestion attribuant l'aide est généralement une condition d'éligibilité à l'obtention de l'aide (Règlement (UE) n° 1058/2021). Ensuite, les bénéficiaires d'aides européennes attribuées par une région concluent avec cette dernière une convention de partenariat. Ils obtiennent le paiement intermédiaire et le paiement du solde final de l'aide par l'autorité de gestion après que celle-ci a effectué un contrôle du respect par le bénéficiaire de ses engagements et de la réglementation applicable.

Questionnement : *Comment envisager les impacts d'un rattachement sur les conventions de partenariat ? Faut-il envisager une résiliation avec l'autorité de gestion originelle et la conclusion d'une nouvelle convention avec la nouvelle autorité de gestion ou une modification des conventions ?*

Plus largement, en cas de rattachement se poserait la question de savoir comment ajuster les programmes d'aides ? Deux scénarii peuvent être envisagés. Il convient de noter que ces scénarii sont présentés à titre d'illustration et ne renvoient pas à une démarche prospective. Dans le premier, le rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne s'opère concomitamment à l'élaboration des nouveaux programmes de financement (par hypothèse, en 2028). Il s'agirait, alors, de définir les nouveaux programmes (CPER, programme opérationnel FEDER-FSE+) en intégrant le nouveau périmètre et les nouveaux enjeux liés au rattachement. Dans le second, le rattachement s'opérerait en cours d'exécution des programmes. Il faudrait, dans ce cas, éventuellement engager une modification de ces derniers. La difficulté tiendrait alors au temps nécessaire aux procédures de modification. La révision d'un Contrat de Plan Etat-Région en cours d'exécution s'opère en effet « selon la même procédure que celle qui a présidé » à son élaboration (décret n° 83-32 du 21 janvier 1983, art. 6). La révision d'un programme opérationnel relatif aux fonds européens impliquerait, quant à elle, une renégociation avec la Commission européenne.

ENJEUX POLITIQUES SOULEVES

Le choix de la capitale régionale ou des capitales régionales en Bretagne à cinq départements occupe une place importante dans les débats autour d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne. En effet, l'Ille-et-Vilaine accueille la capitale régionale de la Bretagne actuelle (à Rennes) tandis que le Département Loire-Atlantique accueille la capitale régionale de la Région Pays de la Loire (à Nantes). Un potentiel rattachement pourrait être l'occasion de rebattre les cartes et de repenser l'implantation géographique de l'Institution régionale d'une Bretagne à cinq départements.

PISTES DE REFLEXION COMPLEMENTAIRES

- La réorganisation des services déconcentrés sur le territoire d'étude sera inévitable en cas de rattachement. En effet, les périmètres géographiques d'intervention des ARS, Académies, Préfectures, etc. seront mécaniquement révisés puisqu'ils correspondent au périmètre géographique d'intervention des institutions régionales. Aussi, une nouvelle délimitation des frontières administratives de la Région s'accompagnera d'une révision des limites administratives des services déconcentrés dédiés au territoire régional associé. Dans l'hypothèse d'un rattachement, l'Etat pourrait envisager plusieurs options de réorganisation des services déconcentrés sur le territoire régional élargi à la Loire-Atlantique, afin de concilier les intérêts de l'ensemble des territoires et de leurs collectivités (locales et

territoriales). D'une part, l'Etat pourrait envisager d'opter pour une nouvelle implantation multisite de certains de ses services, notamment en utilisant les infrastructures existantes dans la ville de Nantes, pour y déplacer le siège de tel ou tel service déconcentré agissant en Région Bretagne élargie. Toutefois, le retour d'expérience de la Cour des comptes concernant le multisite mis en place à la suite de la réforme de 2015 portant nouvelle délimitation des Régions n'en tire pas un bilan particulièrement positif. D'autre part, l'Etat pourrait envisager, dans une logique de territorialisation, et sans modifier certains sièges rennais actuels des services déconcentrés, de déployer des antennes locales de certains de ces services en Loire-Atlantique, afin de relayer leur action sur ce nouveau périmètre élargi. Ainsi, les arbitrages retenus par l'État, en concertation avec la Région Bretagne à cinq départements, seront déterminants pour garantir le bon fonctionnement de ses services au niveau du territoire. Des travaux d'étude complémentaires, à l'image de ceux menés par la Cour des comptes à l'échelle nationale, et spécifiques au territoire de la Région Bretagne à cinq départements, semblent ici opportuns afin d'identifier et d'évaluer les différents modèles d'implantation en tenant compte des spécificités régionales, et de dégager un scénario optimal.

- Le rattachement du territoire de la Loire-Atlantique pourrait conduire la Région Bretagne à repenser l'implantation de ses services, ce qui peut signifier deux choses. D'une part, il peut s'agir de repenser la territorialisation de l'action régionale, c'est-à-dire le fait de déléguer à des antennes locales la mise en œuvre de certaines politiques au plus près des territoires, en instituant, par exemple, des guichets régionaux pour les demandeurs d'aides. Autrement dit, approfondir une forme de « déconcentration » de l'action régionale. Le rattachement de la Loire-Atlantique ouvrirait, de fait, de nouvelles perspectives de territorialisation. D'autre part, il peut s'agir de développer une approche multisite, à l'instar de plusieurs régions à la suite des fusions de 2015. Le multisite peut consister en une spécialisation fonctionnelle par sites. Cette première modalité – plusieurs compétences, plusieurs sites – est par exemple choisie par la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté : certaines directions régionales sont situées à Besançon (ancienne Région Franche-Comté), d'autres à Dijon (ancienne Région Bourgogne). Dans la nouvelle Région Hauts-de-France, le Conseil régional se réunit en assemblée plénière à Lille (ancienne Région Nord-Pas-de-Calais), mais en commission permanente à Amiens (ancienne Région Picardie). Le multisite peut également consister à répartir l'exercice d'une même compétence sur plusieurs lieux. Cette seconde modalité – une compétence, plusieurs sites – se retrouve, par exemple, dans la nouvelle Région Normandie, dont le siège est à Caen mais qui prévoit aussi la réunion du Conseil régional deux fois par an à Rouen, et une fois par an au Havre. L'opportunité d'une implantation multisite présente *a priori* plusieurs avantages et inconvénients (équilibre et répartition des lieux de pouvoir décisionnel, faible taux de mobilités des agents vs. difficultés managériales, déplacements fréquents entre les sites, etc.). Il serait intéressant de disposer d'un diagnostic complémentaire de ce choix d'implantation afin de pouvoir mesurer l'impact du multisite sur l'organisation et le fonctionnement institutionnel régional et les coûts inhérents.
- L'articulation des autorités de gestion est nécessaire à la bonne application des politiques d'aides. C'est spécialement le cas en matière de FSE+. La France dispose d'une enveloppe FSE+ de 6,67 Mds d'euros sur la période 2021-2027 : l'Etat gère 65% des crédits, et les régions 35%. Il y a ainsi, sur un même territoire régional, l'application, en matière de FSE+, d'un programme national et d'un programme régional, chacun ayant été validé par la Commission européenne. Afin d'éviter les doublons, l'Etat conclut avec chaque région un accord pour déterminer les lignes de partage de leurs interventions respectives (accord Etat-Bretagne du 8 février 2022, accord Etat-Pays de la Loire du 28 mars 2022). Un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne

nécessiterait éventuellement d'actualiser cet accord. On notera, également, que le Département Loire-Atlantique se voit confier par l'État la mise en application sur son territoire du programme national FSE+, en tant qu'organisme intermédiaire. Le Département Loire-Atlantique s'inscrirait donc déjà dans une expérience établie en la matière et une telle répartition des tâches pourrait être poursuivie après rattachement : les départements de Bretagne se voient également confier par l'État le rôle d'organismes intermédiaires pour la mise en œuvre du programme national de FSE+.

**LES GRANDS ENJEUX
POUR LA BRETAGNE À
CINQ DÉPARTEMENTS**



Effectifs

Gestion du personnel



Budget

Evolution et/ou révision des budgets et des programmes et gestion des fonds européens



Capitale

Arbitrage sur la ou les capitales régionales



Logistique

Gestion logistique et capacités bâtimentaires



Ressort

Evolution des ressorts territoriaux et d'Etat



Politiques

Révision des politiques publiques, des schémas régionaux et des aides

Principaux effets directs d'un rattachement

- Une restructuration des services du Conseil régional des Pays de la Loire sur le territoire de Loire-Atlantique
- Une restructuration des services déconcentrés sur le périmètre d'étude
- Un réajustement d'une part des recettes fiscales (ex. fiscalité avec pouvoir de taux et FCTVA) en Bretagne à cinq départements

Principaux effets indirects potentiels ou avérés

- Possible évolution du nombre d'agents publics sur le territoire de la Région Bretagne à cinq départements
- Possible mobilité des agents du Conseil régional des Pays de la Loire en Loire-Atlantique
- Possible révision des programmes de financement (CPER, programmes opérationnels...)
- Possible perturbation de la gestion des programmes de financement et des projets financés, au moins temporairement
- Possible réorganisation de l'institution régionale en Bretagne à cinq départements (par ex. nouvelle(s) capitale(s) de la Région Bretagne à cinq départements)
- Possible perte de connexion de certaines villes avec les lieux de pouvoir nationaux et européens à la suite d'une réorganisation des services sur les territoires d'étude

CONCLUSION

PRESENTATION GENERALE

L'étude portant sur un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne (appelé le « rattachement ») a été conduite de mai à décembre 2023, commanditée et co-financée par le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne. L'étude s'est basée sur des données recueillies au sein de plus de quatre cents documents issus de sources légales, institutionnelles et statistiques. En complément, seize entretiens auprès d'acteurs publics et associatifs des deux territoires d'étude ont également été menés (sur vingt-sept entretiens sollicités). Des points d'étape ont permis de faire régulièrement le suivi de l'avancée des travaux avec les commanditaires de l'étude.

PROBLEMATIQUE

Un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne consisterait à redéfinir la délimitation administrative de la Région Bretagne et de fait, également au moins de la Région des Pays de la Loire. Un rattachement donnerait alors lieu à une Région Bretagne à cinq départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique). Ce territoire à cinq départements emporterait notamment une extension du ressort territorial actuel de la Région Bretagne en tant qu'institution, c'est-à-dire une extension de son périmètre géographique d'action, et soulèverait la question de savoir, **de quelle manière et dans quelle mesure les territoires de Loire-Atlantique et de Bretagne en seraient-ils impactés, directement et/ou indirectement ?**

CONSTATS METHODOLOGIQUES

Plusieurs constats méthodologiques inhérents au contexte et périmètre de l'étude méritent d'être soulignés :

- **Un sujet à dimension démocratique, sociologique et culturelle forte** : les travaux de cadrage de l'étude ont confirmé la forte dimension sociétale, démocratique et culturelle qui anime les interventions et débats publics relatifs au rattachement du territoire de Loire-Atlantique au territoire de la Bretagne. La question du rattachement elle-même et la légitimité quant au fait de la soumettre à un processus référendaire s'inscrivent au cœur d'un débat démocratique et non d'un débat purement technique. Or, l'étude, qui n'a pas vocation à être une étude de sciences sociales, apporte une contribution avec une approche technique. En ce sens, l'objectif de l'étude est d'identifier les conséquences résultant d'un fait générateur – en l'espèce la redéfinition des limites administratives de la Région Bretagne incluant le territoire de Loire-Atlantique dans son périmètre actuel – et de les appréhender en se fondant sur des données statistiques et institutionnelles objectives.
- **Un besoin de précisions en termes de politiques publiques** : la conduite de l'étude s'est en outre heurtée à des inconnues quant aux choix politiques qui seraient faits par l'ensemble des parties prenantes agissant sur les territoires dans le cas où la perspective d'un rattachement se dessinait. Les travaux menés sur l'ensemble des domaines d'étude (aménagement du territoire, développement économique, social-société-culture, institutionnel) ont en effet fait émerger des questionnements spécifiques que seules des réponses en matière de politiques publiques pourraient éclairer, dans l'éventualité d'une évaluation approfondie. Ces réponses politiques ne pourraient toutefois pas, à elles seules, lever l'ensemble des incertitudes – et notamment celles relevant de décisions individuelles ou collectives qui pourraient être prises à l'issue d'un rattachement.

- **Des impacts dépendant de comportements individuels et collectifs, relevant d'effets immatériels difficilement objectivables** : si, par nature, une Bretagne à cinq départements touchait l'ensemble des écosystèmes économiques et sociaux, il reste difficile en l'état actuel des informations disponibles de préjuger de la création de nouvelles dynamiques entre cercles économiques, de nouvelles solidarités ou collaborations, d'autant plus que ces dynamiques et relations existent en partie indépendamment de la perspective d'une Bretagne à cinq départements.
- **La répartition spécifique des domaines de compétences entre les collectivités des territoires d'étude** : la caractérisation des effets est étroitement liée aux évolutions potentielles en termes de politiques publiques applicables sur les territoires d'étude à la suite d'un rattachement. Ainsi, la particularité et la complexité de la problématique a notamment résidé dans le fait d'étudier les politiques publiques de deux territoires renvoyant à deux collectivités territoriales disposant de domaines de compétences qui leur sont propres. En ce sens, la loi NOTRe de 2015 ayant retenu le principe de spécialisation des compétences, les régions et les départements agissent respectivement dans la limite des compétences qui leur ont été légalement attribuées (notamment le développement économique et l'aménagement du territoire pour les régions, les solidarités et la cohésion sociale pour les départements). Seules quelques compétences demeurent partagées entre elles (tourisme, culture, promotion des langues régionales, sport...). Ainsi, les potentiels effets qui résulteraient d'évolutions en termes de politiques publiques à la suite d'un rattachement sont d'autant plus incertains qu'ils n'appellent pas toujours à comparer deux stratégies territoriales sur des domaines partagés.

RESULTATS

Fondée sur les données actuelles, connues et publiques, cette étude a permis de :

- Relever un vaste ensemble de questions qu'un projet de rattachement serait susceptible de poser ;
- Caractériser des hypothèses d'effets directs et indirects pour les territoires des deux collectivités ayant fait l'objet de l'étude.

L'étude dresse aussi les premiers contours du débat public qui pourrait être organisé par les décideurs publics en amont ou au cours d'un processus référendaire qui appellerait les citoyens à se positionner sur la question du rattachement territorial de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. La Bretagne à cinq départements : un territoire breton cohérent et mécaniquement amplifié

L'addition d'un territoire départemental au territoire régional actuel de la Bretagne aurait pour effet direct un accroissement mécanique de toutes ses composantes, dont : population (+40%), superficie (+25%), surfaces agricoles (+25%), PIB régional (+48%), nombre d'établissements d'enseignement (+42% de lycées), nombre d'entreprises (+24%), nombre d'infrastructures de transport (axes routiers, liaisons ferroviaires, aéroports et ports), etc. Par ailleurs, il peut être souligné la cohérence des dynamiques culturelles et socio-démographiques entre la Bretagne et la Loire-Atlantique.

Si le rattachement implique un accroissement mécanique important pour le territoire régional breton, il ne vient pas changer significativement son positionnement comparatif à l'échelle des autres régions françaises et européennes. A titre d'exemple, la Région Bretagne à cinq départements, par rapport à la Région Bretagne dans son périmètre actuel, gagnerait une place au classement des régions de

France en termes de population ainsi que de PIB par habitant (et cinq places au niveau européen concernant le PIB brut exclusivement).

L'analyse quantitative, fondée sur les données statistiques (notamment INSEE) et les sources officielles des collectivités et services déconcentrés, a permis de relever près de 800 indicateurs quantitatifs propres aux territoires étudiés afin d'identifier les caractéristiques statistiques d'une Bretagne à cinq départements. Ces données ont permis de dégager une série d'effets directs et d'hypothèses d'effets indirects pour les territoires.

Le tableau ci-après donne une vision synthétique des chiffres clés de la Bretagne actuelle, ainsi que des évolutions potentielles, statistiques et purement mécaniques, dans une Bretagne à cinq départements :

Catégories	Bretagne actuelle	Bretagne à cinq départements
Données démographiques		
Population (en million)	3,4	4,8
Nombre de ménages fiscaux (en million)	1,5	2,14
% de la population de plus de 60 ans	29 %	27 %
% de la population de moins de 30 ans	34 %	35 %
Aménagement du territoire		
Taille du territoire	27 208 km ²	34 082 km ²
% de territoire artificialisé	12,4 %	12,74 %
% de surfaces agricoles	63,7 %	63,68 %
Nombre de communes	1 207	1 414
Nombre d'intercommunalités	61	78
Nombre de pôles métropolitains	2	3
Nombre de zones d'activités économiques (ZAE)	1 587	1 994
Nombre de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	31	50
Km de voies ferrées	1 200 km	1 575 km
Km de réseau routier	73 000 km	91 000 km
Nombre d'aires de covoiturage	301	557
Développement économique		
Part du PIB breton dans le PIB français	4,41 %	6,51 %
Croissance annuelle du PIB	2,65 %	2,77 %
Taux de pauvreté	11,2%	10,85%
Classement des régions françaises en PIB/habitant	5 ^{ème}	4 ^{ème}
Nombre d'emplois dans l'industrie	185 611	273 591
Nombre d'emplois dans l'agriculture	52 243	63 620
Nombre d'emplois dans le tertiaire marchand	612 113	982 752
% des emplois dans les pôles métropolitains	27,4 %	37,4%
Evolution annuelle moyenne du nombre de création d'entreprises	6,90 %	7,17 %
% de voyageurs internationaux par avion	14,6 %	47,6 %
Social, société et culture		
Nombre d'élèves du second degré	277 000	402 000
Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur	147 000	218 000
Nombre d'entreprises sociales et solidaires (ESS)	13 000	18 690
Nombre de lits dans les centres hospitaliers	10 113	13 772
Nombre d'entreprises dans le secteur culturel	3 800	5 900
Nombre d'électeurs inscrits sur liste principale (en million)	2,6	3,6
Nombre d'élève scolarisés dans une filière français-breton	19 000	19 800

Deux points marquants d'une Bretagne à cinq départements peuvent être soulignés :

- La similarité des dynamiques culturelles et socio-démographiques entre le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne ;
- Une polarisation plus importante des emplois dans les pôles métropolitains, allant de pair avec une tertiarisation plus marquée de l'économie.

2. Un rattachement dont les effets directs sur, les institutions, les politiques publiques ou l'organisation du territoire sont contenus

L'étude permet d'identifier une série d'effets directs qui seraient issus d'un rattachement. Les effets directs renvoient aux effets mécaniques et automatiques résultant d'un rattachement des territoires (hors effets purement statistiques). Ils se distinguent des effets indirects en ce qu'ils ne dépendent ni de décisions politiques, ni de choix collectifs ou individuels. La typologie de ces effets directs reflète essentiellement le rôle et les prérogatives territoriales, n'appelant pas de changements majeurs dans l'exercice des attributions institutionnelles.

Le fait générateur de l'élargissement à cinq départements se caractérise par l'évolution des frontières administratives de la Région Bretagne. Par conséquent, les effets directs d'un rattachement sont circonscrits aux pouvoirs, compétences et moyens des services territoriaux et de l'Etat dans les territoires. C'est pourquoi, il est probable que la portée des effets directs sur la vie courante des habitants et entreprises de ces territoires soit limitée. Les impacts directs les plus marquants porteraient sur des sujets de gestion ou de gouvernance dans des domaines tels que la mobilité, le développement économique, en lien avec les services du Conseil régional de Bretagne, ou encore sur l'organisation des services déconcentrés tels que l'Académie et l'Agence régionale de santé.

Remarque : considérant le très large périmètre de l'étude, il ne peut être considéré que cette dernière garantit la présentation de l'exhaustivité des effets directs qui résulteraient d'un rattachement.

LES EFFETS DIRECTS DE PREMIER RANG IDENTIFIES POUR L'INSTITUTION REGIONALE DE BRETAGNE

En matière d'aménagement du territoire :

- Attribution des compétences d'aménagement sur le territoire de Loire-Atlantique à la Région Bretagne ;
- Transfert de gestion des transports en commun actuellement gérés par Aléop 44 en Loire-Atlantique à BreizhGo ;
- Prise en charge du transport scolaire avec plus de 40% d'élèves supplémentaires par rapport aux effectifs transportés en Bretagne actuelle ;
- Prise en charge du réseau de TER (transport express régional) par la Région Bretagne sur l'ensemble des cinq départements incluant la Loire-Atlantique.

En matière de développement économique :

- Attribution des compétences en matière de développement économique sur le territoire de Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

En matière sociale, sociétale et culturelle :

- Mise en cohérence des stratégies culturelles de la Région Bretagne ;
- Transfert de la gestion des lycées de Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

En matière institutionnelle :

- Restructuration des services du Conseil régional des Pays de la Loire implantés sur le territoire de Loire-Atlantique ;
- Réajustement d'une part des recettes fiscales (par ex. fiscalité avec pouvoir de taux et FCTVA) en Bretagne à cinq départements.

LES AUTRES EFFETS DIRECTS IDENTIFIES

En matière d'aménagement du territoire :

- Mise en cohérence des documents d'urbanisme par les communes et EPCI de Loire-Atlantique.

En matière de développement économique :

- Restructuration des réseaux institutionnels dans le domaine économique : CCI, Chambres des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture régionale, Comité régional des pêches et des élevages marins...

En matière sociale, sociétale et culturelle :

- Réorganisation et extension du périmètre d'activité de l'Agence régionale de santé (ARS) de la Région Bretagne ;
- Réorganisation et extension du périmètre d'activité de l'Académie de la Région Bretagne ;
- Transfert du mouvement sportif de Loire-Atlantique sous la représentation du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne ;
- Transfert du réseau ESS de Loire-Atlantique à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaires (CRESS) de Bretagne.

En matière institutionnelle :

- Restructuration des services déconcentrés sur le périmètre d'étude ;

Aucun impact direct n'a été identifié sur le Conseil départemental de Loire-Atlantique, c'est-à-dire en tant qu'institution.

3. Des effets indirects résultant du rattachement dont la portée reste difficile à évaluer car dépendant de choix de politiques publiques, budgétaires, institutionnels ou individuels futurs

L'ensemble des effets directs pourrait également engendrer des impacts indirects de diverses natures. Les effets indirects potentiels renvoient aux effets qui résulteraient de décisions politiques ou individuelles et essentiellement incertaines, à la suite d'un rattachement des territoires. Bien que potentiellement importants, les impacts indirects sont, dans le contexte et périmètre actuel de l'étude, très difficilement évaluables. Cette difficulté observée résulte de trois constats :

Constat 1 | Les choix de révision des stratégies et politiques publiques comme facteur clé pour caractériser la Bretagne à cinq départements

Un rattachement pourrait avoir pour incidence une adaptation des politiques publiques et des stratégies régionales relatives à un nouveau territoire administratif, une Région Bretagne à cinq départements. Dans l'hypothèse d'un rattachement, le développement économique et l'aménagement du territoire de Loire-Atlantique devraient naturellement être amenés à être repensés par la Région Bretagne sur son territoire élargi. Les modalités de mise en œuvre des politiques en matière de santé ou d'éducation nationale pourraient également être réexaminées par les services de l'Etat déconcentrés en Région Bretagne à cinq départements (ARS Bretagne, Académie de Bretagne). Les orientations retenues auraient des effets indirects pour les territoires qu'il n'est, par conséquent, pas possible d'évaluer à ce stade. Ainsi, afin de lever les difficultés méthodologiques observées, notamment pour l'évaluation des effets indirects, des orientations et propositions en termes d'adaptation, le cas échéant, des politiques publiques sur un territoire élargi seraient opportunes.

Constat 2 | Une équation budgétaire soumise à arbitrages

En cas de rattachement, les dépenses régionales devraient mécaniquement être accrues (augmentation du nombre de lycées en gestion, travaux d'aménagement sur un territoire

supplémentaire, réseau de transport public étendu, etc.). En parallèle, le montant des recettes fiscales de la Région Bretagne serait également mécaniquement augmenté. L'équilibre budgétaire entre l'accroissement mécanique des recettes et des dépenses régionales au lendemain d'un rattachement devrait faire l'objet d'une attention particulière afin, notamment, d'assurer la transition des dispositifs de financement au niveau du territoire (y compris projets d'investissements en cours et financements européens). A ce stade de l'étude, le rattachement n'étant qu'une hypothèse prospective, aucun élément ne permet actuellement de conclure ni à une révision des programmes de financements en Région Bretagne à cinq départements (CPER, programmes opérationnels...), ni des orientations que cette révision prendrait à la suite d'un rattachement.

Sur le volet des aides publiques, les Régions Bretagne et Pays de la Loire proposent toutes deux un grand nombre d'aides aux acteurs de leur territoire respectif, dont la typologie varie parfois entre les deux collectivités. Considérant que les acteurs du territoire de Loire-Atlantique sont actuellement bénéficiaires des aides publiques de la Région Pays de la Loire, en cas de rattachement, deux principales options pourraient s'offrir à la Région Bretagne à cinq départements :

- 1) Un alignement par le haut des dispositifs d'aides publiques régionales actuellement accessibles en Bretagne et en Loire-Atlantique. Cette première option pourrait représenter un coût important pour la Région Bretagne, qui nécessiterait d'être évalué.
- 2) Des arbitrages sur la création, le maintien ou l'abandon de certains dispositifs. Cette seconde option aurait vocation à préserver l'équilibre budgétaire au risque de réviser les aides et dispositifs disponibles auprès de certains acteurs du territoire de Loire-Atlantique ou du territoire breton actuel.

Constat 3 | Un besoin de projection et d'anticipation de l'évolution administrative

Un rattachement pourrait impliquer une réorganisation administrative des services de la Région et des services de l'Etat sur le territoire de Bretagne à cinq départements (par exemple, choix d'une ou de plusieurs capitales régionales, révision possible de l'implantation des services déconcentrés de l'Etat, évolution de la gouvernance de certains établissements tels que l'Opéra). Si la réorganisation administrative est très probable, aucune hypothèse quant à la forme souhaitée n'a à ce stade été identifiée par les décideurs publics dans le cadre de l'étude. La réorganisation administrative des régions de 2015, qui a illustré la complexité accompagnant la réalisation d'un tel projet et les incertitudes afférentes, inviterait toutefois les décideurs publics à rapidement dégager un ou plusieurs schémas d'organisation, tant pour prévenir les risques et piloter sa mise en place que pour éclairer les citoyens qui seraient amenés à se prononcer dans le cadre d'un processus référendaire, le cas échéant.

En conclusion, en l'état actuel de l'information disponible, l'étude d'impact réalisée dans le rapport ne peut conclure à une issue positive ou négative d'un rattachement. Les faisceaux d'information, principalement sur les effets indirects, sont insuffisants et un nombre important de variables demeure. Les travaux menés sur l'ensemble des domaines d'étude ont fait émerger des tendances et des questionnements auxquels seules des décisions individuelles ou collectives, politiques ou économiques pourraient répondre.

Afin d'appréhender les effets d'un rattachement pour les territoires de la Région Bretagne et du Département Loire-Atlantique et lever les difficultés méthodologiques identifiées pour évaluer les impacts notamment indirects, il serait utile de disposer d'orientations et de propositions politiques plus précises dans les quatre domaines d'étude (aménagement du territoire, développement économique, social, société et culture, et institutions).

Ces grandes orientations pourraient faire l'objet d'un débat public et démocratique consacré à la manière dont la Région Bretagne, dans le périmètre de ses attributions, mais également les acteurs

publics et privés agissant sur ce territoire, envisageraient le projet d'une Bretagne à cinq départements. Dans ce cadre, l'étude a permis de détacher plusieurs thèmes et exemples de sous-thèmes non exhaustifs, relevant ici essentiellement des compétences régionales, et pouvant servir aux futurs échanges et débats :

Thématique 1 | Pôles urbains et bassins de vie

Exemples de sous-thèmes :

- *Equilibre de l'action publique entre pôles métropolitains et pôles urbains*
- *Stratégie de révision des politiques publiques au regard des nouvelles réalités sociales et économiques du territoire élargi*

Thématique 2 | Politique environnementale

Exemples de sous-thèmes :

- *Approche en matière d'objectif ZAN sur le territoire élargi*
- *Stratégie de développement des ressources énergétiques renouvelables sur le territoire élargi*
- *Stratégie de mobilité durable*

Thématique 3 | Politique de mobilité et transports collectifs

Exemples de sous-thèmes :

- *Politique de mobilité sur le territoire élargi*
- *Gestion des évolutions de gouvernance des réseaux*
- *Stratégie d'insertion nationale et internationale fondée sur les nouvelles infrastructures du territoire élargi*

Thématique 4 | Politique de développement économique

Exemples de sous-thèmes :

- *Action publique pour le développement de filières d'avenir sur le territoire élargi*
- *Gestion de la réorganisation et ambitions stratégiques pour les réseaux économiques sur le territoire élargi*

Thématique 5 | Aides publiques et fonds européens

Exemples de sous-thèmes :

- *Révision des dispositifs d'aides publiques sur le territoire élargi*
- *Révision des programmes de financements*

Thématique 6 | Evolutions institutionnelle et administrative

Exemples de sous-thèmes :

- *Réorganisation territoriale des services de la Région Bretagne à cinq départements*
- *Réorganisation territoriale des services déconcentrés sur le territoire régional à cinq départements*

Les effets indirects identifiés au cours de l'étude sont à retrouver dans la synthèse de chaque chapitre :

- Aménagement du territoire | Synthèse (p. 34)
- Développement économique | Synthèse (p. 51)
- Social, société et culture | Synthèse (p. 69)
- Institutions | Synthèse (p.84)

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des entretiens menés dans le cadre de l'étude

LISTE DES PERSONNES SOLLICITEES

Préfectures

- Préfecture de Région Pays de la Loire et de Loire-Atlantique
Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet de Région et de Loire-Atlantique
- Préfecture de Région Bretagne
Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de Région Bretagne

Rectorats

- Rectorat Pays de la Loire
Madame Katia BÉGUIN, Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
- Rectorat Bretagne
Monsieur Emmanuel ETHIS, Recteur de la Région académique Bretagne
- Monsieur William MAROIS, Ancien Recteur de Nantes et de Rennes

Institutions régionales

- Région Bretagne
Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président
Monsieur Christian TROADEC, VP Langues de Bretagne et Bretons du Monde
Monsieur Paul MOLAC, Conseiller régional
- Région Pays de la Loire
Monsieur Hubert JAMAULT, Directeur de cabinet de la Présidente de Région

Institution Départementale

- Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Michel MENARD, Président
Madame Danielle CORNET, VP jeunesse, citoyenneté, égalité, éducation populaire et enjeux bretons
Monsieur Jean CHARRIER, VP solidarité et cohésion des territoires

Villes

- Mairie de Nantes
Monsieur Bassem ASSEH, Premier adjoint à la Mairie de la Ville de Nantes
- Mairie de Rennes
Monsieur Manuel CONTIN, Directeur de cabinet de la Ville de Rennes/Rennes Métropole
- Mairie de Brest
Monsieur François CUILLANDRE, Maire de Brest

Chambres consulaires

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Loire-Atlantique
Monsieur Yann TRICHARD, Président de la CCI de Loire-Atlantique
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre RIVERY, Président de la CCI Bretagne
- Chambre d'agriculture Pays de la Loire
Monsieur Christophe SABLE, Président de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire

- Chambre d'agriculture Bretagne
Monsieur André SERGENT, Président de la Chambre d'agriculture Bretagne
- Chambre des métiers et de l'artisanat Loire-Atlantique
Monsieur Joël FOURNY, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre des métiers et de l'artisanat Bretagne
Monsieur Michel AOUSTIN, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat Bretagne
Monsieur Fabrice JEANNE, Secrétaire général de la CMA Bretagne
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Monsieur Olivier LE NEZET, Président du Comité National des Pêches Maritimes
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
Monsieur José JOUNEAU, Président du comité régional des pêches des Pays de la Loire et de l'OP Vendée

Assemblées consultatives

- CESER Pays de la Loire
Monsieur Jacques BODREAU, Président du CESER Pays de la Loire
Monsieur Marc BOUCHERY, Directeur du CESER Pays de la Loire
- CESER Bretagne
Monsieur Patrick CARÉ, Président du CESER Bretagne
- Conseil culturel de Bretagne
Madame Rozenn MILIN, Présidente du Conseil Culturel de Bretagne

Associations

- Bretagne réunie
Monsieur Alain PEIGNE, Co-président
Monsieur Philippe CLEMENT, Co-président
Monsieur Alan-Erwan CORAUD, Co-président
- À la bretonne !
Monsieur Christophe PRUGNE, Président
Monsieur Patrick MARESCHAL
- Association pour la Valorisation et le Soutien des Pays de la Loire
Madame Claude SEYSE, Présidente
Monsieur Gilles FOGLAS
Monsieur Romain NEIN
- Produit en Bretagne
Monsieur Malo BOUESSEL DU BOURG, Directeur général
- Bretagne Prospective
Monsieur Jean OLLIVRO, Président

LISTE DES ENTRETIENS ACCEPTES ET MENES

Rectorat

- Monsieur William MAROIS, Ancien Recteur Nantes et Rennes

Institutions régionales

- Région Bretagne
Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président
Monsieur Christian TROADEC, VP Langues de Bretagne et Bretons du Monde
Monsieur Paul MOLAC, Conseiller régional
- Région Pays de la Loire
Monsieur Hubert JAMAULT, Directeur de cabinet de la Présidente de Région

Institution Départementale

- Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Michel MENARD, Président
Madame Danielle CORNET, VP jeunesse, citoyenneté, égalité, éducation populaire et enjeux bretons
Monsieur Jean CHARRIER, VP solidarité et cohésion des territoires

Villes

- Mairie de Nantes
Monsieur Bassem ASSEH, Premier adjoint à la Mairie de la Ville de Nantes
- Mairie de Rennes
Monsieur Manuel CONTIN, Directeur de cabinet de la Ville de Rennes/Rennes Métropole

Chambres consulaires

- Chambre d'agriculture Bretagne
Monsieur André SERGENT, Président de la Chambre d'agriculture Bretagne
- Chambre des métiers et de l'artisanat Bretagne
Monsieur Michel Aoustin, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat Bretagne
Monsieur Fabrice JEANNE, Secrétaire général de la CMA Bretagne

Assemblées consultatives

- CESER Pays de la Loire
Monsieur Jacques BODREAU, Président du CESER Pays de la Loire
Monsieur Marc BOUCHERY, Directeur du CESER Pays de la Loire
- Conseil culturel de Bretagne
Madame Rozenn MILIN, Présidente du Conseil Culturel de Bretagne

Associations

- Bretagne réunie
Monsieur Alain PEIGNE, Co-président
Monsieur Philippe CLEMENT, Co-président
Monsieur Alan-Erwan CORAUD, Co-président
- À la bretonne !
Monsieur Christophe PRUGNE, Président
Monsieur Patrick MARESCHAL

- Association pour la Valorisation et le Soutien des Pays de la Loire
Madame Claude SEYSE, Présidente
Monsieur Gilles FOGLAS
Monsieur Romain NEIN
- Produit en Bretagne
Monsieur Malo BOUESSEL DU BOURG, Directeur général

L'association ACB44 a également transmis une contribution volontaire écrite.

Annexe 2 – Bibliographie

DOCUMENTS STRATEGIQUES

- Pour une Bretagne de toutes les mobilités. Région Bretagne – budget primitif 2022 [en ligne]. Février 2022 https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Mission_4_livret1.pdf
- Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2021-2027. Préfet de la Région Bretagne. Mars 2022
- La stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral pour une transition maritime de la Bretagne [en ligne]. Conférence régionale de la mer et du littoral Bretagne. Juin 2018 <https://pod.bretagne.bzh/hosting/sraddet/enquete-publique/III-7-f-Schema-regional-mer-littoral.pdf>
- La mobilité en Bretagne à l'horizon 2035. DREAL Bretagne. Mai 2016 https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/mobilite_web.pdf
- Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne [en ligne]. Région Bretagne & Préfet de la Région Bretagne. Février 2019 https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/content/download/54923/362715/file/pacte_accessibilite_sign%C3%A9-190208.pdf
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Région Bretagne. Janvier 2021
- Schéma régional de Cohérence écologique de Bretagne. Région Bretagne, DREAL Bretagne. Novembre 2015 https://pod.bretagne.bzh/hosting/kentika/doc/SRCE/SRCE_3_SchemaRegionalCoherenceEcologique_Bretagne_PlanActions.pdf
- Contrat de plan Etat-Région Pays de la Loire 2021-2027. Préfet de la Région Pays de la Loire. Février 2022
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Région Pays de la Loire. Février 2022 https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-04/1_rapport-objectifs_sraddet-approuve.pdf
- Stratégie d'intervention sur les espaces naturels et agricoles. Département Loire-Atlantique. Mars 2019 https://www.loire-atlantique.fr/44/environnement-energies/strategie-d-intervention-sur-les-espaces-naturels-et-agricoles/c_1305430
- Plan départemental de l'habitat 2022-2027. DDTM Loire-Atlantique, Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2022-07/rapport_pdh44_2022-2027_versionfinale.pdf
- Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2021-2027. Etablissement public foncier de Loire-Atlantique. <https://agence-fonciere.loire-atlantique.fr/wp-content/uploads/2021/11/PPI-2021-2027-version-longue.pdf>
- Schéma régional des mobilités. CESER Pays de la Loire. Novembre 2019 https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/RAPPORT-COMPLET-CESER ETUDES 2019 mobilite_web.pdf
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Préfet de la Loire-Atlantique, Département Loire-Atlantique. Avril 2017 <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/27595/196857/file/Diagnostic%202017.pdf>
- Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire. DREAL Pays de la Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire. Septembre 2015 https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2020-02/srcce_pays_de_la_loire.pdf
- Stratégie régionale des mobilités 2021/2030. Aléop. Mai 2021 <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-05/dtm-2021-strategie-mobilites.pdf>
- Stratégie régionale des transitions économique et sociale pour un développement durable de la Bretagne. Direction générale des services du Conseil régional de Bretagne. Avril 2023
- La stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral pour une transition maritime de la Bretagne. Conférence régionale de la mer et du littoral Bretagne. Juin 2018 <https://pod.bretagne.bzh/hosting/sraddet/enquete-publique/III-7-f-Schema-regional-mer-littoral.pdf>
- Département thématique, Politiques structurelles et de cohésion, La pêche en Bretagne. Direction Générale des Politiques Internes du Parlement européen. 2012 [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2012/474527/IPOL-PECH_NT\(2012\)474527_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2012/474527/IPOL-PECH_NT(2012)474527_FR.pdf)
- Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020-2025. Région Bretagne. Octobre 2020 <https://www.bretagne.bzh/documents/schema-regional-de-developpement-du-tourisme-et-des-loisirs-2020-2025-identite-et-transitions/>

- Stratégie régionale de Recherche et Innovation 2021-2027. Région Bretagne. Décembre 2020 <https://www.bretagne.bzh/documents/strategie-regionale-de-recherche-et-innovations3-smart-specialisation-strategy-2021-2027/>
- Schéma d'Aménagement Économique 2017-2035. Métropole Rennes. Février 2018 <https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/file-PolPub/Sch%C3%A9ma%20d%27am%C3%A9nagement%20%C3%A9conomique.pdf>
- Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, Projet stratégique 2021-2026. Nantes Saint-Nazaire Port. Octobre 2021 https://www.nantes.port.fr/sites/default/files/medias/20211011_R_GPMNSN_Projet_Strategique_2021-2026_0.pdf
- Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche ligériens 2021-2027. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-11/PROEPP%20PDL%202021%202027.pdf>
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028. Région Pays de la Loire. Avril 2022 <https://paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-04/dei-2022-strategie-developpement-economique.pdf.pdf>
- Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022/2028. Région Pays de la Loire, Solutions&Co, Comité régional de tourisme. https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-06/srdtl_2022-2028.pdf
- Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021/2027. Région Pays de la Loire. Février 2021 https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-03/desr-2021-strategie-esri_0.pdf
- Projet régional de santé de Bretagne 2018-2022. ARS Bretagne. https://www.bretagne.ars.sante.fr/system/files/2018-06/COS_20180629_ARSBretagne.pdf
- Projet régional de santé 2023-2028. ARS Bretagne. <https://www.bretagne.ars.sante.fr/media/112203/download?inline>
- Projet régional de santé 2018-2022. ARS Pays de la Loire. <https://www.projet-regional-de-sante-pays-de-la-loire.ars.sante.fr/>
- Projet régional de santé 2023-2028. ARS Pays de la Loire. <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/media/111741/download?inline>
- Plan régional d'accès à la santé 2017/2020. Région Pays de la Loire. Mars 2018 https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2020-06/dtr_2018_strategie-plan-sante.pdf
- Plan départemental de l'habitat 2022-2027. DDTM Loire-Atlantique, Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2022-07/rapport_pdh44_2022-2027_versionfinale.pdf
- Politique culturelle et patrimoniale. Région Pays de la Loire. Décembre 2022 <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-12/politique-culturelle-patrimoniale-web.pdf>
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Préfet de la Loire-Atlantique, Département Loire-Atlantique. Avril 2017 <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/27595/196857/file/Diagnostic%202017.pdf>
- Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021/2027. Région Pays de la Loire. Février 2021 https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-03/desr-2021-strategie-esri_0.pdf
- Stratégie régionale égalité, civisme et engagement 2022 / 2027. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2023-06/Version%20Web%20-%2020230601.pdf>
- Plan Régional Santé Environnement Pays de la Loire 2016-2021. ARS Pays de la Loire. <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/les-plans-sante-environnement-0#>
- Plan Régional Santé Environnement Bretagne 2017-2021. ARS Bretagne. Mai 2022 <https://www.bretagne.ars.sante.fr/plan-regional-sante-environnement-prse-de-bretagne>

DONNEES STATISTIQUES

- Statistiques locales [en ligne]. Insee. <https://statistiques-locales.insee.fr/#view=map1&c=indicator>
- Données par catégorie – Cartes interactives [en ligne]. Insee. <https://www.insee.fr/fr/plan-du-site/categorie/7>
- Indicateurs : cartes, données et graphiques [en ligne]. Observatoires des territoires. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#view=map59&c=indicator>
- Dossier complet Département de la Loire-Atlantique (44) [en ligne]. Insee. Août 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-44>
- Dossier complet Région de Bretagne (53) [en ligne]. Insee. Août 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-53>
- Population de la Loire-Atlantique [en ligne]. Observatoire de Loire-Atlantique. Janvier 2023. https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/les-statistiques/population-de-la-loire-atlantique/p1_10364
- Fiches projections démographiques [en ligne]. Observatoire de Loire-Atlantique. Juillet 2023. https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/les-statistiques/fiches-projections-demographiques/p1_12983
- David Pirou. Des disparités de revenu plus élevées dans les grandes villes [en ligne]. Insee. Mai 2021. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5386551>
- Florence Le Bris, Marie Sala. En 2070, une population bretonne plus nombreuse et plus âgée [en ligne]. Insee. Novembre 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6665813>
- Modes d'occupation des sols en Loire-Atlantique [en ligne]. Open Data Loire-Atlantique. 2020
- L'utilisation du territoire en 2020. Agreste. Juillet 2022. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2206/detail/>
- Comparateur de territoire [en ligne]. Insee. Août 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-244400404+DEP-44+EPCI-243500139+EPCI-242900314+REG-53>
- Routes départementales de Loire-Atlantique [en ligne]. Open Data Loire-Atlantique. Octobre 2018. https://data.loire-atlantique.fr/explore/dataset/224400028_routes-departementales-de-loire-atlantique/information/
- Nombre de points de charge accessibles au public pour 100 000 habitants par département et son évolution sur les 12 derniers mois [en ligne]. Enedis Open Data. Juin 2023. <https://data.enedis.fr/explore/dataset/nombre-de-points-de-charge-accessibles-au-public-pour-100-000-habitants-par-dept/information/>
- Zones d'activités en Loire-Atlantique [en ligne]. Open Data Loire-Atlantique. Juin 2019. https://data.loire-atlantique.fr/explore/dataset/224400028_zones-dactivites-en-loire-atlantique/table/?disjunctive.com1&disjunctive.epci
- Quels logements en Loire-Atlantique ? [en ligne]. Observatoire Loire-Atlantique. Octobre 2023. https://observatoire.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2023-10/reperes_chiffres_cles_quels_logements_en_loire_atlantique_octobre_2023.pdf
- Département : Loire Atlantique [en ligne]. SIG ville. 2018. <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/5244>
- Région : Bretagne [en ligne]. SIG ville. 2018. <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/53>
- Principales installations de traitement de déchets dangereux en Pays de la Loire [en ligne]. Data Teo Pays de la Loire. Mai 2022. https://data.teo-paysdelaloire.fr/explore/dataset/837810944_principales_intal_traitement_dechet_dangereux_pdl/custom/
- Émissions de gaz à effet de serre : Inventaire territorial [en ligne]. Téopays de la Loire. <https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/>
- Aéroport de Nantes Atlantique [en ligne]. Union des aéroports français & francophones associés. 2022. <https://www.aeroport.fr/view-statistiques/nantes-atlantique>
- Muriel Cazenave. Bretagne : la population des communes au 1^{er} janvier 2017 [en ligne]. Insee. Décembre 2019. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4273697>
- Réseau routier au 31 décembre 2021 [en ligne]. Insee. Août 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012705>
- Ranking 2022 [en ligne]. Tomtom traffic index. <https://www.tomtom.com/traffic-index/ranking/?country=FR>
- Aires de covoiturage en France [en ligne]. Open Data Soft. Septembre 2023. https://public.opendatasoft.com/explore/dataset/aires-covoiturage/table/?refine.nom_reg=PAYS+DE+LA+LOIRE
- Part des déplacements domicile-travail en transports en commun [en ligne]. Observatoire des territoires. 2019. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-deplacements-domicile-travail-en-transports-en-commun>
- Logements sociaux au 1er janvier 2022 [en ligne]. Insee. Janvier 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134423>

- Part de la surface artificialisée par département [en ligne]. Data Lab. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-logement-2022/28-lartificialisation-des-sols>
- Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant [en ligne]. Observatoire des territoires. 2011 <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/quantite-de-dechets-menagers-et-assimiles-collectes-par-habitant>
- Consommation d'espaces NAF 2009-2021 [en ligne]. Cerema. <https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/dashboards/9810991c73dd463191e84e7111a1b639>
- Emissions totales de gaz à effet de serre, par secteur [en ligne]. Observatoire des territoires. 2018 <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/emissions-totales-de-gaz-effet-de-serre-par-secteur>
- Territoires à risque important d'inondation en Pays de la Loire [en ligne]. Open Data Pays de la Loire. Octobre 2023 https://data.paysdelaloire.fr/explore/dataset/234400034_tri-territoires-a-risque-important-dinondation-en-pays-de-la-loire/map/?location=7,47.22114,-1.08942&basemap=jawg.streets
- Visualiseur [en ligne]. GéoBretagne. <https://geobretagne.fr/mapfishapp/map/f489de6dc7028d677f712f9b01de3272>
- Laurent Auzet, Fatima Le Strat. Un taux de pauvreté plus faible et des inégalités de revenus moindres en Bretagne [en ligne]. Insee. Novembre 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2491065>
- Serge Le Guen. En Bretagne, des fragilités sociales très présentes dans les quartiers de la politique de la ville et plus diffuses dans leur environnement urbain [en ligne]. Insee. Mai 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019613>
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Agence nationale de la Cohésion des territoires, data.gouv.fr. Janvier 2018 <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>
- Bernard Gestin, Valérie Molina. Un temps d'accès aux équipements et services plus court pour les communes bretonnes les plus denses [en ligne]. Insee. Janvier 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908397>
- Population active et taux d'activité au sens du recensement selon le sexe et l'âge en 2020 [en ligne]. Insee. Juin 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012710>
- Dossier complet Département de la Loire-Atlantique (44) [en ligne]. Insee. Août 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-44>
- Région Pays de la Loire : analyse par département [en ligne]. Département des Statistiques et Études du Commerce Extérieur. https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/data_region.asp?lreq=0800
- Économie maritime : 74 500 emplois en Bretagne [en ligne]. Insee. Octobre 2018 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3627571>
- Produit intérieur brut en 2021 Comparaisons régionales [en ligne]. Insee. Septembre 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012723>
- La France et ses territoires Édition 2021 [en ligne]. Insee. Avril 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039859?sommaire=5040030>
- Produits intérieurs bruts régionaux de 2000 à 2020 [en ligne]. Insee. Mai 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6440639>
- Gross domestic product (GDP) at current market prices by NUTS 3 regions [en ligne]. Eurostat. Février 2023 https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/NAMA_10R_3GDP_custom_6266586/default/table?lang=en
- Fréquentation des hébergements collectifs touristiques en 2022 [en ligne]. Insee. Mars 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012672>
- Dossier territorial départemental Loire-Atlantique [en ligne]. Agreste. Février 2021 https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Essentiel_2021_02_Pres44_cle873cff.pdf
- Dossier territorial départemental Loire-Atlantique [en ligne]. Agreste. Mars 2022 https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Essentiel_2022_03_DT44_cle026f94.pdf
- Les Pays de la Loire, 4e région française pour la culture biologique [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Février 2023 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/agriculture/bio/>
- Agriculture et industrie largement implantées sur l'ensemble du territoire [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Février 2023 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/emploi/grands-secteurs/>
- La valeur ajoutée par secteur [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Mars 2023 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/pib/tissu-economique/>
- L'innovation et la recherche [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Septembre 2023 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/innovation-recherche/>
- La pêche et l'aquaculture [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Décembre 2022 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/peche-et-aquaculture/>

- Données régionales : Pays de la Loire [en ligne]. Agreste. Mai 2021 <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2106-BAEA-R52/Chd2106-BAEA-R52.pdf>
- Le tourisme [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/tourisme/>
- Le commerce extérieur [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Mai 2023 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/commerce-exterieur/>
- Commerce extérieur : Les principaux fournisseurs [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Mai 2023 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/commerce-exterieur/les-principaux-fournisseurs/>
- Les dépenses de R&D [en ligne]. Tableau de bord économique des Pays de la Loire. Mai 2023 <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/innovation-recherche/depenses-recherches-developpement/>
- Recensement agricole 2020 - La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole [en ligne]. Agreste, DRAAF Bretagne. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/agreste-etudes-no4-2021-recensement-agricole-2020-la-bretagne-perd-un-quart-de-a2611.html>
- La Loire-Atlantique, un département diversifié majoritairement tourné vers l'élevage [en ligne]. Agreste. Février 2022 https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etudes_2022_RA2020_Dep44_cle8637c2.pdf
- Bilan économique 2019, Le dynamisme ligérien face à la crise [en ligne]. Insee. Juin 2020
- Statistiques locales [en ligne]. Insee. <https://statistiques-locales.insee.fr/#view=map1&c=indicator>
- Indicateurs : cartes, données et graphiques [en ligne]. Observatoires des territoires. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&view=map9>
- Etablissements et services médico-sociaux - Capacité d'accueil pour adultes handicapés selon la catégorie d'établissement en Pays de la Loire [en ligne]. DREES. Décembre 2017 https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/panorama2018/tableau/acc_hand1/acc_hand1.asp-prov=CT-depar=CU.htm#top
- Etablissements et services médico-sociaux - Capacité d'accueil pour adultes handicapés selon la catégorie d'établissement en Bretagne [en ligne]. DREES. Décembre 2021 https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc_hand1/acc_hand1.asp-prov=X-depar=AB.htm#top
- Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche de Nantes Métropole [en ligne]. Open Data Nantes Métropole. Mai 2018
- Lieux d'art contemporain en Pays de la Loire [en ligne]. Open Data Pays de la Loire. Août 2022 https://data.paysdelaloire.fr/explore/dataset/234400034_051-001_lieux-art-contemporain/table/
- Le court séjour hospitalier - Lits et places publics et privés installés au 31 décembre 2019 par discipline [en ligne]. Insee. Décembre 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012675>
- Capacité d'accueil des personnes âgées selon la catégorie d'établissement au 31 décembre 2019 [en ligne]. Insee. Décembre 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012690>
- Professionnels de santé au 1^{er} janvier 2023 [en ligne]. Insee. Septembre 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012677>
- Personnes en situation de handicap [en ligne]. DREES. Mai 2023 https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/627_personnes-en-situation-de-handicap/information/
- Réussite au baccalauréat - session 2021 [en ligne]. Insee. Décembre 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012792>
- Dépense moyenne par lycéen [en ligne]. Observatoire des territoires. 2019 <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/depense-moyenne-par-lyceen>
- Dépense moyenne par jeune dans l'enseignement supérieur [en ligne]. Observatoire des territoires. 2019 <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/depense-moyenne-par-jeune-dans-lenseignement-superieur>
- Effectifs scolaires du premier et second degré et du supérieur en 2021-2022 [en ligne]. Insee. Décembre 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012683>
- Effectifs d'élèves par niveau et nombre de classes par école [en ligne]. Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Juin 2023. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/effectifs-deleves-par-niveau-et-nombre-de-classes-par-ecole-date-dobservation-au-debut-du-mois-doctobre-chaque-annee/>
- Nombre moyen d'élèves par collège [en ligne]. Observatoire des territoires. 2022 <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/nombre-moyen-deleves-par-college>
- Nombre moyen d'élèves par lycée (général, technologique et/ou professionnel) [en ligne]. Observatoire des territoires. 2022 <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/nombre-moyen-deleves-par-lycee-general-technologique-etou-professionnel>

- Principaux établissements d'enseignement supérieur. Open Data Enseignement supérieur, Recherche et Innovation. Décembre 2021 [https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-principaux-etablissements-enseignement-superieur/information/?disjunctive.type d etablissement&disjunctive.typologie d universites et assimiles](https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-principaux-etablissements-enseignement-superieur/information/?disjunctive.type%20d%20etablissement&disjunctive.typologie%20d%20universites%20et%20assimiles)
- Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2021. SIES. Novembre 2022 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcours-et-reussite-en-licence-les-resultats-de-la-session-2021-88069>
- Dépenses culturelles des régions (euros par habitant). Atlas Culture des territoires, Ministère de la Culture. <https://atlasculture.fr/datavisualisation>
- Vie associative dans le Grand Est. Statorama. Septembre 2022 <https://www.statorama.fr/VA/asso/index.html#>
- Liste et localisation des Musées de France. Data gouv. Janvier 2022 <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-et-localisation-des-musees-de-france/>
- Établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap [en ligne]. Loire-Atlantique Maps. 2021 <https://loire-atlantique.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=3e7f2764e4814d76b34d6c0e4bd33982>
- Nombre de Monuments Historiques classés et inscrits par département [en ligne]. Monumentum. Février 2023 <https://monumentum.fr/statistiques>
- La France et ses territoires, Accès à la pratique sportive [en ligne]. Insee. Avril 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039905?sommaire=5040030>
- Dénombrement des équipements en 2021 (commerce, services, santé...) [en ligne]. Insee. Juillet 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568599?sommaire=3568656>
- Liste des festivals en France [en ligne]. Data.culture.gouv. Janvier 2023 <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/festivals-global-festivals--pl/export/>
- Panorama des festivals [en ligne]. Data.culture.gouv. Juillet 2019 <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/panorama-des-festivals/table/?refine.departement=44&sort=domaine>
- Activités créatives, artistiques et de spectacle [en ligne]. Data emploi. <https://www.dataemploi.pole-emploi.fr/secteur/chiffres-cles/DEP/44/NAF88/90>
- Budget primitif du budget principal du Département de Loire-Atlantique [en ligne]. Open Data Soft. https://data.opendatasoft.com/explore/dataset/224400028_budget-primitif_du_budget_principal%40loireatlantique/analyze?disjunctive.fonction&disjunctive.sous_fonction
- Atlas régional Pays de la Loire, Effectifs d'étudiants en 2019-2020 [en ligne]. Sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. 2021 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/fascicule-pays-de-la-loire-1920-13894.pdf>
- Atlas régional Bretagne, Effectifs d'étudiants en 2019-2020 [en ligne]. Sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. 2021 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/fascicule-bretagne-19-20-13858.pdf>
- Budget primitif 2023 - Région Bretagne [en ligne]. Data gouv. Mars 2023 <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/budget-primitif-2023-region-bretagne/>
- Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022 [en ligne]. SIES. Juillet 2022 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/nf-sies-2022-20-23983.pdf>
- Émissions de gaz à effet de serre (GES) en Bretagne [en ligne]. Les données ouvertes de l'OEB. <https://data.bretagne-environnement.fr/datasets/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges-en-bretagne>

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- Nos aides [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/aides/>
- Toutes les aides de la Région [en ligne]. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides>
- Projet de Loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, Etude d'impact [en ligne]. Légifrance. Juin 2014
https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/Files/autour-de-la-loi/legislatif-et-reglementaire/etudes-d-impact-des-lois/ei_art_39_2014/ei_delimitation_regions_elections_regionales_departementales_cm_18.06.2014.pdf
- Les données trafic [en ligne]. Direction interdépartementale des routes Ouest. Juin 2023
<https://www.dir.ouest.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-traffic-a1636.html>
- Les zones d'activités de Loire-Atlantique [en ligne]. CCI Nantes St-Nazaire.
<https://nantesstnazaire.cci.fr/economie-et-territoire/decouvrir-les-projets-damenagement-de-votre-territoire/les-zones-dactivites>
- Catalogue SIG Loire [en ligne]. Préfet de la Région Pays de la Loire.
<https://catalogue.sigloire.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search.jsessionid=8B3C719E7ECAB0186007A68361B1C1CE#/home>
- Stations GNV France [en ligne]. Gaz Mobilité. <https://www.gaz-mobilite.fr/stations-gnv/region-pays-de-la-loire/>
- Palmarès Très Haut Débit des Régions [en ligne]. Zone Fibre ADSL.
<https://www.zoneadsl.com/couverture/palmares/regions/>
- Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public [en ligne]. Avere France. Janvier 2023 <https://www.aver-france.org/wp-content/uploads/2023/01/Barometre-IRVE-Decembre-2022-Externe-combine-1.pdf>
- Fiches régionales 2022 [en ligne]. Autorité de régulation des transports. https://ftp.autorite-transport.fr/Fiches_regionales.pdf
- Habitants et territoires en mouvement : les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne [en ligne]. CESER Région Bretagne. Février 2020
https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/8/2022/04/rapport_mobilites_numeriques_web.pdf?_ga=2.67799441.1007873176.1696499384-1574552750.1696499384
- Chiffres clés de l'énergie en Bretagne (édition 2020) [en ligne]. Observatoire de l'environnement en Bretagne. 2020 <https://bretagne-environnement.fr/chiffres-cles-energie-bretagne---edition-2020-donnees-analyses-observatoire-environnement-bretagne>
- Les Zones d'Activités Économiques en Bretagne [en ligne]. Fédération régionale des agences d'urbanisme et de développement & Chambres de commerce et d'industrie de Bretagne. Octobre 2017
<https://www.bretagne.cci.fr/economie-et-territoires/amenagement-du-territoire/les-zones-d-activites-en-bretagne>
- SNCF Réseau en Bretagne, Dossier d'information 2022 [en ligne]. SNCF Réseau. Mars 2022
<https://www.sncf-reseau.com/fr/entreprise/newsroom/cp/bretagne-pays-de-loire/sncf-reseau-en-bretagne-dossier-information-2022>
- Chiffres-clés, Transports en Bretagne, édition 2019 [en ligne]. Observatoire régional des transports de Bretagne. Décembre 2020 <http://www.observatoire-transport-bretagne.fr/IMG/pdf/chifcles2019.pdf>
- Dossier départemental des risques majeurs [en ligne]. Préfet de la Loire-Atlantique. Septembre 2017
https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/28577/202433/file/ddrm_loire_atlantique_2017_dyn.pdf
- Énergies renouvelables : les objectifs nationaux et la situation en Loire-Atlantique [en ligne]. DREAL Pays de la Loire. Décembre 2021 <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/50896/330734/file/DIAP0+INTRO+DREAL+TEO.pdf>
- Enquête déplacements en Loire-Atlantique, Préparer la mobilité de demain [en ligne]. CAP Atlantique, CARENE Saint- Nazaire Agglomération, Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole. Janvier 2016
- Relier les communes en itinéraires cyclables. Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/44/tout-savoir-sur-relier-les-communes-en-itineraires-cyclables/c_1398519
- 2021 : La modernisation du réseau ligérien se poursuit [en ligne]. SNCF Réseau. Février 2021
<https://production0-rzov1.sncf-reseau-prod.aws.vscf.fr/medias-publics/2021-02/Dossier%20d%27information%202021%20Pays%20de%20la%20Loire.pdf>
- Cartographie des cours d'eau et guide d'entretien [en ligne]. Direction Départementale des Territoires et de la Mer Loire-Atlantique. Août 2023 <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-guide-d-entretien>

- Les aires de covoiturage en Loire-Atlantique [en ligne]. Loire-Atlantique Inforoutes. https://inforoutes.loire-atlantique.fr/44/covoiturage/les-aires-de-covoiturage-en-loire-atlantique/info_60205
- Nantes 2020 [en ligne]. Trains Directs. <https://trains-directs.fr/nantes-2020/>
- Les voies navigables en Loire-Atlantique [en ligne]. L'Observatoire du Département. Février 2019 https://observatoire.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2018-10/infra_voiesnavigables.pdf
- Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Région Pays de la Loire [en ligne]. Commissariat général à l'égalité des territoires. Septembre 2017 https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP_r%C3%A9gions_2017/fichiers/ATLAS-PAYS-LOIRE-V3.pdf
- La zéro artificialisation nette des sols [en ligne]. Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/44/amenagement-economie/la-zero-artificialisation-nette-des-sols/c_1307519
- Les tensions des marchés du logement en 2021 en Pays de la Loire [en ligne]. DREAL Pays de la Loire. 2021 https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2677h21ebjctml_2021_synthese.pdf
- La vulnérabilité du littoral de Loire-Atlantique face aux risques naturels [en ligne]. Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/44/tout-savoir-sur/la-vulnerabilite-du-littoral-de-loire-atlantique-face-aux-risques-naturels/c_1376837
- Repères #56 : Quelle qualité des cours d'eau en Loire-Atlantique ? [en ligne]. Observatoire Loire-Atlantique. Février 2022 https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/les-etudes/reperes-56-quelle-qualite-des-cours-d-eau-en-loire-atlantique-fevrier-2022/p1_17204
- L'eau, une ressource précieuse [en ligne]. Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/44/tout-savoir-sur/l-eau-une-ressource-precieuse/c_1376826
- Train Paris Nantes [en ligne]. SNCF Connect. <https://www.sncf-connect.com/train/trajet/paris/nantes>
- Train Paris Rennes [en ligne]. SNCF Connect. <https://www.sncf-connect.com/train/trajet/paris/rennes>
- Train Paris Brest [en ligne]. SNCF Connect. <https://www.sncf-connect.com/train/trajet/paris/brest>
- Avec le transport à la demande, je voyage en toute simplicité [en ligne]. Aléop. <https://aleop.paysdelaloire.fr/trajets-les-plus-recherches/avec-le-transport-la-demande-je-voyage-en-toute-simplicité>
- Trafics moyens journaliers 2022 [en ligne]. DIR Ouest. Mai 2023 https://www.dir.ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/trafic_2022.pdf
- Les aires de covoiturage [en ligne]. Ouest go. <https://www.ouestgo.fr/points-relais>
- Carte du réseau de transport public en Bretagne [en ligne]. BreizhGo. Décembre 2022 <https://www.breizhgo.bzh/sites/default/files/2022-12/ CarteBreizhGo-Region-2022.pdf>
- BreizhGo, le réseau de transport public 100% Bretagne [en ligne]. BreizhGo. Septembre 2018 <https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/actualites/breizhgo-le-reseau-de-transport-public-100-bretagne>
- Bretagne à Grande Vitesse [en ligne]. BreizhGo. <https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/le-ter/bgv>
- Les services de transports à la demande [en ligne]. BreizhGo. <https://www.breizhgo.bzh/transport-a-la-demande>
- Tadi Lib' – Le service de transport à la demande [en ligne]. Bretagne Porte de Loire Communauté. <https://www.bretagneportedeloire.fr/tadi-lib-le-transport-a-la-demande/>
- Les repères statistiques du logement en Bretagne, édition 2019 [en ligne]. Préfet de la Région Bretagne. Novembre 2020 https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20201118_reperes_statistiques_2019.pdf
- Artificialisation des sols en Bretagne 2011-2014 [en ligne]. DREAL Bretagne. Octobre 2017. https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/artif_11_14_vf.pdf
- La Bretagne est la 3ème région ayant le plus fort taux d'artificialisation [en ligne]. Observatoire de l'environnement en Bretagne. Septembre 2018. <https://bretagne-environnement.fr/taux-artificialisation-bretagne-fort-article>
- ZAN : sobriété foncière et développement de la Bretagne – Loïg Chesnais-Girard et Laurence Fortin rencontrent les élus bretons [en ligne]. Région Bretagne. Juin 2023 <https://www.bretagne.bzh/presse/communiqués-dossiers/zan-sobriete-fonciere-et-developpement-de-la-bretagne-loig-chesnais-girard-et-laurence-fortin-rencontrent-les-elus-bretons/>
- Carte synthétique de la tension du marché de l'habitat en Bretagne [en ligne]. DREAL Bretagne. Décembre 2018. https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/tension_marche_habitat_valide_crhh_2018_12_11-2.pdf
- Les déchets dangereux en Bretagne [en ligne]. Observatoire de l'environnement en Bretagne. Novembre 2021 <https://bretagne-environnement.fr/dechets-dangereux-production-traitement-collecte-bretagne-datavisualisation>

- Conférence bretonne de la transition énergétique [en ligne]. Région Bretagne, Préfecture de la Région Bretagne, Ademe. Octobre 2020 <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/CP-CBTE-Chiffres-cl%C3%A9s-%C3%A9nergie-Bretagne-2020.pdf>
- État écologique des masses d'eau cours d'eau en Bretagne [en ligne]. Observatoire de l'environnement en Bretagne. Avril 2021 <https://bretagne-environnement.fr/etat-ecologique-masses-eau-cours-eau-bretagne-indicateur>
- Révision de l'état des lieux 2019 [en ligne]. SIGES Bretagne. Décembre 2019 <https://sigesbre.brgm.fr/Revision-de-l-etat-des-lieux-2019.html>
- 80 % du sol en Bretagne est occupé par des territoires agricoles [en ligne]. Observatoire de l'environnement en Bretagne. Octobre 2019 <https://bretagne-environnement.fr/occupation-sol-terres-agricoles-bretagne-article>
- Métropoles de Bretagne [en ligne]. Comersis. Mars 2023 <https://comersis.fr/region.php?reg=105&njuris=METRO#listjuri>
- Mer et littoral [en ligne]. Préfecture de Bretagne. Juillet 2023 <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Mer-et-littoral>
- Services aux entreprises : moteur de la croissance et de l'emploi [en ligne]. CCI Nantes Saint Nazaire. <https://nantesstnazaire.cci.fr/le-secteur-des-services-moteur-de-la-croissance-et-de-lemploi>
- Connaître les chiffres clés de votre territoire [en ligne]. CCI Nantes Saint Nazaire. <https://nantesstnazaire.cci.fr/economie-et-territoire/connaître-les-chiffres-clés-de-votre-economie>
- Panorama du commerce de détail en Loire-Atlantique [en ligne]. Novembre 2020. CCI Nantes Saint Nazaire. https://nantesstnazaire.cci.fr/sites/default/files/mediatheque/actualites/2020/fichiers/expertise_eco-a4-nov2020-f-web.pdf
- Le littoral de Loire-Atlantique : un cadre de vie propice aux activités touristiques [en ligne]. Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/44/tout-savoir-sur-le-littoral-de-loire-atlantique-un-cadre-de-vie-propice-aux-activites-touristiques/c_1376845
- Les 11 engagements du Département pour la mer et le littoral [en ligne]. Département Loire-Atlantique. https://www.loire-atlantique.fr/44/tourisme/les-11-engagements-du-departement-pour-la-mer-et-le-littoral/c_1304136
- L'agriculture en Loire-Atlantique [en ligne]. Chambre d'agriculture Pays de la Loire. Mai 2021 https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2021/2021_1_agriculture_en_Loire_Atlantique_en_2019.pdf
- Les chiffres clés du tourisme en Loire-Atlantique [en ligne]. Loire-Atlantique développement. Décembre 2021 <https://loireatlantique-developpement.fr/wp-content/uploads/2022/09/Chiffres-clés-2021-edition-2022.pdf>
- L'EV1-lavéodyssee : un itinéraire plébiscité par les touristes [en ligne]. Solutions pro tourisme Pays de la Loire. 2018 https://www.solutions-pro-tourisme-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE_Velodyssee_12.pdf
- Développement économique, Agriculture, pêche, alimentation et forêt : 1er secteur économique régional [en ligne]. Région Pays de la Loire <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/developpement-economique/agriculture-peche-et-alimentation>
- Développement économique, International [en ligne]. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/developpement-economique/international>
- Le territoire [en ligne]. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/le-territoire/chiffres-clés>
- Métiers 2030 | la région Bretagne [en ligne]. France Stratégie. Janvier 2023. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030-region-bretagne>
- Industrie et construction : le socle de l'économie [en ligne]. CCI Nantes Saint Nazaire. <https://nantesstnazaire.cci.fr/industrie-et-construction-le-socle-de-leconomie>
- Economie des filières bretonnes [en ligne]. Chambres d'agriculture Bretagne. <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/economie-des-filières-bretonnes/>
- Se mobiliser pour l'avenir de l'agriculture en Bretagne : la Région adopte une nouvelle stratégie régionale pour l'installation-transmission [en ligne]. Région Bretagne. Décembre 2022 <https://www.bretagne.bzh/presse/communiqués-dossiers/se-mobiliser-pour-lavenir-de-lagriculture-en-bretagne-la-region-adopte-une-nouvelle-strategie-regionale-pour-linstallation-transmission/>
- L'observatoire de la production biologique en Bretagne chiffres clés 2019 [en ligne]. Observatoire de l'environnement en Bretagne. Septembre 2021 <https://bretagne-environnement.fr/observatoire-production-biologique-bretagne-chiffres-clés-2019>
- Les ports de pêche [en ligne]. CCI métropolitaine Bretagne Ouest. <https://www.bretagne-ouest.cci.bzh/infrastructures-et-equipements/les-ports-de-peche>

- Ports de pêche et halles à marée (criées) [en ligne]. CCI Côtes d'Armor. <https://www.cotesdarmor.cci.fr/infrastructures-et-equipements/activites-portuaires/ports-de-peche-et-criees>
- Port de pêche de Saint Malo [en ligne]. CCI Ille-et-Vilaine. <https://www.ille-et-vilaine.cci.fr/votre-cci/adresse/port-de-peche>
- Pôles de compétitivité [en ligne]. CCI Bretagne. <https://www.bretagne.cci.fr/developper-votre-entreprise/rejoindre-un-reseau/poles-de-competitivite>
- Rapport sur les filières halieutiques à la croisée des chemins [en ligne]. Conseil régional de Bretagne. Octobre 2020 https://www.bretagne.bzh/app/uploads/20_DIMER_SPECH_0.pdf
- La fréquentation touristique bretonne [en ligne]. Tourisme Bretagne. Janvier 2023 <https://www.calameo.com/tourisme-bretagne/read/000001315d25be0174909>
- La Région adopte une nouvelle stratégie régionale pour l'installation-transmission [en ligne]. Région Bretagne. Décembre 2022 <https://splann.org/wp-content/uploads/2023/09/230907-Splann-Enquete-foncier-La-Region-Bretagne-adopte-une-nouvelle-strategie-regionale-pour-l'installation-transmission-communique-de-presse-Region-Bretagne-decembre-2022.pdf>
- Le marché de l'emploi en Bretagne au 1^{er} semestre 2023 [en ligne]. Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne. Juillet 2023
- Chiffres clés Bretagne édition 2023 [en ligne]. CCI Bretagne. <https://www.calameo.com/read/00291673691e3dd7104a7>
- Les entreprises bretonnes à l'international [en ligne]. Bretagne Commerce International. Juillet 2019
- Ports de commerce en Bretagne 2018 et tendances 2019 [en ligne]. Observatoire régional des transports de Bretagne. http://www.observatoire-transport-bretagne.fr/IMG/pdf/ports_2018-2.pdf
- Les ports de commerce bretons, des maillons essentiels au service de votre logistique ! [en ligne]. Région Bretagne. Juin 2021 <https://www.bretagne.bzh/documents/les-ports-de-commerce-bretons-des-maillons-essentiels-au-service-de-votre-logistique/>
- La politique portuaire de la région Bretagne [en ligne]. Chambre régionale des comptes Bretagne. Juin 2022 https://www.ccomptes.fr/system/files/2022-06/Essentiel%20rapport%20pol%20portuaire%20R%C3%A9gion%20Bretagne_FF%2BFD%2BSB.pdf
- Les chiffres clés du tourisme en Loire-Atlantique, édition 2022 [en ligne]. Loire-Atlantique développement. Juin 2022 <https://loireatlantique-developpement.fr/wp-content/uploads/2022/09/Chiffres-cles-2021-edition-2022.pdf>
- Charte partenariale du Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique [en ligne]. Département Loire-Atlantique. Octobre 2018 https://www.loire-atlantique.fr/44/tourisme/charte-partenariale-defi-maritime-et-littoral/c_1303847
- Chiffres clés 2021 Économie, Emploi, Travail, Solidarités en Pays de la Loire [en ligne]. Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Pays de la Loire. Septembre 2022 https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_chiffres_cles_2021.pdf
- Regard sur le poids économique du tourisme en Loire-Atlantique [en ligne]. Loire-Atlantique développement. Mars 2020 <https://loireatlantique-developpement.fr/wp-content/uploads/2020/08/poids-eco-110320-version-finale.pdf>
- Le budget en bref [en ligne]. Département Loire-Atlantique. 2023 <https://dataviz.loire-atlantique.fr/budget2023/#/en-bref>
- Data 44, édition 2022 [en ligne]. Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en Pays de la Loire. 2022 https://www.cress-pdl.org/wp-content/uploads/DATA_44_2022_V2.pdf
- Chiffres-clés du territoire [en ligne]. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/le-territoire/chiffres-cles>
- DRARI Pays de la Loire [en ligne]. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Août 2021 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/drari-pays-de-la-loire>
- L'ESS en Pays de la Loire [en ligne]. CRESS Pays de la Loire. <https://www.cress-pdl.org/less-en-pays-de-la-loire/>
- Kartenn Santé [en ligne]. Région Bretagne, Observatoire Régional de la Santé Bretagne. <https://kartenn.region-bretagne.fr/sante/#>
- L'ESS en Bretagne chiffres-clés [en ligne]. Le portail de l'économie sociale et solidaire en Bretagne. 2018 <https://www.ess-bretagne.org/decouvrir/less-en-bretagne-chiffres-clefs/less-en-bretagne-chiffres-clefs>
- Diagnostic territorial du sport en Pays de la Loire [en ligne]. Agence nationale du sport. Février 2022 https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2022-03/ANS_SPT_2022_Diag-PDL.pdf
- Liens culturels avec la Loire-Atlantique : des relations privilégiées ? [en ligne]. Conseil culturel de Bretagne, Région Bretagne. Juin 2018 https://www.bretagne.bzh/app/uploads/ccb_rapport_liens_culturels_44.pdf

- Enseignement du Breton en Loire-Atlantique [en ligne]. Académie de Nantes. Mai 2023 <https://www.ac-nantes.fr/enseignement-du-breton-en-loire-atlantique-125069>
- L'enseignement supérieur [en ligne]. Académie de Nantes. <https://www.ac-nantes.fr/l-enseignement-superieur-121523>
- La labellisation I-site de Nantes Université en 4 questions. Nantes métropole. Mars 2022 <https://metropole.nantes.fr/actualites/2022/enseignement-superieur-recherche/nantes-universite-i-site>
- Laboratoires de recherche [en ligne]. Nantes Université. Septembre 2023 <https://www.univ-nantes.fr/exceller-par-la-recherche/laboratoires>
- Le doctorat à Nantes Université [en ligne]. Nantes Université. Août 2023 <https://www.univ-nantes.fr/exceller-par-la-recherche/doctorat>
- Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale, Région Pays de la Loire [en ligne]. Agence Erasmus +. Octobre 2020 <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/11/PAYS-DE-LA-LOIRE.pdf>
- Annuaire 2019-2020 des librairies en Pays de la Loire. Mobilis. https://www.mobilis-paysdelaloire.fr/sites/default/files/p_files/annuaire-librairies-2019-web.pdf
- L'essentiel de la vie associative en Loire-Atlantique [en ligne]. Secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative. Décembre 2022 https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2022/12/essentiel_44.pdf
- Budget primitif 2022. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-01/bp22.pdf>
- Budget primitif 2023. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-12/Budget%20Primitif%202023.pdf>
- Le budget 2023 en chiffres [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/nos-priorites-2023/le-budget-2023-en-chiffres/>
- Nos 6 immersions [en ligne]. Institut supérieur des langues de la République française. <https://www.islrf.org/langues/>
- Transmettre et promouvoir l'usage du gallo [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/actions/langues-regionales/gallo/>
- Transmettre et soutenir le breton au quotidien [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/actions/langues-regionales/breton/>
- Laboratoires [en ligne]. Université Bretagne Sud. <https://www-facultesciences.univ-ubs.fr/fr/recherche/strategie/laboratoires-1.html>
- Nos structures de recherche [en ligne]. Université de Rennes. <https://www.univ-rennes.fr/nos-structures-de-recherche>
- Université de Rennes 1 [en ligne]. Centre de mobilité internationale de Rennes. <https://cmi.univ-rennes.fr/fr/universite-rennes1>
- Université de Rennes 2 [en ligne]. Centre de mobilité internationale de Rennes. <https://cmi.univ-rennes.fr/fr/universite-rennes2>
- Les écoles doctorales [en ligne]. Collège doctoral de Bretagne. <https://www.doctorat-bretagne.fr/fr/les-ecoles-doctorales>
- Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale, Région Bretagne [en ligne]. Agence Erasmus +. Octobre 2020 <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/11/BRETAGNE.pdf>
- Bretagne [en ligne]. Atlas Culture des territoires, Ministère de la Culture. Janvier 2022 https://drive.google.com/file/d/1U5GIzWYJkLw6P22T1liWQGyt_IzSWWCH/view
- Culture [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/actions/culture/>
- Créer la rencontre avec l'art contemporain [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/actions/culture/art-contemporain/>
- Les structures d'art contemporain en Bretagne [en ligne]. Art contemporain en Bretagne. <https://www.artcontemporainbretagne.org/structures/#5158>
- La vie associative en Bretagne [en ligne]. Le mouvement associatif de Bretagne. Novembre 2021 https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Data_vie_associative_Bretagne.pdf
- Chiffres clés 2022 du livre et de la lecture en Bretagne administrative [en ligne]. Livre et lecture en Bretagne. <https://www.calameo.com/read/00490944648090fd7dbc5>
- Nos établissements [en ligne]. Diwan. <https://www.diwan.bzh/fr/etablissements>
- Opéras nationaux en région [en ligne]. Ministère de la Culture. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Les-organismes-de-creation-et-de-diffusion-musicales/Operas-nationaux-en-region>
- Les conservatoires (CRR, CRD, CRC/CRI) [en ligne]. Ministère de la Culture. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Enseignement-formation-et-metiers/Structures-d-enseignement-et-de-formation/Les-conservatoires-CRR-CRD-CRC-CRI>
- Bretagne. Sispea – Services Eau France [en ligne]. 2022 <https://services.eaufrance.fr/region/53/2022#qualite-eau>

- La qualité de l'eau [en ligne]. Atlantic'eau. <https://www.atlantic-eau.fr/la-qualite-de-leau>
- Pays de la Loire [en ligne]. Sispea – Services Eau France. 2020 <https://www.services.eaufrance.fr/region/52/2020>
- Bilan de la qualité de l'eau au robinet du consommateur vis-à-vis des nitrates en France en 2021 [en ligne]. Ministère de la Santé et de la Prévention. Décembre 2022 https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2021_bilan_nitrates.pdf
- Air Breizh, observatoire de la qualité de l'air [en ligne]. <https://www.airbreizh.asso.fr/>
- Mesures en direct [en ligne]. Air Pays de la Loire. <https://www.airpl.org/air-exterieur/mesures-en-direct>
- Les métiers du spectacle et de l'audiovisuel en Pays de la Loire [en ligne]. Région Pays de la Loire. Décembre 2022 <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2023-01/doatip-2023-spectacle-audiovisuel-pocket-m%C3%A9tiers.pdf>
- Livre et lecture [en ligne]. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/culture-sport-associations/culture/livre-et-lecture>
- Arts visuels [en ligne]. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/culture-sport-associations/culture/arts-visuels>
- Cinéma, audiovisuel et création numérique [en ligne]. Région Pays de la Loire. <https://www.paysdelaloire.fr/culture-sport-associations/culture/cinema-audiovisuel-et-creation-numerique>
- Cartographie de la filière [en ligne]. Le pôle de coopération pour la filière musicale en Pays de la Loire. https://lepole.asso.fr/groups?name_q=&group_category_ids=&group_category_logical_op=AND&group_aesthetic_ids=&group_aesthetic_logical_op=AND&cultural_field_id=&subscription_years=&order=ASC&page=1&tab=1
- Sport [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/actions/sport/>
- Diagnostic territorial du sport de Bretagne [en ligne]. CRDS Bretagne. Janvier 2022 <https://drive.google.com/file/d/136zBa67tbyAq0ITXAi6V3GwmXjH7WgM0/view>
- Les services déconcentrés de l'Etat. Cour des Comptes. Décembre 2017 https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-12/20171211-rapport-services-deconcentres-Etat_0.pdf
- La session de décembre 2022 sur les orientations budgétaires en bref [en ligne]. Région Bretagne. Décembre 2022 <https://www.bretagne.bzh/actualites/la-session-de-decembre-2022-sur-les-orientations-budgetaires-en-bref/>
- Politique achats [en ligne]. Nantes Saint-Nazaire Port. <https://www.nantes.port.fr/fr/nos-engagements/politique-achats>
- Le Conseil Régional des jeunes [en ligne]. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/region/assemblees-consultatives/crj/>
- Envie de vous impliquer dans la vie de votre territoire ? Rejoignez le Conseil Régional des Jeunes ! [en ligne]. Infos Jeunes Pays de la Loire. Mai 2021 <https://www.infos-jeunes.fr/actualites/envie-de-vous-impliquer-dans-la-vie-de-votre-territoire-rejoignez-le-conseil-regional-des>
- Groupe de travail « Coopérations LoireAtlantique/Bretagne réunifiée » co-présidé par Isabelle Le Bal et Jean-Michel Le Boulanger. Préconisations concernant les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification [en ligne]. Région Bretagne. Novembre 2019 <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Rapport-Groupe-de-travail-R%C3%A9unification-Bretagne.pdf>

ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS

- Bastien Blandin. Quel est le poids des régions françaises en Europe ? Ouest France [en ligne]. Juin 2021 <https://www.ouest-france.fr/europe/ue/quel-est-le-poids-des-regions-francaises-en-europe-96773c9e-d414-11eb-89b2-3f4c42ad658c>
- X.B. Transports scolaires : pénurie de conducteurs et tarifs en hausse à la rentrée de septembre. Ouest France [en ligne]. Mai 2023 <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/transports-scolaires-penurie-de-conducteurs-et-tarifs-en-hausse-a-la-rentree-de-septembre-d90d63ce-f3f9-11ed-9f02-f7c1b8f6226c>
- Frédéric Thual. Zéro Artificialisation Nette : la région Pays de la Loire veut une loi Climat sur mesure, adaptée à sa démographie. La Tribune [en ligne]. Juillet 2022 <https://www.latribune.fr/regions/pays-de-la-loire/zero-artificialisation-nette-la-region-pays-de-la-loire-veut-une-loi-climat-sur-mesure-adaptee-a-sa-demographie-925601.html>
- Apporter la visibilité nécessaire aux nouvelles marques de transport des régions : l'exemple de la cartographie du réseau Breizhgo en Bretagne [en ligne]. Latitude Cartagène. Novembre 2020 <https://latitude-cartagene.com/marques-regionales-transport-carte-reseau-breizhgo/>
- Les métiers qui recrutent en Loire-Atlantique. Ouest France Emploi [en ligne]. Mai 2019 <https://www.ouestfrance-emploi.com/actualite-emploi/metiers-qui-recrutent-loire-atlantique>
- X.B. Pays de la Loire. Investissements étrangers : 82 projets accompagnés dans la région en 2021. Ouest France [en ligne]. Mars 2022 <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/pays-de-la-loire-investissements-etrangers-82-projets-accompagnes-dans-la-region-en-2021-f7273622-a509-11ec-81cf-6c13c54b69e3>
- Emilie Zapalski. « Forte progression des investissements étrangers dans les territoires de moins de 50.000 habitants ». *Localtis* (Banque des territoires). 31 mai 2022 <https://www.banquedesterritoires.fr/forte-progression-des-investissements-etrangers-dans-les-territoires-de-moins-de-50000-habitants>
- Quels sont les secteurs et métiers qui recrutent en Bretagne ? Ouest France Emploi [en ligne]. Février 2023 <https://www.ouestfrance-emploi.com/actualite-emploi/metiers-penuriques-bretagne>
- Véronique Maignant. Bretagne. En 10 ans , les dépenses de R&D ont augmenté de 32%. Bretagne économique [en ligne]. Mars 2021 <https://www.bretagne-economique.com/actualites/bretagne-en-10-ans-les-depenses-de-rd-ont-augmente-de-32>
- Thierry Mestayer. Les investissements étrangers ont doublé en Bretagne. Le Télégramme [en ligne]. Mai 2022 <https://www.letelegramme.fr/economie/toute-l-actualite/les-investissements-etrangers-ont-double-en-bretagne-264631.php>
- Véronique Maignant. Investissements étrangers. En Bretagne, les projets bondissent de 104% sur un an. Bretagne économique [en ligne]. <https://www.bretagne-economique.com/actualites/investissements-etrangers-en-bretagne-les-projets-bondissent-de-104-sur-un>
- Julien Chaillou. Nantes : une enveloppe géante destinée au rectorat pour favoriser l'enseignement en langue bretonne. Le Figaro [en ligne]. Avril 2023 <https://www.lefigaro.fr/nantes/nantes-une-enveloppe-geante-destinee-au-rectorat-pour-favoriser-l-enseignement-en-langue-bretonne-20230407>
- Benjamin Peyrel. En 20 ans, la Loire-Atlantique a perdu près d'un quart de ses lits d'hôpitaux. *Médiacités* [en ligne]. Novembre 2021 <https://www.mediacities.fr/breve/nantes/2021/11/11/en-20-ans-la-loire-atlantique-a-perdu-pres-dun-quart-de-ses-lits-dhopitaux/>
- Valérie Liquet. Education - Un collégien coûte entre 690 et 2.220 euros par an... selon les départements. *Localtis* [en ligne]. Juillet 2014 <https://www.banquedesterritoires.fr/un-collegien-coute-entre-690-et-2220-euros-par-selon-les-departements>
- Jean Damien Lesay. Enseignement des langues régionales : un développement très inégal. *Localtis* [en ligne]. Avril 2020 <https://www.banquedesterritoires.fr/enseignement-des-langues-regionales-un-developpement-tres-inegal>
- Manon Pellieux. Universités : classement 2023 de la réussite en master. *L'Etudiant* [en ligne]. Mars 2023 <https://www.letudiant.fr/etudes/3es-cycles-et-masters/universites-classement-2023-de-la-reussite-en-master.html>
- Fanch Le Pivert. Quels sont les 10 sports les plus pratiqués en Bretagne ? L'écho de l'Armor et de l'Argoat [en ligne]. Novembre 2022 https://actu.fr/bretagne/quiringamp_22070/le-top-10-des-sports-les-plus-pratiques-en-bretagne_55274574.html
- Sebastian Compagnon. Zones blanches : 541 communes toujours privées de réseau mobile. *Le Parisien* [en ligne]. Janvier 2018 <https://www.leparisien.fr/societe/zones-blanches-541-communes-toujours-privees-de-reseau-mobile-15-01-2018-7502364.php>
- Olivier Mélenec. La Bretagne a fortement accru sa production d'électricité en 2022 grâce à la centrale de Landivisiau. Ouest France [en ligne]. Juillet 2023
- Frédéric Thual. Zéro Artificialisation Nette : la région Pays de la Loire veut une loi Climat sur mesure, adaptée à sa démographie. La Tribune [en ligne]. Juillet 2022 <https://www.latribune.fr/regions/pays-de-la-loire/zero-artificialisation-nette-la-region-pays-de-la-loire-veut-une-loi-climat-sur-mesure-adaptee-a-sa-demographie-925601.html>

[la-loire/zero-artificialisation-nette-la-region-pays-de-la-loire-veut-une-loi-climat-sur-mesure-adaptee-a-sa-demographie-925601.html](#)

- François Chrétien. Artificialisation des terres : la Région Pays de la Loire tient bon. Ouest France [en ligne]. Juin 2022 <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/artificialisation-des-terres-la-region-pays-de-la-loire-tient-bon-31efcf90-f31a-11ec-956e-944022618b7e>